

Commune d'Ellezelles



PROGRAMME COMMUNAL
DE DÉVELOPPEMENT
RURAL
(PCDR)



PARTIE V
LES FICHES PROJETS

LOT 0 : Projets menés durant l'élaboration du PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Aménager le cœur de Lahamaide

Dans le cadre de l'appel à projet « Cœur de village », un dossier a été introduit afin d'aménager le cœur de village de Lahamaide. Ce projet a pour but de privilégier la polyvalence ou encore la durabilité des espaces publics.

Afin de répondre aux attentes et besoins des habitants, une réunion citoyenne a été organisée en juin 2022.



Ainsi, plusieurs aménagements sont prévus tels que des aménagements de voiries, de la végétalisation, de l'installation de mobilier urbain, l'intégration d'une signalisation intégrée comprenant des informations touristiques, ...

Groupe de travail « Agriculture »

Ce groupe a été mis en place en mars 2020 dans le but de développer la communication auprès des citoyens. Afin de retisser du lien entre le monde agricole et les habitants, diverses actions ont été réalisées :

- La parution d'articles de sensibilisation à l'agriculture dans chaque bulletin communal
- L'édition de deux calendriers distribués en toutes-boîtes en 2022 et 2023 mettant chacune en évidence 12 agriculteurs qui ont partagé leur quotidien et quelques facettes du métier.



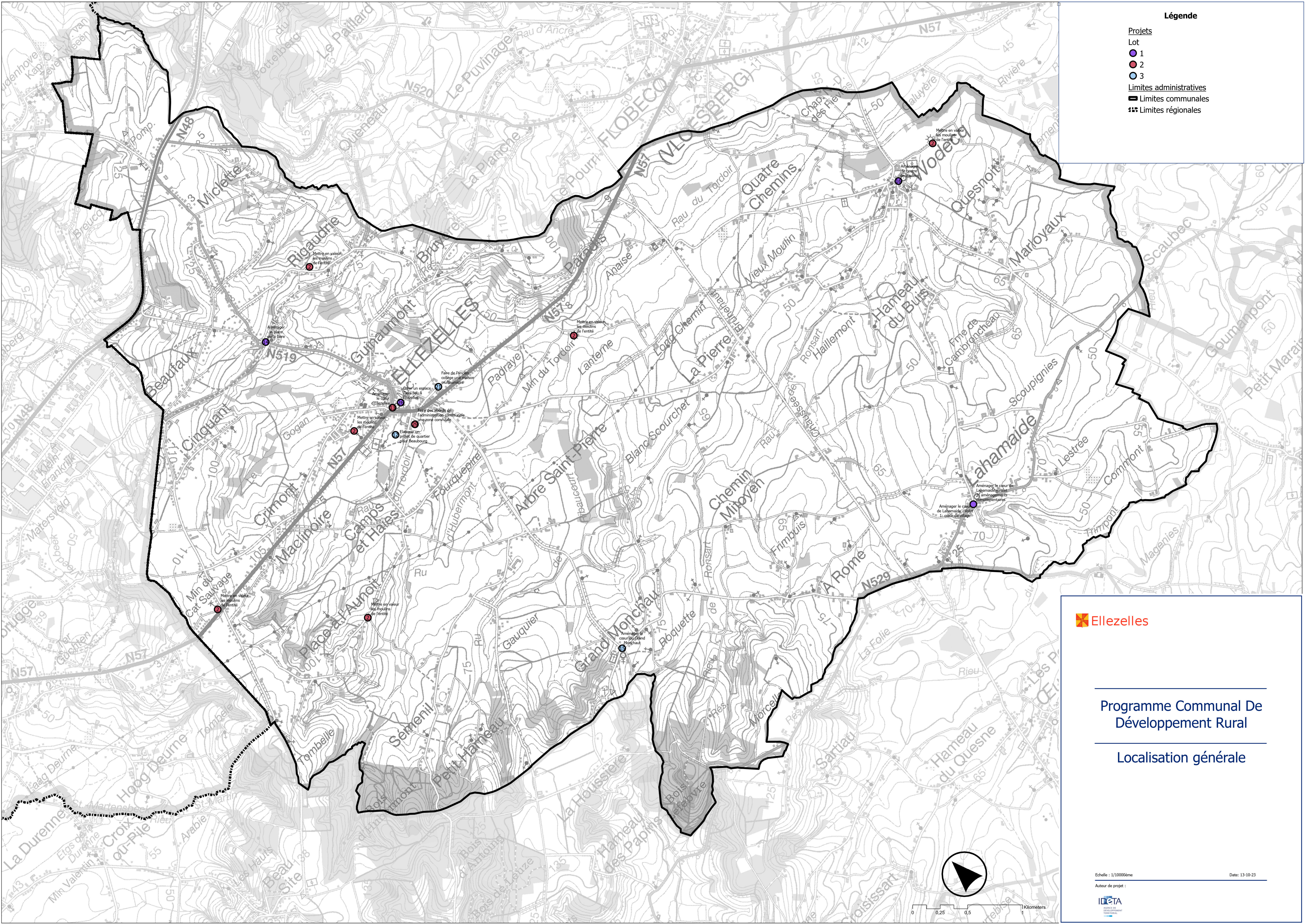
Groupe de travail « Chapelles de Wodecq »

6 habitants de Wodecq ont souhaité remettre en valeur 2 anciens circuits dédiés au petit patrimoine de leur village. Un travail de terrain, d'inventaire et de refonte de deux parcours sur base des points-nœuds pédestres ont été pris en charge par le groupe. La nouvelle carte, mise en page par la Maison du Tourisme de Wallonie picarde, a été distribuée gratuitement à la population lors de l'inauguration en octobre 2022.



Table des matières

Mettre en évidence le petit patrimoine	91
Mettre en valeur les moulins de l'entité.....	95
Préserver et faire connaître le patrimoine immatériel.....	102
S'appuyer sur le patrimoine pour développer l'offre touristique.....	151
Améliorer la qualité des cours d'eau	153
Développer l'agroforesterie.....	6
Renforcer la trame noire.....	106
Faire d'Ellezelles une commune zéro déchet.....	109
Développer le maillage écologique.....	10
Créer un espace de détente et de sensibilisation à la nature.....	155
Développer l'habitat léger ou alternatif	157
Elaborer un projet de quartier pour Beaubourg.....	159
Aménager le cœur d'Ellezelles	112
Aménager la place de la Gare	15
Aménager le cœur du Grand Monchaut.....	161
Aménager le centre de Wodecq	29
Aménager le cœur de Lahamaide - aménagements complémentaires.....	164
Construire une stratégie globale d'aménagement du territoire	46
Créer des logements tremplins.....	117
Créer des logements pour personnes âgées.....	121
Faire de l'ancien collège une Maison multiservices.....	166
Renforcer les services aux associations	125
Développer la mobilité multimodale	50
Développer et mettre en vie le réseau de sentiers	168
Améliorer la sécurité routière.....	56
Créer un espace Tiers-lieu à Ellezelles	60
Faciliter l'accès aux produits locaux dans les villages	170
Lancer un plan de cohésion social	71
Faire des abords de l'administration communale une zone conviviale.....	128
Créer une école des devoirs.....	133
Développer et faire reconnaître les bibliothèques	75
Mettre en vie le Moulin du Cat sauvage.....	137
Créer un hall relais agricole.....	172
Développer et renforcer l'accueil touristique.....	85
Créer une filière bois.....	174
Inciter au développement des productions locales.....	176
Créer une cuisine de collectivité	142
Encourager une agriculture plus respectueuse de l'environnement.....	145



- Légende**
- Projets
- Lot 1
 - Lot 2
 - Lot 3
- Limites administratives
- Limites communales
 - Limites régionales



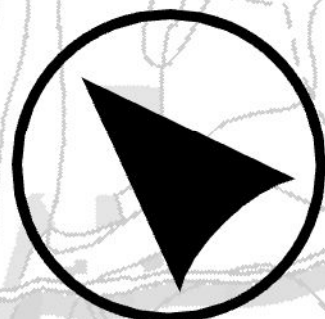
Programme Communal De Développement Rural

Localisation générale

Echelle : 1/10000ème

Date: 13-10-23

Auteur de projet :



0 0,25 0,5 1 Kilomètres



 Ellezelles

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PCDR)

PARTIE V



LOT 1 : Les fiches projets à court terme



Développer l'agroforesterie	Fiche n°6
	Priorité : Lot 1
	Octobre 2023

(a) Ellezelles

(b) Ellezelles

(c) Diversification de l'agriculture

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à sensibiliser les agriculteurs ellezellois à l'agroforesterie. Il s'agit d'une activité associant sur les mêmes parcelles une vocation mixte de production agricole annuelle (cultures, pâtures) et de production différée à long terme par les arbres (bois, ombrage, ...), obtenue soit par plantation sur des parcelles agricoles, soit par intervention (éclaircie notamment) sur des parcelles boisées.

Les actions qui pourront constituer ce projet sont :

- La sensibilisation des agriculteurs (conférences, visite d'expériences, etc)
- La définition des grands principes d'un projet-pilote avec les partenaires intéressés (agriculteurs, citoyens, Parc naturel, contrat de rivière, etc), rassemblés sous forme d'une commission permettant l'échange de connaissances, de compétences...
- La réalisation d'un audit rural agroforestier pour estimer le potentiel des terres agricoles et pour définir les parcelles adaptées
- La mise en œuvre du projet

Ce projet se réalisera en adéquation avec les actions du PNPC qui agissent déjà dans le milieu agricole sur le territoire des Collines, comme le projet de valorisation des saules en produits économiques ("Et nos (Hainaut) saules têtards ?"), le projet de plantation via arbrenkit 3.0 et le projet "produisons et consommons local".

2. Justification du projet

Les citoyens ont exprimé leur souhait de préserver les paysages, la biodiversité et de faire évoluer l'agriculture conventionnelle vers des pratiques plus durables : ce projet est un des volets à développer pour atteindre ces objectifs.

Les parcelles agroforestières tirent parti de la complémentarité des arbres et des cultures pour mieux valoriser les ressources du milieu. Il s'agit de pratiques respectueuses de l'environnement et ayant un intérêt paysager évident. Des formes modernes performantes d'agroforesterie sont possibles, adaptées aux contraintes de la mécanisation. Pour l'exploitant agricole, la parcelle agroforestière reste incluse dans son outil de production et génère des revenus continus, ce qui n'est pas le cas d'un boisement au milieu de terres agricoles.

L'agroforesterie est une pratique parcellaire qui correspond à des logiques d'exploitation agricole favorisant la diversification des activités et une meilleure valorisation des ressources du milieu. Les pratiques agroforestières ont des avantages intéressants sur les plans agricole, forestier et environnemental.

Cette pratique est adaptée au type d'agriculture présent sur Ellezelles qui est tourné vers l'élevage (laitier et viandeux) et le pâturage, notamment.

Ce projet est lié aux autres projets du PCDR suivants :

- Créer une filière bois (III – 35)
- Inciter au développement des productions locales (III – 36)
- Encourager une agriculture plus respectueuse de l'environnement (II – 38)

- Développer le maillage écologique (I – 9)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général **“Un territoire qui valorise ses ressources locales”** et l'objectif spécifique **“un territoire qui encourage une agriculture durable et pérenne”** car il vise à mettre en place un projet innovant couplé à un soutien aux agriculteurs dans leur démarche de diversification.

Il soutient également l'objectif spécifique **“un territoire qui réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable”** par la prise en compte de la dimension énergie dans ce type de diversification.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Renforcement et promotion de la biodiversité		X	
Mise en réseau des différents acteurs du monde agricole pour développer des projets communs	X		
Mise en valeur du patrimoine environnemental		X	
Renforcement du réseau écologique et paysager.		X	
Impact positif attendu sur l'économie locale suite aux actions entreprises			X

5. Localisation et statut

- L'ensemble du territoire de la Commune

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs de projets : la Commune d'Ellezelles.

La CLDR, les agriculteurs, les citoyens, le Parc naturel du Pays des Collines, le Contrat de rivière Dendre

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...) :

Le contexte climatique et agricole difficile, l'impact positif du projet sur la biodiversité

- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;

Le PNPC a déjà entrepris pas mal d'actions autour de cette thématique :

- Promotion Bois raméal fragmenté (BRF)
- Démonstration de matériels agricoles de taille
- Aide et conseils pour les plantations de haies
- Opération Arbrenkit accessible aux agriculteurs (<https://www.arbrenkit.be/>)

- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)¹;
Sans objet
- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
 - Constitution d'un groupe de travail (experts et agriculteurs intéressés)
 - Visites et retours d'expérience
 - Suivi et valorisation d'une ou plusieurs parcelles agroforestières sur le territoire
- Démarches administratives à réaliser ² ;
 - Prendre contact avec des organismes de référence de l'agroforesterie (Agroforesterie.be par exemple), coordonner les structures locales, identifier des projets exemplatifs

8. Estimation globale du coût

Sans objet

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre
Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Réunion avec des experts de l'agroforesterie	1/an	Compte-rendu de la réunion
Création d'un groupe de travail	1 réunion / an	Compte-rendu des réunions
Actions de sensibilisation	2/an	Articles dans le bulletin communal, publications sur les réseaux sociaux, ...

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible
Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise en place d'une parcelle agroforestière	1/2 ans	Visites, photos, analyse des rendements

¹ A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

² En quelque sorte, la « to do list » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subordonnés, emprise, état de propriété, ...

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

Sans objet

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Sans objet

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Sans objet

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Sans objet

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Sans objet

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Sans objet

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Sans objet

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Sans objet

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet

Annexes :

Sans objet

Développer le maillage écologique (a) Ellezelles (b) Toute l'entité (c) Actions favorables à la protection, à la restauration et au développement du réseau écologique	Fiche n° 9
	Priorité : Lot 1
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

L'objectif de ce projet est de définir et de mettre en place des actions afin de renforcer le réseau écologique d'Ellezelles, développer au mieux les liaisons vertes et bleues, rétablir des connexions entre les différents milieux d'intérêt biologique terrestres et aquatiques favorisant la restauration et la préservation de la biodiversité.

Le projet consistera en la concrétisation d'un ensemble d'actions favorables de protection, de restauration et de développement du réseau écologique sur le territoire communal. Ce projet nécessite la concertation de tous les acteurs liés à l'environnement et l'implication citoyenne, sous la houlette communale.

Trois phases sont ainsi préconisées :

1. Mettre en place et animer une plate-forme des acteurs de la biodiversité

Cette première étape consiste à réunir régulièrement les acteurs de la nature et du paysage intervenant sur le territoire communal (Parc naturel du Pays des Collines, Natagora, guides-nature, Contrat de Rivière Dendre, citoyens, agriculteurs, ...) avec pour objectifs :

- de disposer d'une vision complète des rôles et des actions de chacun et des sites où ils interviennent (inventaire du maillage existant) ;
- de renforcer la coordination voire la collaboration entre ces organismes en lien avec leurs actions spécifiques ;
- de définir un programme d'actions.

2. Mettre en place le programme d'actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité

Pour exemple :

- Favoriser la plantation de haies et de vergers et leur gestion raisonnée (=appliquer le principe de la gestion différenciée pour la taille des haies, l'entretien des fossés et des berges des cours d'eau, sur l'ensemble du territoire communal)
- Créer des mares
- Renforcer la végétalisation des espaces publics
- Appliquer le principe de la gestion différenciée dans les espaces verts publics, pour la taille des haies, l'entretien des fossés et des berges des cours d'eau, sur l'ensemble du territoire communal.
- Organiser des actions de sensibilisation : cette action consiste à multiplier les moments et supports d'information et de sensibilisation à la nécessaire préservation de la nature, à destination de différents publics : habitants, écoles (du territoire et venant d'ailleurs), touristes. Elle repose sur l'organisation d'expositions et d'animations, sur la mise en place d'activités pédagogiques dans les écoles, sur la coordination de formations « nature », sur la création d'événements photographiques, sur une utilisation accrue des ressources et du matériel disponibles chez les partenaires, etc.

3. Mettre en œuvre des indicateurs de suivi des continuités écologiques

Pour s'assurer d'un suivi de qualité des continuités écologiques, plusieurs catégories d'indicateurs sont mobilisables : éléments constitutifs de la trame verte et bleue, forme, état de conservation et

évolution, nombre d'actions menées, superficie concernée, degré de concertation, nombre de passages dans les corridors, diversité génétique, nombre d'espèces colonisant les haies, etc.

2. Justification du projet

Avec la modernisation de l'agriculture et l'explosion démographique, de nombreux éléments du maillage écologique ont été évincés de nos campagnes : des vergers ont été rasés, des mares comblées, les parcelles agricoles sont de plus en plus grandes et dénudées et les haies disparaissent progressivement. Ces effets ont de lourdes conséquences sur notre environnement. Certaines populations d'oiseaux sont en chute libre, des sites de ponte de batraciens disparaissent, les insectes et certains végétaux sont également concernés par cette perte d'habitats naturels.

De plus de nombreux habitants sont sensibles aux paysages de Pays des Collines et souhaitent les développer et les protéger. Il est évident que la conservation ou création d'un maillage écologique qualitatif permettra de sauvegarder les paysages et, par conséquent, d'avoir une action favorable sur la biodiversité. Cet aspect de biodiversité est également cher aux yeux de bon nombre d'habitants d'Ellezelles qui agissent chez eux ou via des associations locales.

La mise en œuvre d'un programme d'actions renforçant le maillage écologique est donc une manière de ralentir la perte de la biodiversité en apportant de nouvelles sources d'habitats naturels qui pourront être colonisés par une importante faune et flore locale.

Il est important d'agir sur tous les milieux naturels, semi-naturels et artificiels (zones agricoles et prairies, zones urbanisées, zones humides et rivières, zones forestières) afin de palier la fragmentation, la disparition des habitats, des refuges, indispensables au déplacement et à la survie des espèces végétales et animales.

Le caractère rural du projet tient essentiellement en la gestion et la protection d'atouts importants du territoire, sa nature et ses paysages ruraux, afin de préserver ceux-ci.

Ce projet est étroitement articulé avec ces autres projets :

- Mettre en vie le Moulin du Cat sauvage (II – 32)
- Créer une filière bois (III – 35)
- Développer l'agroforesterie (I – 6)
- Encourager une agriculture plus respectueuse de l'environnement (II – 38)
- Renforcer la trame noire (II – 7)
- Améliorer la qualité des cours d'eau (III – 5)
- Construction d'une stratégie globale d'aménagement du territoire (I – 18)
- Créer un espace de détente et de sensibilisation à la nature (III – 10)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Ce projet décrit soutient directement l'objectif général **“un territoire qui cultive sa distinction”** et plus précisément l'objectif spécifique **“un territoire qui rend l'ensemble des Ellezellois acteurs de l'amélioration de leur environnement”** car il vise à compenser, de manière générale, la perte de biodiversité.

4. **Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Renforcement et promotion de la biodiversité		X	
Mise en réseau des différents acteurs du monde agricole et acteurs de la nature pour développer des projets communs	X		
Mise en valeur du patrimoine environnemental		X	
Renforcement du réseau écologique et paysager.		X	
Augmentation de l'attractivité touristique	x		x

5. **Localisation et statut**

L'ensemble de la Commune

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.
Porteur du projet : Commune d'Ellezelles, les agriculteurs, groupe de travail

Parties prenantes : PNPC, les agriculteurs, le CRD

Sources de financement : BiodiverCité, arbrenkit, primes de la RW, appels à projets, ...

7. **Programme de réalisation**

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...) ;

La perte régulière de biodiversité, le contexte climatique difficile et la protection des paysages.

- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;

Les structures paracommunales (PNPC, CRD) et autres associations locales (guides nature, natagora Dendre et Collines, ...) réalisent depuis longtemps des actions concrètes sur le terrain mais également de la sensibilisation

- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)¹;

Sans objet

- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
 - Mise en place d'une plateforme des acteurs de la biodiversité
 - Création d'un programme d'actions annuel

¹ A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

- Concrétisation des actions reprises dans le programme
- Démarches administratives à réaliser ² ;
 - Dossier de candidature pour répondre à des appels à projet et aux subsides BiodiverCité
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé³

Relevé de l'évolution du maillage écologique avec des associations locales

Suivi des plantations et autres interventions réalisées

4

8. Estimation globale du coût

Sans objet

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre

Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Création de la plate-forme	1	Commune
Création d'un plan d'actions	1	PV de la plate-forme, commune
Mise en œuvre d'actions	1/an minimum	PV de la plate-forme, commune

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible

Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre d'actions du programme réalisées	2/an minimum	PV de la plate-forme
Amélioration du maillage écologique	+ 10% de surface / 10 ans	PV de la plate-forme via les indicateurs de suivis

² En quelque sorte, la « to do list » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidants, emprise, état de propriété, ...

³ Communication, mode de gestion, animation, ...

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

Sans objet

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Sans objet

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Sans objet

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Sans objet

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Sans objet

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Sans objet

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Sans objet

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Sans objet

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet**Annexes :**

Sans objet

Aménager la place de la Gare (a) Ellezelles (b) Ellezelles (c) Aménagement d'espace public	Fiche n°14
	Priorité : Lot 1
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet vise à améliorer le site de la place de la gare et de ses abords à Ellezelles. La place de la gare est un vaste espace macadamisé, à la rue du Mont. L'ancienne gare est fermée depuis 1963. Seules une ancienne cabine de signalisation et la halle à marchandises sont encore présentes sur le site. Cette place est très peu visible, même de la route (elle se situe à un peu plus d'1 km du centre d'Ellezelles) mais sert de parking aux touristes et sportifs qui empruntent le RAVeL, l'ancienne ligne 87.

Un espace d'accueil touristique doit trouver sa place dans la réhabilitation de ce site, soit en rénovant l'ancienne halle à marchandises soit en créant un nouvel espace dédié spécifiquement aux cyclotouristes (espace HoReCa, espace entretien vélo, espace d'infos touristiques...).

L'aménagement de la place de la gare et de ses abords vise plusieurs objectifs :

- Assurer la continuité et la connexion avec le RAVeL
- Sécuriser la place par l'implantation d'un éclairage public et la délimitation des espaces accessibles aux différents usagers (voitures, camions, cyclistes, piétons) ;
- Maintenir la polyvalence de la place de la gare pour pouvoir accueillir la ducasse (chapiteau, brocante, ...)
- Amener de la convivialité, aménager des lieux de détente et de rencontre entre les générations, permettre le développement d'une vie de quartier ;
- Mettre en valeur le patrimoine lié à l'ancienne gare ;
- Renforcer la lisibilité des cheminements au départ de la place

La conception du projet sera guidée par des critères d'accessibilité à tous types de publics, de confort, de qualité des matériaux et de facilité d'entretien.

2. Justification du projet

L'aménagement de la place de la gare faisait déjà l'objet d'une fiche-projet dans le PCDR de 2007, mais celle-ci n'avait pas encore été réalisée. Le projet est dès lors à nouveau plébiscité par les habitants et les membres de la CLDR.

Le site de la gare est situé à la croisée de plusieurs circuits de randonnées balisées, équestres, pédestres et cyclotouristiques, repris dans le réseau de points-nœuds de la Maison du Tourisme de Wallonie Picarde. Il constitue un point d'articulation entre réseaux : voies lentes inter-villages, itinéraires récréatifs et sportifs, axe de liaison écologique. Aujourd'hui libre de toute activité ferroviaire, il offre un potentiel d'articulation entre le hameau et ses fonctionnalités linéaires, principalement orientées sur le tourisme et la détente.

La commune y a déjà aménagé un terrain de pétanque qui attend de se voir complété par un aménagement global centré sur un « pôle randonnée » point de départ ou halte pour visiteurs.

Cette réalisation devrait permettre de dynamiser la vie de ce quartier, la cohésion et le partage des activités dans un lieu de rencontre convivial, mais aussi dédié aux touristes. La place constitue en effet un point d'entrée du RAVeL vers le centre d'Ellezelles et la Maison du Pays des Collines. Les

aménagements préserveront par ailleurs le caractère de la place et le paysage historique lié à l'activité ferroviaire.

Ce projet est en lien avec les projets suivants :

- Développer et renforcer l'accueil touristique (I – 34)
- Construction d'une stratégie globale d'aménagement du territoire (I – 18)

Le caractère rural du projet tient essentiellement à cette volonté de créer l'ensemble des conditions qui permettront le déploiement d'un quartier, à des fins sociales et touristiques.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général **“un territoire qui cultive sa distinction”** et ces deux objectifs spécifiques :

- **“Un territoire qui préserve et rend plus accessibles ses atouts”** grâce à la dimension touristique du futur aménagement ;
- **“Un territoire qui anticipe et encadre son aménagement”** par l'approche globale qui le caractérise et sa prise en compte des différentes fonctions du quartier.

Il soutient également l'objectif général **“un territoire qui valorise ses ressources locales”** et l'objectif spécifique **“un territoire qui élargit et déploie ses atouts touristiques”** par l'espace qu'il réservera à la création d'un lieu d'accueil touristique.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité du village et renforcement du sentiment d'identité locale et collective	X	X	
Renforcement des échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village	X		
Embellissement du cadre de vie des habitants.	X	X	
Mise en valeur du patrimoine local	X		
Amélioration de l'attrait touristique du village			X
Préservation et mise en valeur des espaces verts existants		X	
Renforcement du réseau écologique et paysager		X	
Amélioration de l'accessibilité, de la sécurité pour tous les usagers de la route, et promotion des modes de déplacements doux	X	X	
Soutien et développement de l'HORECA et du commerce local			X

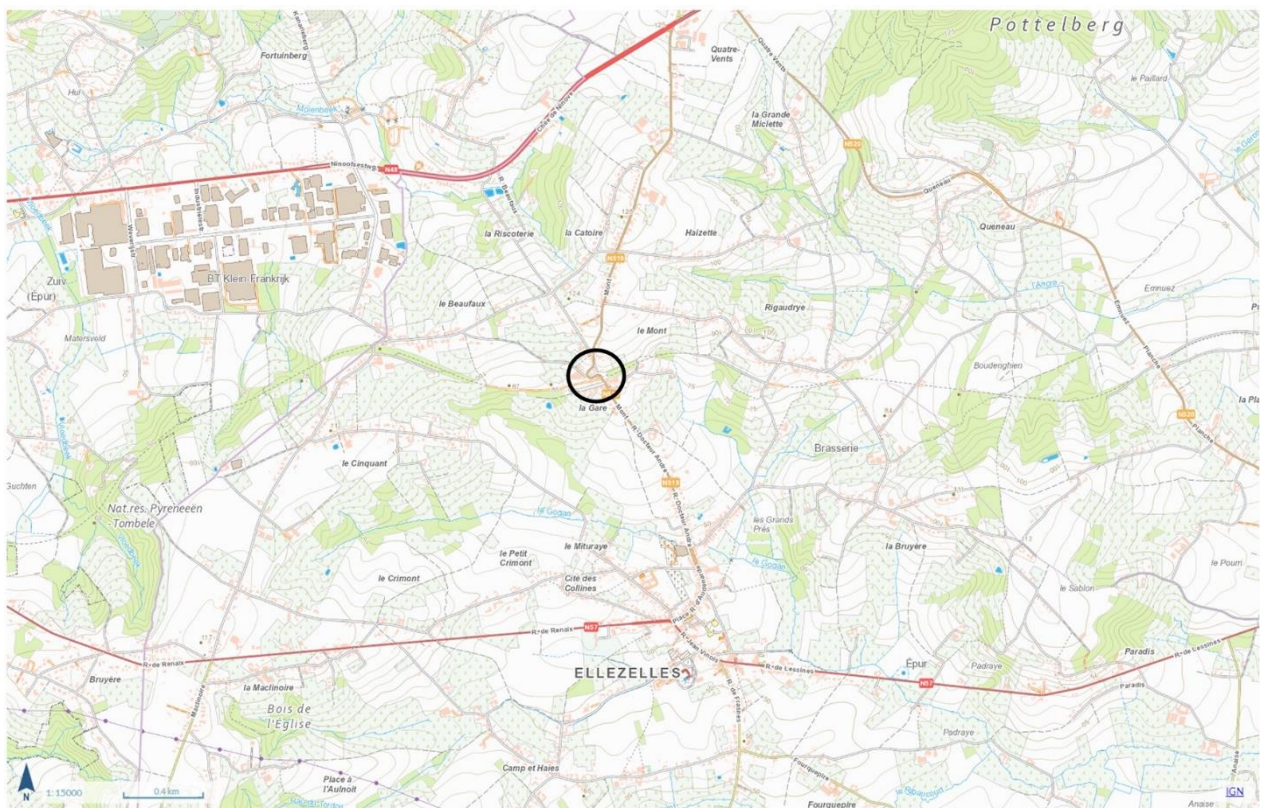
5. Localisation et statut

Le quartier de la gare se trouve au nord du centre du village d'Ellezelles, à la croisée de la rue de la Gare et la rue du Mont. La place en tant que telle fait partie du domaine public, appartenant à la commune.

La ligne SNCB désaffectée 87 a été aménagée en RAVeL et est reprise en tant que liaison entre pôles au schéma directeur cyclable pour la Wallonie. L'assiette a été achetée par la commune via une ODR précédente. La halle à marchandises appartient à un propriétaire privé.

a) Localisation au sein de la commune, adresse, situation

Cet espace est situé à "Mont", dont une partie est constitué de la route régionale N519. La partie Sud du périmètre est sur le RAVeL (Ligne 87).



b) Intégration du projet par rapport à son environnement direct

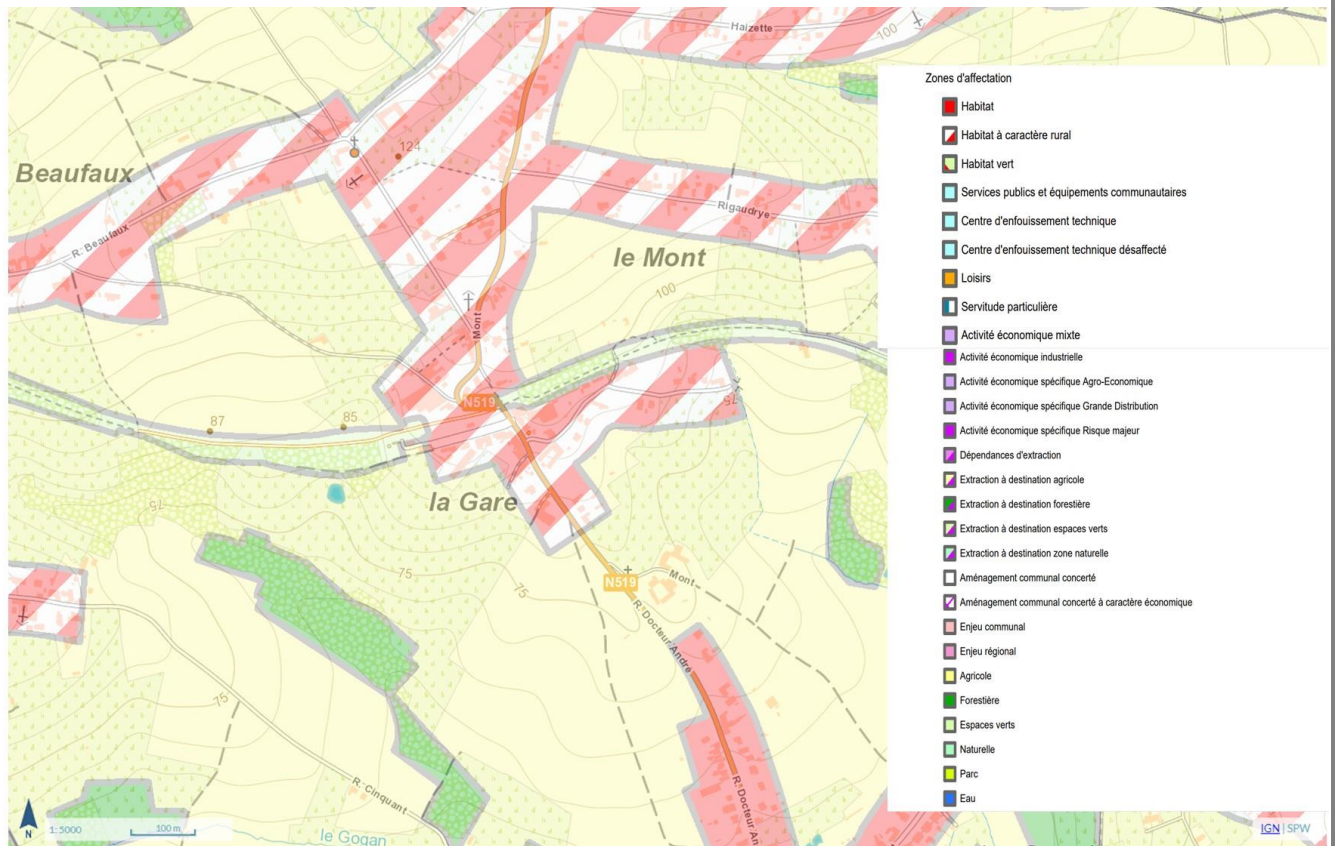
Cadre général

Actuellement complètement bétonnée, la place de la gare ne comporte aucun espace de convivialité. Le parking s'y fait de manière anarchique sur les abords de la place. Quelques habitations sont installées sur la partie Sud de la place. Signalons enfin la présence d'une station essence, d'une entreprise de combustibles et d'un garage automobile.

Les abords du RAVeL, au niveau du carrefour, sont équipés de quelques panneaux d'informations touristiques. Un banc est également présent sur les abords du RAVeL. De l'autre côté de la route régionale, un espace composé de terrains de pétanque est également présent.

La place et le RAVel sont séparés par une parcelle privée qui comprend un potager et un ancien bâtiment de gare.

c) Cadre légal lié au lieu, dont contraintes urbanistiques et réglementaires



d) Contraintes naturelles existantes

Sans objet

e) Présentation du périmètre d'intervention



f) Statut de propriété

L'ensemble du périmètre d'intervention appartient à la Commune d'Ellezelles sauf la partie de la N519.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes du projet : Commune d'Ellezelles, SPW Mobilité et Infrastructures.

Partenaires : CLDR, CCATM, comité Saint-Roch, riverains, maison du Tourisme Wapi.

Comité saint Roch : C'est en 1973 que les habitants du quartier de la gare ont pris l'initiative d'organiser une ducasse pour récolter des fonds afin de restaurer la chapelle Saint-Roch. L'Édifice religieux fut remis en état et l'entretien est actuellement toujours réalisé par une même équipe de bénévoles. Le 2 mai 1976 fut également inauguré le ballodrome de la place de la gare par les autorités communales de l'époque. C'est sur cette même place et sous chapiteau qu'est organisée la ducasse le 15, 16 et 17 août. Beaucoup d'activités sont programmées.

7. Programme de réalisation

Il s'agit d'un projet d'ampleur (rénovation des espaces publics, acquisition et rénovation ou création d'un bâtiment touristique) mais aussi d'une demande forte des riverains. L'aménagement de ce site devrait permettre de soutenir la dynamique touristique du territoire. Le placement de panneaux d'informations touristiques en lien avec le RAVeL (Maison du Tourisme Wapi) a déjà été fait.

Deux phases peuvent être imaginées dans ce projet ; les actions sur les propriétés publiques et secondairement, la possibilité d'extension (par achat de parcelles privées) en créant une connexion directe et sécurisée avec le RAVeL.

8. Estimation globale du coût

Type d'aménagement	Prix unitaire HTVA	Superficie	Total (HTVA)	Source de financement
Aménagement de convivialité (comprenant démolitions, terrassements, fondations, revêtement, mobilier et équipement)	180€/m ²	1000 m ²	180.000,00 €	Fond propre, DR
Aménagement de convivialité et polyvalence (comprenant terrassements, fondations, revêtement)	130€/m ²	1150m ²	149.500,00 €	Fond propre, DR
Verdurisation	50€/m ²	500 m ²	25.000,00 €	Fond propre, DR, BiodiverCité
Frais d'étude HTVA	10% coût des travaux		35.450,00 €	Fond propre, DR
Total HTVA			389.950,00 €	
TOTAL TVAC			471.839,50 €	

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

*Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre
Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Réalisation des aménagements sur le site de la gare	1	Réception des travaux

Indicateurs de résultat :

*Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible
Quels sont les effets du projet ?*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Fréquentation de l'espace public et utilisation du mobilier	+20 % / 10 ans	Via l'installation d'un système de comptage périodique
Satisfaction des utilisateurs par rapport aux aménagements réalisés	80%	Questionnaire de satisfaction
Nombre d'activités organisées	3/an	AC

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

La principale contrainte du site est liée à la mobilité. En effet, le terrain est à la jonction entre une route nationale (N519) et le RAVeL. Il conviendra donc de réaliser des aménagements permettant la bonne cohabitation entre les automobilistes et les usagers lents fréquentant le RAVeL.

De plus, une entreprise commercialisant du combustible (gaz, charbon, pellet, ...) est présente sur le site de l'ancienne gare. Cette entreprise dispose également d'une station-service à cet endroit. Ses activités nécessitent le passage régulier de camions. Le projet devra donc tenir compte des activités de cette entreprise tout en permettant un partage harmonieux du lieu avec les autres utilisateurs.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Éléments quantitatifs généraux du dossier :
 - Superficie totale de la parcelle : 2985 m²
 - Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 2985 m²
 - Superficie finale non bâtie sur la parcelle : non défini à ce jour
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :
Cet aspect sera étudié par le futur porteur de projet.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Les matériaux qui seront utilisés pour l'aménagement de la Place seront choisis pour leur caractère local, écologique et/ou durable. De même, pour tout ce qui concerne les plantations, les pépiniéristes et horticulteurs locaux seront privilégiés.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Ces aménagements pourront profiter aux nombreux touristes et cyclotouristes qui fréquentent le RAVeL. L'aménagement de la place sera sobre et répondra aux souhaits des habitants. La sobriété des matériaux utilisés permettra également de valoriser ce site historique cher aux yeux des habitants.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) :

La place de la gare est complètement dépourvue de végétation. Quelques arbres sont présents le long du RAVeL. Une flore herbacée est également en place le long du RAVeL.

- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?

Ces éléments botaniques ne seront pas impactés par le projet.

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) :

La plantation de haies indigènes pourra être prévue dans le cadre du projet et ainsi améliorer la qualité biologique du site.

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
- Cet aspect sera étudié par le futur auteur de projet.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Concernant l'espace "place", un stationnement mieux organisé permettra de sécuriser les déplacements des usagers faibles. De plus l'identification d'un cheminement clair pour les camions de l'entreprise confortera aussi les déplacements des usagers faibles.

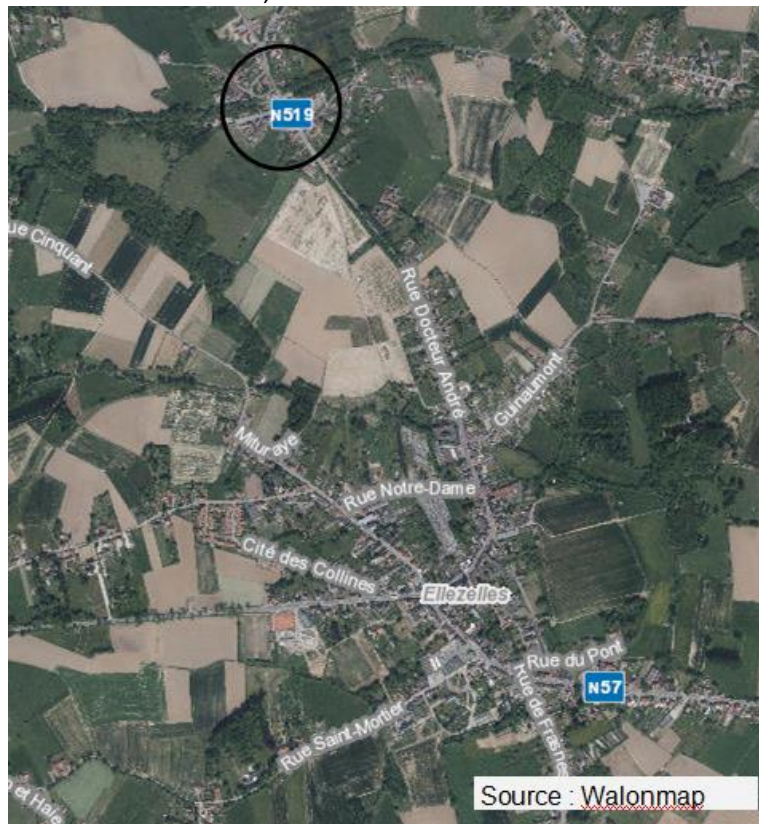
Concernant la partie RAVeL du projet, des aménagements pour les usagers faibles seront également installés (parking vélo, tables, ...).

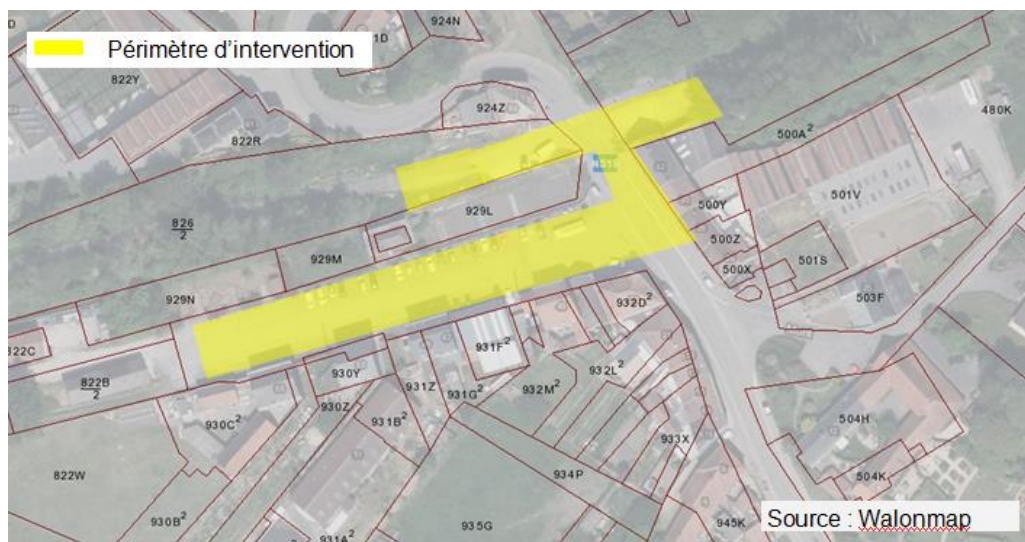
G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Autant que possible, les entreprises locales seront privilégiées tant pour les travaux que pour les plantations. Une attention particulière sera également portée sur l'origine locale des fournisseurs de plantes, arbustes et arbres.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

La verdurisation de la place améliorera significativement son aspect paysager et, par conséquent, le cadre de vie du village.

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet**Annexes :****1. Plan de situation ;****Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur ;**



2. Dossier photographique ;



Photo n°1



Source : Walonmap

Photo n°2



Source : Walonmap





3. Etat des lieux ;

Le placement de panneaux d'informations touristiques en lien avec le RAVeL (Maison du Tourisme Wapi) a déjà été fait.

Les abords des terrains de pétanque sont vieillissants et mériteraient une rénovation avec une installation de mobiliers urbains.

Bien qu'existants, les bancs situés le long du RAVeL ne permettent pas de s'y poser en famille et de, par exemple, de prendre un pic-nic confortablement. Des tables seraient donc nécessaires.

4. Liste des projets de même fonction existant sur la commune ;

- Aménager le cœur d'Ellezelles (II – 13)
- Aménager le cœur de Grand Monchaut (III – 15)
- Aménager le centre de Wodecq (I – 16)
- Aménager le cœur de Lahamaide – aménagements complémentaires (III – 17)

Aménager le centre de Wodecq (a) Ellezelles (b) Wodecq (c) Aménagement d'espace public	Fiche n° 16
	Priorité : Lot 1
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le centre du village pose deux problèmes principaux :

- La place actuelle présente un espace très minéralisé dédié principalement au stationnement, peu convivial et non sécurisé ;
- Le manque d'espace de stationnement est criant lors de manifestations.

Le projet prévoit donc dans un premier temps de solutionner les soucis de stationnement ponctuels pour que ceux-ci n'occultent pas la réflexion sur l'aménagement prévu dans le cadre de la demande de convention en Développement Rural.

1. Trouver des solutions de stationnement pour les manifestations

Plusieurs solutions sont proposées et devront être analysées :

- **Améliorer les zones de parking existantes** : Déplacer la plaine de jeux vers le terrain de basket, tracer les emplacements sur la place et sur le parking du terrain de football.
- **Modifier le plan de mobilité du village** : Instauration d'un sens unique à la rue du Trieu et autour de l'église pour pouvoir créer du stationnement latéral, création d'un sens giratoire pour les rues de Lahamaide, Neuve et de Lattre, réflexion sur la rue du Quesnoit, la rue Georges Dubreucq, la rue Neuve, la rue de Lattre, la rue Gaston Muylle, et la rue de Lahamaide.
- **Améliorer les liaisons douces** : Réfection du revêtement et éclairage pour les chemins situés rue de la Vicairie, rue du Poêlon et celui entre la place et le terrain de football (en cours pour ce dernier).
- **Développer la mobilité alternative** : Déplacer et rendre plus confortable l'arrêt de bus (abri, banc, espace de stationnement pour les vélos), proposer du stationnement vélo sur la place
- **Créer de nouvelles zones de stationnement** : de manière optionnelle, si les solutions ci-dessus ne sont pas suffisantes, acquisition de terrains pour en faire des parkings végétalisés.

2. Améliorer le cadre de vie du village

Le périmètre d'intervention du projet sollicité en Développement Rural concerne l'espace place devant l'ancienne maison communale, le contour de l'église et la liaison douce (sentier) vers le terrain de foot, qui passe derrière l'église.



Le projet devra permettre de :

- **Rationaliser le stationnement** sur la place de manière à permettre le développement de la convivialité et la végétalisation. Le stationnement devra être mieux organisé et intégrer des zones pour les vélos et pour les voitures électriques.
- **Améliorer la convivialité** en proposant des zones réservées aux piétons, notamment devant les lieux phares (café, frieterie, église, maison de village), en installant du mobilier et en laissant une place à la rencontre (espace jeu pour les enfants par exemple). Par ailleurs, le projet devra toujours permettre l'installation du chapiteau pour la ducasse du village.
- **Végétaliser la place** de manière à la rendre plus agréable, à proposer des zones d'ombres et réduire l'effet de chaleur lors des canicules.
- **Mettre en évidence les éléments collectifs** et de patrimoine (Horeca, maison de village, église, pompe à eau) par un choix de matériaux ou de la signalisation.
- **Améliorer l'éclairage** notamment via l'enfouissement des câbles aériens.
- **Garantir l'accès PMR** à l'ensemble des espaces.

La place en béton est reprise comme un atout dans le sens où il s'agit d'un matériau avec une longue durabilité et facile d'entretien. Dans un objectif de résilience, il sera analysé la possibilité de laisser le béton comme revêtement pour les espaces de stationnement et de circulation. Il faudra cependant profiter des travaux d'aménagements de la place pour refaire l'égouttage, en mauvais état, passant sous la place.

2. Justification du projet

Le village de Wodecq s'est développé depuis le milieu du XXe siècle en extensions périphériques tentaculaires à partir du centre formé par la place et l'église. L'urbanisation du village a vu croître l'habitat pavillonnaire en ruban, en particulier le long des rues qui rejoignent Ath vers le Sud (rues Buis et Gaston Muylle) ainsi qu'au Nord-Ouest (rues Paradis et Bruyère) vers Lessines.

Avec près d'un quart de la population totale d'Ellezelles (1368 habitants en 2019), l'école communale, une Maison de Village très fréquentée, plusieurs comités, des lieux patrimoniaux, Wodecq est non seulement un village vivant et dynamique mais aussi un village attrayant pour les visiteurs.

Le centre du village ne comporte pas d'espace public extérieur convivial et de qualité, ni même de mobilier urbain. Les trottoirs sont étroits ou absents, et ne permettent pas l'accessibilité PMR. La présence d'obstacles (poteaux, voiture en stationnement...) rend malaisée la lecture et la pratique de l'espace de la place du village.

La Maison de Village des Sots d'Ocq (récemment aménagée dans le cadre du PCDR 2007-2017) à proximité de la place est mal intégrée au fonctionnement de cette dernière. Il s'agit donc également d'améliorer son accès, son stationnement et sa visibilité.

La présence de l'église marque l'existence du village. Pour la CLDR, cet espace doit retrouver une fonction de place, d'espace de convivialité, tout en apportant une réponse à certains problèmes de sécurité routière et de stationnement rencontrés au centre de Wodecq (*réunion de CLDR et ouverte à l'ensemble des ellezellois organisée le 07 septembre 2023*).

Ce projet est lié aux projets suivants :

- Développer la mobilité multimodale (I – 23)
- Améliorer la sécurité routière (I – 25)
- Construction d'une stratégie globale d'aménagement du territoire (I – 18)

Le caractère rural du projet tient essentiellement à cette volonté de créer l'ensemble des conditions qui permettra une bonne intégration et le déploiement de la vie villageoise.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général **“un territoire qui cultive sa distinction”** et cet objectif spécifique **“un territoire qui anticipe et encadre son aménagement”** par l'approche globale qui le caractérise et sa prise en compte des besoins de diverses catégories d'habitants.

Il participe en outre à la poursuite de l'objectif spécifique **“un territoire qui favorise la solidarité et la convivialité”** par le développement d'espaces conviviaux au centre du village.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité du village et renforcement du sentiment d'identité locale et collective.	X	X	
Renforcement des échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village.	X		
Embellissement du cadre de vie des habitants.	X	X	
Mise en valeur du patrimoine local	X		
Verdissement général des différents espaces et recours à des matériaux naturels		X	
Renforcement du réseau écologique et paysager.		X	
Amélioration de l'accessibilité et promotion des modes de déplacements doux.	X	X	
Promotion des modes de déplacements doux	X	X	
Soutien et développement de l'HORECA et du commerce local			X
Renforcement de la sécurité des lieux pour les différents usagers de la route (piétons, cycliste et automobilistes)	X		

5. Localisation et statut

Le centre de Wodecq se situe en zone d'habitat au plan de secteur.

a) Localisation au sein de la commune, adresse, situation



b) Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Cadre général

Actuellement complètement bétonné, le centre du village ne comporte pas d'espace public extérieur convivial et de qualité, ni même de mobilier urbain. Les trottoirs sont étroits ou absents, et ne permettent pas l'accessibilité PMR. La présence d'obstacles (poteaux, voiture en stationnement...) rend malaisée la lecture et la pratique de l'espace de la place du village. Le réseau d'égouttage passant sous la place est en mauvais état.

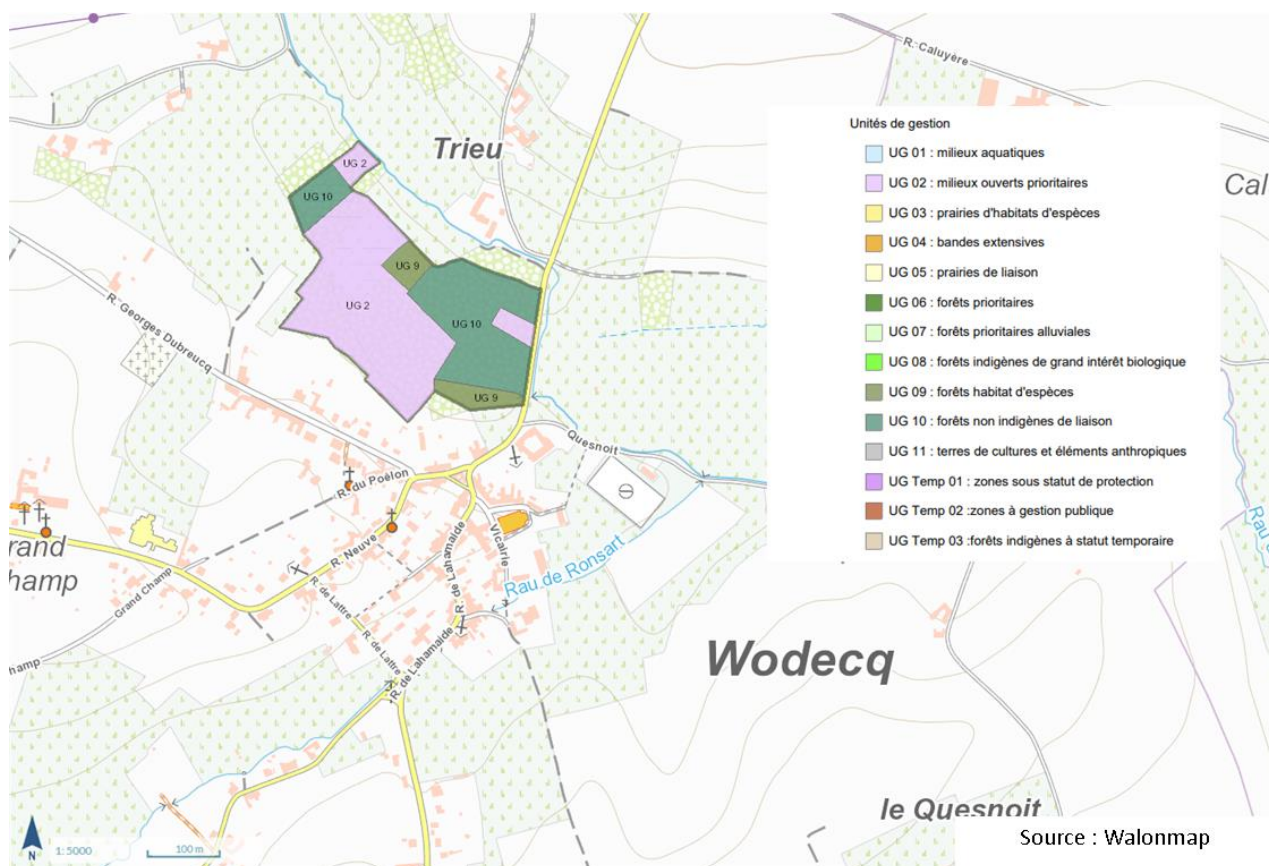
Services et commerces

Plusieurs services et commerces sont présents autour de la place de Wodecq ou à proximité :

- La maison de village des Sots d'Ocq.
- Une bibliothèque
- Un établissement HORECA "Le Prétexte"
- Une friagerie
- Le club de foot du FC Wodecq
- Le Petit musée de l'Archerie
- L'école communale de Wodecq

Paysage et environnement

Le village de Wodecq se situe au cœur d'un paysage rural composé majoritairement de prairies. Au Nord de la place, il y a une partie de la zone Natura2000 BE32005 "Vallées de la Dendre et de la Marcq" (voir carte ci-dessous). Cette parcelle est composée de deux zones de forêts non indigènes de liaison (UG10), de trois zones de milieux ouverts prioritaires (UG2) et de deux zones de forêts d'habitats d'espèces (UG9). L'ensemble de cette portion Natura2000 se situe sur des terrains privés. Signalons également la présence d'un foyer très important de Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*). Deux cours d'eau sont également présents à proximité du périmètre d'intervention : Le Ruisseau du Tordoir au Sud et la Ruisseau du Ronsart au sud.



Cadre bâti et patrimoine

L'ensemble des bâtiments qui bordent la place présentent une relative homogénéité en termes de gabarits (majoritairement R+1) et de matériaux et teintes (principalement briques rouges). Leurs implantations sur la limite parcellaire à rue associées à la mitoyenneté ferment la place et le paysage.

En matière de patrimoine, quatre bâtiments sont repris à l'Inventaire : l'église Saint-Quentin, une ancienne maison de style classique ternois, une maison de maître datant de la fin du 19^e siècle et l'ancienne brasserie Jouret qui abrite aujourd'hui le "Petit musée de l'archerie". Certains habitants ont également effectué un travail de mise en valeur des chapelles du village en matérialisant une balade, sur base des points nœuds pédestres mis en place par la Maison du Tourisme de Wallonie picarde, grâce à la réalisation d'une carte touristique (projet en lot 0).

Mobilité et accessibilité

La mobilité aux alentours de la Place de Wodecq n'est pas aisée, principalement pour les usagers faibles (manque de trottoirs, de pistes cyclables, ...). C'est pourquoi, parallèlement au projet d'aménagement de la place, une réflexion sera menée afin de solutionner ce souci de mobilité. Concernant la circulation automobile, la traversée du village est relativement dense, principalement lors des heures de pointe.

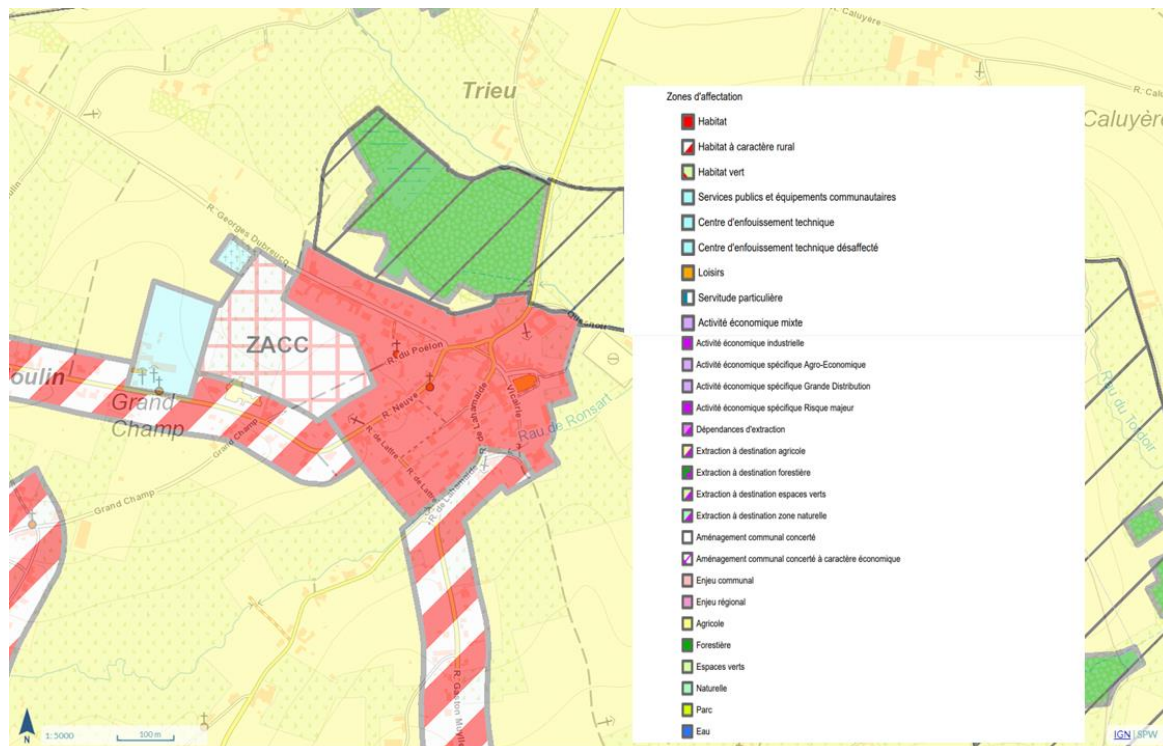
Sur la Place, la mobilité active n'est pas favorisée à cause de la place importante qui est dédiée à la voiture, principalement pour du parking. Lors de festivités (publiques ou privées) organisées dans la maison de village des Sots d'Ocq, un flot de voiture assez important est régulièrement constaté.

Deux arrêts de bus (Ligne 10) sont également présents juste à côté de la Place.

Equipements et infrastructures

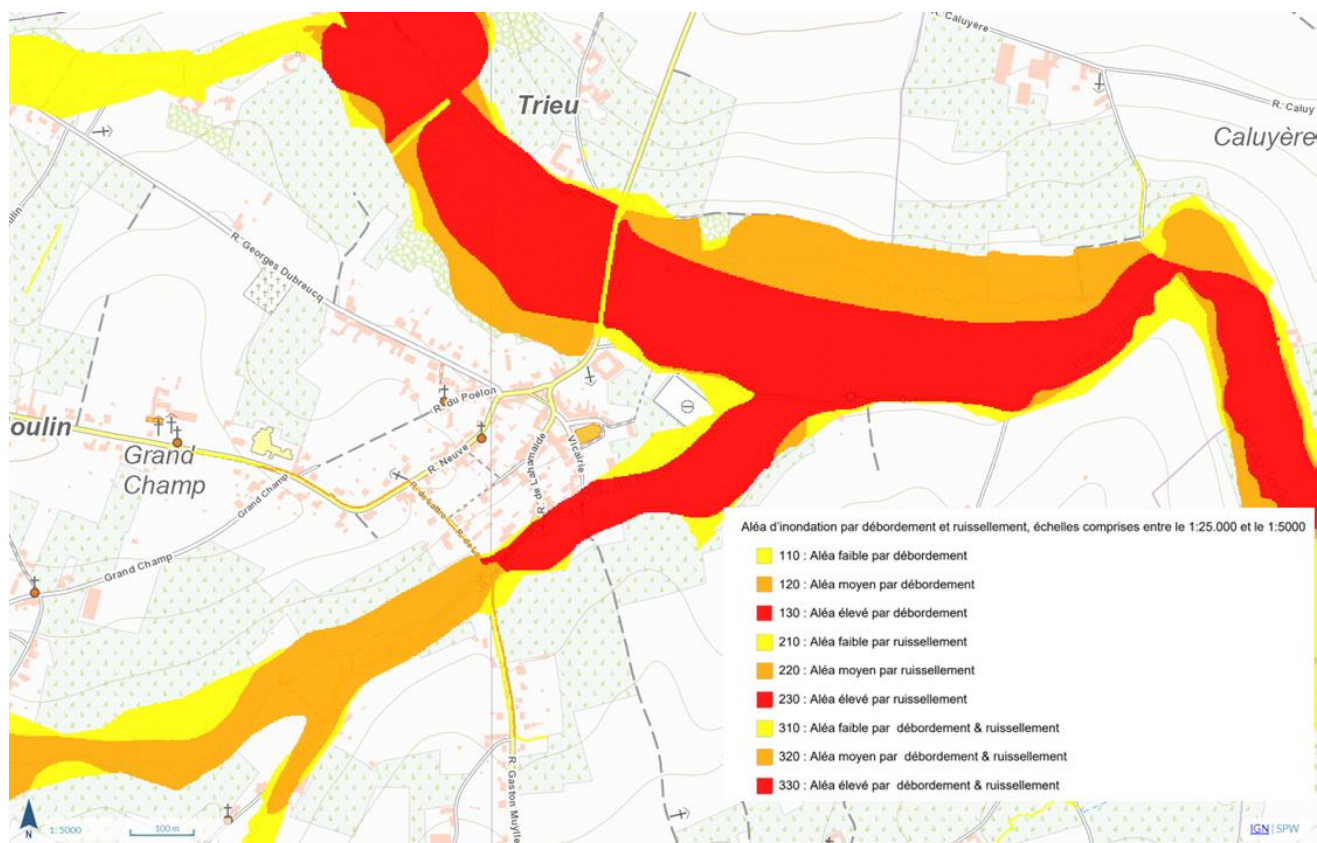
La place de Wodecq ne bénéficie d'aucun aménagement de convivialité extérieur.

c) Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires



Le cœur du village est repris en zone d'habitat. La majeure partie du sentier et le parking du terrain de foot sont repris en zone agricole.

d) Contraintes naturelles existantes



Le périmètre n'est pas concerné par des contraintes naturelles existantes. Cependant, des zones d'aléas d'inondations sont identifiées au nord et au sud de la Place du village et une zone Natura2000 est également située au sud de la place.

e) Présentation du périmètre d'intervention



f) Statut de propriété

Domaine public, propriété communale.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

La CLDR, les riverains, la maison du tourisme Wapi, Le Parc naturel du Pays des Collines, le CCCA, la CCATM, les différents comités du village de Wodecq, la Division Nature et Forêt (DNF) et le Contrat de Rivière Dendre (CRD).

7. Programme de réalisation

La CLDR a estimé ce projet prioritaire car il est au bénéfice des tous les habitants de l'entité via la nouvelle Maison de Village, mais aussi des visiteurs.

Afin d'affiner les aménagements et de définir les grandes orientations pour les futurs aménagements du cœur de village, une réunion de CLDR élargie aux habitants a été organisée le 7 septembre 2023.

Dès lors, les grandes orientations des aménagements devront :

- Résoudre les problèmes de parkings et de mobilité

Les habitants pointent, comme enjeux prioritaires, l'harmonisation des places de parkings. En effet, lors des activités de la Maison des Sots d'Ocq ou encore de funérailles, un grand nombre de véhicules peut se trouver sur la place. Sans réelle organisation à l'heure actuelle, la place se retrouve régulièrement "envahie" de voitures. Outre cet aspect, les habitants souhaitent également améliorer la sécurité routière sur et aux abords de la place.

- Rénover l'égouttage sous la place

L'intercommunale IPALLE a réalisé en septembre 2023, en vue de la création d'une station d'épuration, un sondage du réseau d'égouttage sous la place. Il en résulte que ce réseau est en mauvais état et doit bénéficier d'une rénovation. A ce stade, la nature précise des travaux à effectuer n'est pas encore identifiée.

- Améliorer la convivialité

Une fois que ces soucis de mobilité auront été résolus, divers aménagements pourront également être envisagés afin d'améliorer la convivialité, l'esthétique ou la mobilité douce sur et aux abords de la place. Ainsi, une végétalisation, la pose de mobiliers urbains ou encore la signalisation des différents commerces et services.

Mise en œuvre :

- Rédaction d'un cahier spécial des charges pour la mission d'auteur de projet et mise en adjudication selon la loi sur les marchés publics
- Réalisation d'une esquisse, avant-projet et projet
- Organisation de réunions de concertation notamment avec les impétrants, la police, les TEC, les riverains...
- Demande de permis d'urbanisme et de subventions
- Mise en adjudication suivant la loi sur les marchés publics
- Réalisation des travaux

8. Estimation globale du coût

	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé	Commune		Développement Rural	
					%	Somme	%	Somme
Travaux								
Voirie, Place et parvis de l'église	3125	m²	200	625 000€				
Egouttage	150	m ct	500	75 000 €				
Sous-total HTVA				700 000 €				
Frais d'étude et de suivi								
Honoraires auteur de projet et coordination sécurité santé		fft		50.000 €				
Sous-total HTVA				50.000 €				
Répartition du coût total du projet								
Total HTVA				750 000€				
TVA				157 500 €				
Total TVAC				907 500 €		607 500 €		300.000 €
Tranche 1				500.000 €	40%	200.000 €	60%	300.000 €
Tranche 2				407 500 €	100%	407 500 €	0%	0 €

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre

Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre de m² aménagés en espace de convivialité	290	Plans de l'auteur de projet
Nombre de places de parkings identifiés	50	Plans de l'auteur de projet
Nombre de m² végétalisés	165 m²	Plans de l'auteur de projet

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible

Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...).
Taux de satisfaction des habitants	70 %	Consultation préalable des riverains afin de s'assurer de répondre aux demandes.

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**

En matière de mobilité, une réorganisation spatiale de la Place permettra de mieux gérer le stationnement des véhicules et ainsi laisser davantage de places aux usagers faibles et à la création de lieux de rencontre. De plus, la réflexion sur la traversée du village permettra également de faire baisser le flux de voitures empruntant la partie nord de la Place (Rue de Lahamaide). Signalons également que plusieurs sentiers et/ou petites voiries sont présentes aux abords de la place et pourraient également permettre d'améliorer la mobilité douce dans le centre du village, notamment pour rejoindre l'école.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Cet aspect sera étudié par le futur auteur de projet. Vu la proximité des zones inondables, il sera important de veiller à rendre les sols plus perméables. Cette attention ne pourra qu'améliorer la situation au vu de la situation actuelle (complètement imperméable).

Signalons également des travaux devraient être entrepris en 2027 pour la future station d'épuration du village.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Les matériaux qui seront utilisés pour l'aménagement de la Place seront choisis pour leur caractère local, écologique et/ou durable. De même, pour tout ce qui concerne les plantations, les pépiniéristes et horticulteurs locaux seront privilégiés.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Le centre du village de Wodecq étant relativement densément peuplé, les futurs aménagements de convivialité permettront à de nombreux habitants d'en profiter. Ces aménagements pourront également être utilisés par les touristes ou encore les usagers de la maison de village.

L'aménagement de la place sera sobre et répondra aux souhaits des habitants. La sobriété des matériaux utilisés permettra également de ne pas nuire à l'aspect esthétique de la Place. De plus, les habitants ont souhaité conserver autant que possible le revêtement actuel de la place. Il a en effet été pointé comme un élément positif notamment pour la facilité d'entretien et pour sa praticabilité pour les personnes à mobilité réduite. Ainsi, l'asphalte pourrait, par exemple, être découpé et fertilisé à certains endroits afin d'y implanter de plantes telles que du miscanthus ou encore des arbres hautes tiges.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) :

A ce jour, la place du village ne comporte pas d'éléments écosystémiques marquants. En effet, la place est dépourvue de végétation arborée ou herbacée. L'intérêt pourrait résider dans la faune qui pourrait se trouver dans les combles de l'église (Chouette effraie, chauves-souris). Cependant, à ce jour, aucun inventaire n'a pu y être réalisé. Dans le cadre de l'appel à projet BiodiverCité 2022, une dizaine de nichoir à moineaux seront placés sur l'ancienne maison communale, en face de l'église.

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) :

Des plantations seront envisagées dans le cadre du projet, notamment aux abords de l'église. Les essences seront toutes indigènes et un effort particulier sera fait afin qu'elles offrent une ressource en nourriture étalée pour la faune locale.

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :

Cette étape sera étudiée par l'auteur de projet.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

La gestion et l'organisation du stationnement automobile améliorera significativement le confort des usagers faibles. Les cheminements pour se rendre aux différents points d'intérêt seront aisément identifiables. De plus, cette nouvelle organisation de la place diminuera également les nuisances pour les riverains. Un emplacement pour ranger les vélos sera également installé.

L'implantation d'un ou plusieurs espaces de convivialité, accessible(s) aux PMR, permettra également la rencontre entre les habitants quelle que soit leurs origines sociales.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

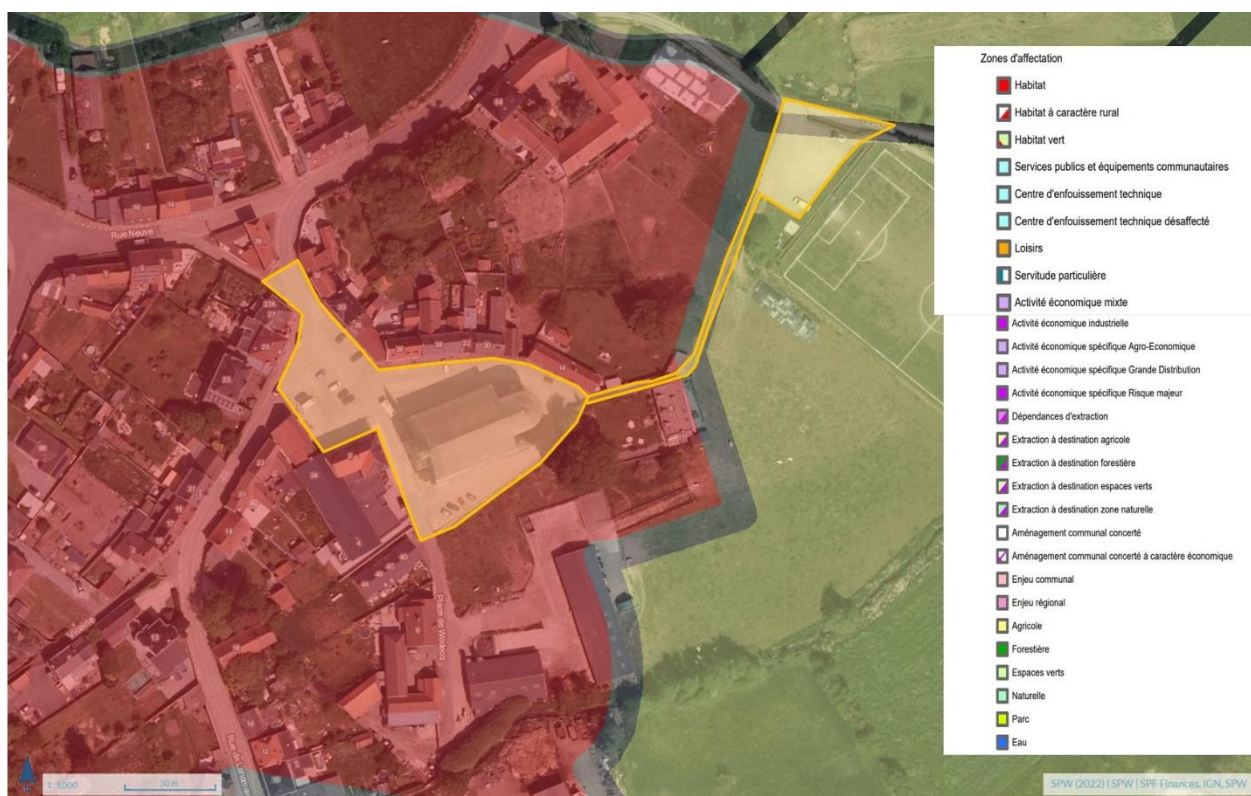
Autant que possible, les entreprises locales seront privilégiées tant pour les travaux que pour les plantations. Une attention particulière sera également portée sur l'origine locale des fournisseurs de plantes, arbustes et arbres.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

La verdurisation de la place améliorera significativement son aspect paysager et, par conséquent, le cadre de vie du village.

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet**Annexes :****1. Plan de situation ;**

2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur ;



3. Dossier photographique ;



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6



Photo n°7

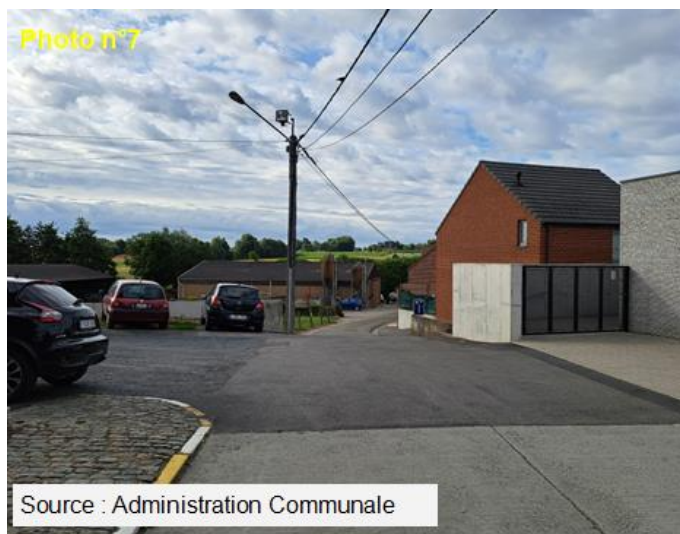


Photo n°8



4. Etat des lieux ;

La place est actuellement recouverte d'une couche d'asphalte dédiée entièrement au stationnement de véhicules. Le revêtement est considéré en bon état et permet un entretien aisé, notamment des adventices.

Aux abords de l'église, des plantations ornementales sont en place.

A l'arrière de l'église (côté ferme), le revêtement est en gravier.

Aucun aménagement de convivialité n'est présent sur la place.

- 5.** S'il s'agit d'un bâtiment (type maison de village), fournir la liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets ;

Sans objet

- 6.** Liste des projets de même fonction existant sur la commune ;

II – 13 : Aménager le cœur d'Ellezelles

I – 14 : Aménager la place de la Gare

III – 15 : Aménager le cœur de Grand Monchaut

III – 17 : Aménager le cœur de Lahamaide – aménagements complémentaires

Construction d'une stratégie globale d'aménagement du territoire (a) Ellezelles (b) Sans objet (c) Mise en place d'outils d'aménagement du territoire	Fiche n°18
	Priorité : Lot 1
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste en la définition des options d'aménagement pour chaque village (ou partie de village) et au recours aux outils urbanistiques adaptés pour les mettre en œuvre. L'approche se veut transversale, pour répondre au mieux aux différents enjeux spécifiques de chaque village.

De plus, le schéma de développement du territoire (SDT) définissant une nouvelle stratégie territoriale pour la Wallonie a été adopté par le Gouvernement wallon le 30 mars 2023. Ce nouveau schéma ne définit que Ellezelles comme "centralité". L'adoption du SDT implique également la réalisation d'un schéma de développement communal, qui constituera un nouvel outil communal en matière d'aménagement du territoire.

La première action concernera l'appropriation du projet de Guide Communal d'Urbanisme (GCU)¹ par tous les acteurs impliqués (CCATM, CLDR, PNPC, CRD ...). Cette action prendra au minimum la forme de réunions de travail afin que les propositions apportées par l'auteur de projet du GCU soient étudiées et amendées le cas échéant.

D'autres actions du groupe de travail pourraient par la suite voir le jour, en cohérence avec les projets déjà enclenchés sur le territoire, notamment la charte paysagère du PNPC (objectif : protection, gestion et valorisation des paysages sur le territoire des Collines).

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Maîtriser l'urbanisation afin de garantir l'utilisation parcimonieuse du sol
- Valoriser et préserver les paysages
- Respecter le caractère rural en veillant à l'intégration des nouvelles constructions
- Protéger et valoriser le patrimoine rural bâti dans le cadre de rénovations ou de réhabilitations
- Protéger et valoriser le patrimoine naturel dans le cadre d'une politique de développement durable
- Sécuriser les déplacements, favoriser une mobilité durable ainsi qu'améliorer l'accessibilité et l'usage des espaces et des équipements
- Donner plus de poids aux instances consultatives d'aménagement du territoire (CCATM, PNPC par exemple)
- Proposer un accompagnement complet des projets d'urbanisme, notamment via le service urbanisme communal
- Envisager des coopérations supracommunales pour la protection et la valorisation des caractéristiques bâties et paysagères de la région des Collines

Cette action reprend aussi la concrétisation du PCA Beaubourg qui, sur son périmètre et avec ses objectifs propres, représente un outil de réflexion globale de l'aménagement du territoire en intégrant une réflexion sur le logement, des aménagements et projets en matière de mobilité douce, de paysage, de biodiversité.

¹ Le GCU d'Ellezelles, en cours d'élaboration, devrait être finalisé pour fin 2023-début 2024.

Elle permettra par ailleurs d'optimiser la réalisation de certains des projets du PCDR, en leur donnant une assise territoriale adaptée et en s'appuyant sur les ressources existantes, à savoir la CCATM et la charte paysagère du Pays des Collines et le GCU une fois finalisé.

2. Justification du projet

La consultation des habitants et le travail de la CLDR ont mis en évidence le besoin de réfléchir et de maîtriser le développement du territoire dans ses différentes dimensions. En effet, l'urbanisation est grandissante à Ellezelles. Cette urbanisation intense influe sur les paysages (urbanisation en ruban sur des parcelles initialement occupées par des prairies, mauvaise intégration paysagère de certaines nouvelles habitations, ...) mais également sur le coût des terrains et des habitations. Il convient également d'intégrer, de façon répartie sur le territoire, des espaces de convivialité. Il s'agit donc pour la Commune de se doter d'outils d'aménagement des différentes composantes du territoire, sur le long terme, dans une approche transversale, pour répondre au mieux aux différents enjeux spécifiques qui sont les siens.

Ce projet est étroitement lié aux projets suivants :

- Faire de l'ancien collège une Maison multiservices (III – 21)
- Développer le maillage écologique (I – 9)
- Faire des abords de l'Administration communale une zone conviviale (II – 29)
- Aménager le cœur d'Ellezelles (II – 13)
- Aménager la place de la gare (I – 14)
- Aménager le cœur du Grand Monchaut (III – 15)
- Aménager le centre de Wodecq (I – 16)
- Aménager le cœur de Lahamaide (III – 17)
- Développer la mobilité multimodale (I – 23)
- Développer et mettre en vie le réseau de sentiers (III – 24)
- Améliorer la sécurité routière (I – 25)
- Développer l'habitat léger ou alternatif (III – 11)
- Créer des logements tremplin (II – 19)
- Elaborer d'un projet de quartier pour Beaubourg (III – 12)
- Créer des logements pour personnes âgées (II – 20)

Le caractère rural du projet tient au recours à des outils adaptés aux caractéristiques du territoire rural qu'il concerne, à ses enjeux, à ses besoins.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif spécifique **“un territoire qui anticipe et encadre son aménagement”** puisqu'il vise précisément à se doter d'une vision prospective et partagée du territoire pour les années à venir.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité du village et renforcement du sentiment d'identité locale et collective.	X	X	
Implication le citoyen dans les prises de décisions	X		
Embellissement et dynamisation du cadre de vie des habitants.	X	X	
Augmentation de l'attractivité la commune ayant un impact sur les activités économiques (HoReCa, tourisme, ...)	X		X
Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti	X	X	
Maitrise de l'urbanisation et préservation de l'utilisation du sol		X	
Préservation du caractère rural		X	
Valorisation du réseau écologique et paysager		X	
Préservation de l'environnement grâce au recours à des matériaux durables		X	
Amélioration de l'accessibilité et promotion des modes de déplacements doux.	X	X	
Renforcement de la sécurité pour les différents usagers de la route (piétons, cycliste et automobilistes)	X		

5. Localisation et statut

Tout le territoire communal

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : commune d'Ellezelles
- Parties prenantes : la CCATM, la RW, les citoyens, le PNPC, la CLDR, le CRD

7. Programme de réalisation

- Elaboration d'un guide communal d'urbanisme
- Elaboration d'un schéma de développement communal

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Création d'un GCU Création d'un SDC	40.000.00€ 40.000,00€	Fond propre communal, appel à projet, subside RW
- Total (TFC)		

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre d'outils d'aménagement du territoire mobilisés	1	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Protection des paysages	3	Personnes sensibilisées à la protection des paysages et porteuses d'actions sur le territoire
Respect du patrimoine bâti	5	Personnes sensibilisées au respect du patrimoine bâti et porteuses d'actions sur le territoire

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**

Sans objet

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Sans objet à ce stade de réalisation.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Sans objet à ce stade de réalisation

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Sans objet à ce stade de réalisation

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Sans objet à ce stade de réalisation

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Sans objet à ce stade de réalisation

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Sans objet à ce stade de réalisation

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Sans objet à ce stade de réalisation

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet

Annexes : Néant.

Développer la mobilité multimodale (a) Ellezelles (b) Toute l'entité (c) Mise en œuvre d'un plan d'action global pour une mobilité durable	Fiche n° 23
	Priorité : Lot 1
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste en la mise en œuvre d'un plan d'action global, cohérent, participatif en vue de réussir une mobilité durable, partagée, accessible sur l'ensemble du territoire, au bénéfice des habitants comme des touristes.

Ce plan d'action s'inscrira dans la durée et la permanence. Il sera porté par un groupe de travail spécialement dédié à la mobilité, constitué à cette fin, et réclamera des partenariats avec divers organismes, locaux et supra-communaux. Ce GT pourra également être composé d'une partie des membres de la commission vélo qui a été mise en place dans le cadre de PIWACY. Cette dernière est composée de 8 personnes (6 citoyens, un agent communal et l'Echevine en charge de la mobilité) et s'est réunie à une seule reprise en avril 2022. Il mèlera actions de sensibilisation, de promotion, de formation, et la création de quelques équipements spécifiques. De plus, il s'appuiera sur le travail de la CCATM, qui penche sur cette thématique depuis quelques années maintenant.

L'objectif prioritaire est de trouver des solutions alternatives à la voiture, en complément de l'offre de lignes régulières du TEC et en tirant parti de l'existant comme le réseau de sentiers qui balise le territoire. En effet, suite à la volonté des TEC de travailler avec les communes du bassin de vie d'Ath pour améliorer son offre, un nouveau réseau et de nouveaux horaires seront déployés en 2024.

Différents axes de travail sont envisagés et pourront évoluer en fonction du travail mené par le GT :

- Centraliser l'ensemble des informations relatives à la mobilité pour une diffusion large possible dans le but de favoriser la mobilité de chacun, avec une attention particulière aux publics fragilisés (le co-voiturage, le service de transport à la demande, les transports en commun, ...)
- Créer un système de co-voiturage, à envisager sur un territoire plus large que celui de la commune d'Ellezelles
- Placer des parkings vélos en divers lieux et bâtiments publics
- Sensibiliser les habitants à l'usage du vélo pour leurs déplacements
- Accompagner les enfants dans leurs déplacements cyclistes ou piétons jusqu'aux écoles
- Maintenir les événements liés à la mobilité sur le territoire (semaine de la mobilité par exemple)
- Maitriser le transit dans les centres des villages
- Développer des interactions et des échanges avec les communes voisines
- ...

2. Justification du projet

La mobilité dans la commune est fortement liée aux déplacements en voiture. En mettant en place un cadre favorisant au mieux une mobilité alternative et en encourageant les initiatives citoyennes en faveur d'une mobilité solidaire, la commune solutionnera en partie ce problème d'accessibilité à la mobilité pour tous. Il s'agit d'éléments qui incitent à la pratique d'une « autre » mobilité. Il faut également veiller à ce que l'ensemble de la population puisse se déplacer facilement en tenant compte des situations de chacun (jeunes enfants, personnes âgées, personnes handicapées...).

De plus, à Ellezelles, comme ailleurs, s'impose l'aspiration générale à réduire la dépendance à la voiture individuelle, à modifier les comportements modaux, dans le but de stimuler les contacts humains et d'atténuer la pression sur l'environnement.

Le projet se justifie donc par la nécessité d'apprendre à changer ses habitudes de mobilité, de permettre l'accès de tous à la mobilité et de promouvoir un usage intense du réseau de voies lentes.

Ce projet sera étroitement lié avec ces autres projets du PCDR :

- Développer et mettre en vie le réseau de sentiers (III – 24)
- Améliorer la sécurité routière (I – 25)
- Construction d'une stratégie globale d'aménagement du territoire (I – 18)

Le caractère rural du projet tient au fait de pallier les contraintes de mobilité très nombreuses auxquelles sont confrontés tous les habitants des villages dans leur vie quotidienne.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « **un territoire qui nourrit les relations** » et l'objectif spécifique « **un territoire qui diversifie les solutions de mobilité** », par l'ensemble des initiatives qu'il concevra et réalisera au bénéfice de la mobilité de tous.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Développer une mobilité douce, plus respectueuse de l'environnement		X	
Impliquer le citoyen dans la réflexion afin d'avoir une offre plus en adéquation avec ses besoins et attentes	X		
Favoriser l'échange et la rencontre entre les citoyens	X	X	
Mise en valeur du patrimoine local	X		
Amélioration de l'attrait touristique du village	X		X
Préservation et mise en valeur des espaces verts existants		X	
Renforcement du réseau écologique et paysager.		X	
Amélioration de l'accessibilité, de la sécurité pour tous les usagers de la route, et promotion des modes de déplacements doux.	X	X	

5. Localisation et statut

L'ensemble du territoire. Les localisations précises seront définies grâce au travail du GT.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur du projet : Commune d'Ellezelles, groupe de travail

Parties prenantes : CLDR, CCATM, écoles, associations, police, citoyens...

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité :

Le contexte climatique, le coût de l'énergie et des carburants, les interdictions prochaines d'utilisation de certains véhicules, la volonté des habitants et des membres de la CLDR

- Etat du dossier :

- 3 vélos électriques à disposition des citoyens
- Deux voitures électriques partagées à disposition des habitants en 2024
- Participation régulière à différentes manifestations comme la semaine de la mobilité

Le planning de mise en œuvre des projets devra peut-être être défini avec la Région wallonne si des aménagements s'effectuent sur des voiries régionales.

8. Estimation globale du coût

A ce stade du projet, aucun aménagement précis n'a été identifié. Cependant, quelques actions-type peuvent déjà être imaginées et estimées :

A) Aménagement d'un espace d'intermodalité de 500 m² (estimation)

Poste	Total (HTVA)	Source de financement
Démolitions sélectives et déblais	18.000 €	Fond propre, DR
Sous-fondation	10.000 €	Fond propre, DR
Fondation	18.000 €	Fond propre, DR
Revêtement induré (pavés de béton)	12.000 €	Fond propre, DR
Dalles gazon (parking)	5000 €	Fond propre, DR
Mobilier urbain	11.000 €	Fond propre, DR
Plantations	4000 €	Fond propre, DR, BiodiverCité
Panneaux de signalisation	2000 €	Fond propre, DR
Marquages	1000 €	Fond propre, DR

Eclairage	15.000 €	Fond propre, DR
Bornes pour voitures électriques	4000 €	Fond propre, DR
Parkings vélo	5000 €	Fond propre, DR
Parking vélo sécurisés	15.000 €	Fond propre, DR
Frais d'étude (estimés à 10% du montant total des travaux)	12.000 €	Fond propre, DR
Total HTVA	132.000 €	
Total TVAC	159 720 €	
		DR (80 %)
		Fond Propre
		127 776 €
		31.944 €

B) Aménagement d'une liaison cyclable de 200 m (estimation)

Poste	Total (HTVA)	Source de financement
Achat et placement d'un dispositif de ralentisseurs	10.000 €	Fond propre, DR
Bande cyclable suggérée en marquage coloré	40.000 €	Fond propre, DR
Ajout de pictogramme (résine) – 50 unités	2500 €	Fond propre, DR
Frais d'étude (estimés à 10% du montant total des travaux)	5250 €	Fond propre, DR
Total HTVA	57 750 €	
Total TVAC	69 877,5 €	
		DR (80%)
		Fond propre
		55.902 €
		13.975,5 €

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

*Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre
Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre de réunions du groupe de travail mobilité	2/an	Compte-rendu des réunions
Participation/organisation à des manifestations	1/an	Affiches, communication, bilan des actions (débriefing)

Indicateurs de résultat :

*Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible
Quels sont les effets du projet ?*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Utilisation des voitures partagées	+5%/an	Rapport des locations
Primes vélos communales	30 / an	Administration communale
Enquête de satisfaction auprès des habitants	70 % de taux de satisfaction	Administration communale

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

Si le projet se situera sur ou aux abords d'une voirie régionale, des contacts réguliers devront être effectués avec le SPW ou tout autre gestionnaire.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Sans objet à ce stade du projet

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Une priorité sera donnée à des matériaux locaux

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Sans objet

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

En fonction des essences choisies, les plantations contribueront au maillage écologique

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Les aménagements réalisés seront accessibles à tous.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Les travaux pourront être réalisés par des entreprises locales.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Sans objet

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet

Annexes :

Néant.

Améliorer la sécurité routière (a) Ellezelles (b) Toute l'entité (c) Actions en faveur de la sécurité routière	Fiche n°25
	Priorité : Lot 1
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à :

- Réaliser des aménagements de sécurité de divers types en plusieurs endroits considérés comme dangereux sur le territoire d'Ellezelles
- Réaliser des actions de sensibilisation.

La première étape est de mettre sur pied un groupe de travail composé d'usagers de la route et d'acteurs institutionnels (groupes de cyclistes, groupes de marcheurs, police, CCATM, directeurs d'école...). Ce groupe de travail pointera, à l'aide d'une carte, les points noirs en matière de sécurité routière et définira les tronçons prioritaires, en cohérence avec les projets liés à la mobilité mis en œuvre sur le territoire (exemple : PIWACY).

1. Aménagements sécuritaires

Ces aménagements auront pour fonction générale de ralentir la vitesse, afin d'offrir davantage de sécurité aux diverses catégories d'utilisateurs des voiries principales posant problème et des voiries secondaires qui s'y greffent, et de réduire le sentiment d'insécurité des riverains.

Leur localisation précise et leur nature exacte – rétrécissement ou surélévation de chaussée, placement de chicanes, marquage au sol, pose d'un revêtement particulier, installation d'une signalisation spécifique, etc. – seront décidées par le groupe de travail et proposées à la commune et la Région wallonne. Les riverains seront associés à la démarche de réflexion.

Néanmoins, il est déjà considéré nécessaire d'intervenir à

- Wodecq, au niveau de l'entrée du village en venant d'Ath
- Lahamaide, dans la traversée du village
- Le long de la Chaussée Brunehaut

2. Actions de sensibilisation

Malgré des constats peu préoccupants (statistiques et policiers notamment), l'insécurité routière liée à la vitesse des véhicules est vivement ressentie sur certains tronçons en particulier. Il est donc important de mener une campagne d'information et de sensibilisation d'envergure envers tous les publics. Le groupe de travail mis en place dans le cadre de ce projet définira les actions adéquates à mettre en place. Par exemple : la sensibilisation au respect des zones 30 aux abords des écoles, l'information sur le code de la route, l'organisation de contrôles préventifs de vitesse, l'organisation de contrôles d'alcoolémie, sensibilisation au respect des dispositifs mis en place...

2. Justification du projet

Les voies rapides d'entrée de villages, ainsi que la Chaussée Brunehaut, sont considérées comme les voies les moins sécurisées. Les habitants y constatent très régulièrement des comportements automobilistes inappropriés (vitesse excessive, dépassement dangereux, ...) Tous les types de véhicules les empruntent simultanément : voitures individuelles, véhicules utilitaires, bus, semi-remorques en direction de Renaix, mais aussi bicyclettes, sur une partie du tracé, en attendant la création d'un réseau cyclable complet en site propre.

Composées de tronçons rectilignes, dotées d'un revêtement en bon état, ces voiries n'incitent pas à une conduite lente.

Le projet se justifie donc par l'importance de ces routes pour le territoire, leurs fonctions multiples, leur usage intense et le besoin fortement exprimé d'un accroissement de la sécurité tout le long de leur tracé. Il affecte ainsi directement la qualité de vie et l'attractivité du territoire, ainsi que les conditions de développement de certaines activités économiques, dont le tourisme.

Il se justifie aussi par la mise en œuvre de projets mitoyens de ces voiries, dont les projets 23 « Développer la mobilité multimodale » et 24 « Développer et mettre en vie le réseau de sentiers ».

Les aménagements de sécurité des voiries desservant le territoire concernent finalement une très grande majorité d'habitants de la commune, comme usagers (chauffeurs ou passagers) et comme riverains.

Il entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- Développer la mobilité multimodale (I-23)
- Développer et mettre en vie le réseau de sentiers (III – 24)
- Construction d'une stratégie globale d'aménagement du territoire (I – 18)

Le caractère rural du projet tient à la nécessité de réguler et ralentir le trafic, local et de transit, sur des voiries plus rurales, multifonctionnelles ou fort empruntées.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet soutient directement l'objectif spécifique « **un territoire qui anticipe son aménagement** », par sa nécessaire réflexion sur l'articulation des fonctions et usages des voiries majeures desservant les diverses entités de la commune.

Enfin, il participe de cet objectif général « **un territoire qui nourrit les relations** » et de son objectif spécifique « **un territoire qui diversifie les solutions de mobilité** », par sa prise en compte des besoins et comportements neufs en matière de mobilité partagée.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Mise en place d'un groupe de travail	X		
Amélioration de l'accessibilité	X	X	
Promotion des modes de déplacements doux	X	X	
Renforcement de la sécurité des lieux pour les différents usagers de la route (piétons, cycliste et automobilistes)	X		

5. Localisation et statut

Les différentes localisations sont à déterminer via le groupe de travail. Le statut au plan de secteur et de propriété ne sont donc pas connus actuellement.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur de projet : La Commune d'Ellezelles

Parties prenantes : la CLDR, les groupes de cyclistes, groupes de marcheurs, CCATM, police, directeurs d'école, SPW Direction des routes

7. Programme de réalisation

- Création d'un groupe de travail composé d'usagers de la route et d'acteurs institutionnels (groupes de cyclistes, groupes de marcheurs, police, CCATM, écoles...)
- Localiser les points noirs et définir les tronçons prioritaires.
- Mettre en place diverses mesures de sécurité (placement de chicane, limitation de vitesse, ...)
- Organiser des campagnes de sensibilisation et d'information

8. Estimation globale du coût

A définir une fois que les lieux et les aménagements auront été identifiés.

Projet rémunérateur : ☐ Oui ☒ Non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre

Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise en place du groupe de travail	1	Comptes-rendus des réunions
Nombre de dispositifs de sécurisation installés	1/an	Réception des travaux
Nombre d'actions de sensibilisation mises en place	2/an	Articles dans le bulletin communal, publications sur les réseaux sociaux, ...

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Evolution du nombre d'accidents routiers	-5%/ an ans	Police locale
Evolution du sentiment d'insécurité	+ de 70 % du taux de satisfaction	Enquête

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**

Sans objet

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Sans objet

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

A condition que cela respecte les obligations légales, certains aménagements pourraient être réalisés à l'aide de végétaux.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Sans objet à ce stade de réalisation

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Sans objet

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Les futurs aménagements amélioreront la sécurité des automobilistes mais également des usagers faibles (piétons, PMR, vélo, ...).

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Sans objet à ce stade de réalisation

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Les aménagements seront réfléchis afin d'avoir une bonne intégration du projet dans l'environnement.

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet

Annexes : sans objet

Créer un espace Tiers-lieu à Ellezelles (a) Ellezelles (b) Ellezelles (c) Création d'un espace polyvalent	Fiche n°26
	Priorité : Lot 1
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

La création de cet espace Tiers-lieu s'intégrera dans le cadre des travaux de réaménagement de la Maison du Pays des Collines à Ellezelles.

La Maison du Pays des Collines est destinée à devenir un lieu de vie hybride, moteur de l'attractivité et du redéploiement économique du cœur de village et de la campagne environnante. Celui-ci constituera une vitrine artistique, culturelle, touristique et artisanale pour la commune et le Parc naturel ; un lieu dédié à la vie sociale, propice aux rencontres et aux échanges informels ; un espace stimulant et inspirant propice au réseautage, à la concentration et à l'authenticité ; un point de départ vers les collines et les nombreux atouts naturels et patrimoniaux de la région.

Le projet de tiers-lieu de la fiche vise à compléter le projet initial par l'aménagement d'un espace laissé libre d'occupation suite aux travaux de réaménagement.

Cet espace complémentaire de services comprendra donc :

- Un espace public numérique (EPN) destiné à la formation des jeunes et des aînés aux outils numériques ;
- La bibliothèque d'Ellezelles ;
- Un local de rencontre, muni d'outils ludiques (jeux, ...) permettant des interactions intergénérationnelles ;
- Un accès à une imprimante, un scanner, une photocopieuse et un réseau Wifi ;
- Un espace partagé pour la tenue de réunions ou présentations ;
- Un programme d'animations de médiation numérique, comprenant activités d'initiations et de formations, accompagnement aux technologies de l'information et actions de sensibilisations, ciblant particulièrement un public senior et/ou jeune ;
- Un(e) animateur.rice chargé de la gestion de l'espace ;
- Un accès aux activités du Tiers-Lieu ;
- Une possibilité de s'adonner à la promenade grâce aux chemins balisés aux alentours.

Ce projet en devenir complètera les missions déjà remplies, en achevant la définition des destinations de chaque partie du site et en s'appropriant un espace dont la fonction n'était pas encore fixée. Cela permettra d'étendre l'offre de services, de mélanger et de se faire croiser davantage de profils différents venus initialement pour des raisons différentes.

L'articulation de tous ces espaces et son appropriation par la population permettront de développer une ambiance chaleureuse dans un lieu de vie ouvert sur le village et le paysage.

2. Justification du projet

A l'heure actuelle, la Maison du Pays des Collines est gérée par l'asbl PGI et abrite un pôle d'information touristique et une boutique de produits du terroir.

La Maison du Pays des Collines fait actuellement l'objet d'un projet de restructuration et d'extension, initié en 2018. Celui-ci, inscrit dans un financement du Commissariat Général au Tourisme, est destiné à devenir un lieu de vie, moteur de l'attractivité et du redéploiement économique du cœur de village et de la campagne environnante. L'objectif est de renforcer le positionnement touristique du village en tant que village insolite.

Jusqu'ici, la Maison du Pays des Collines disposait d'un parcours spectacles, aménagé en 2000 et vieillissant. Le nouvel outil sera plus performant grâce à la mise en place d'un nouveau parcours immersif libre et réinventé (original, ludique, sensoriel, expérientiel, ambianciel, ...), à l'articulation d'espaces modulables, permettant des expositions temporaires et un usage à géométrie variable (plateau évènementiel, boîte à images, etc.).

La création d'un espace "tiers-lieu" dans le centre d'Ellezelles répondra à plusieurs besoins repris dans le diagnostic partagé :

- **Favoriser la cohésion sociale** : En effet, les utilisateurs auront l'occasion de profiter de tous les services prévus dans les futurs aménagements de la Maison du Pays des Collines (cafétaria, salle d'exposition, ateliers, ...). Cette perméabilité entre les lieux créera sans nul doute du lien social entre les différents occupants et permettra de lutter contre l'isolement de certaines catégories de personnes.
- **Répondre aux attentes des citoyens** : Ce projet rassemblera en un seul lieu plusieurs besoins exprimés lors des consultations citoyennes ; le site permettra d'abriter et de concilier plusieurs projets du PCDR, qui peuvent être liés par leur nature. Cela contribuera également à un brassage culturel et citoyen.

A noter également, trois facteurs importants qui inciteraient la population à profiter de ce nouvel espace :

- **L'accès à un réseau internet performant** dans le centre du village (à l'inverse de certains quartiers ou hameaux plus éloignés). Le site se situe dans une zone desservie par du THD avec une vitesse de débit calculée entre 70 et 100 Mbits/seconde.
- Dans le cadre des aménagements futurs de la Maison du Pays des Collines, un **garage pour les vélos** est prévu aux abords du bâtiment. Des bornes publiques de réparation de vélos pourront être placées à proximité. Parallèlement, dans le cadre d'un autre projet, l'installation de bornes de recharge pour vélo et la disponibilité d'une voiture partagée est prévue à une centaine de mètres du site. L'accessibilité sera donc facilitée pour tous les types de mobilité.
- Un **nouvel espace aéré et accueillant pour les collections de la Bibliothèque d'Ellezelles**, permettant à la structure de développer, d'une part, l'assortiment d'albums à destination des plus jeunes (tout en aménageant un coin lecture et découverte spécifique pour cette tranche d'âge) et, d'autre part, un éventail d'ouvrages consacrés au patrimoine local et à sa richesse (favorisant ainsi la création d'un lieu-réceptacle de mémoire de l'histoire locale).

Le caractère rural de ce projet tient de la volonté à offrir, néanmoins, des facilités numériques à une population locale en supprimant la contrainte de l'éloignement du milieu rural.

Ce projet est étroitement lié avec ces autres projets :

- Développer la mobilité multimodale (I - 23)
- Lancer un Plan de Cohésion Sociale (I - 28)
- Construire une stratégie globale d'aménagement du territoire (I - 18)
- Développer et faire reconnaître les bibliothèques (I - 31)
- Préserver et faire connaître le patrimoine immatériel (II - 3)
- Mettre en évidence le petit patrimoine (II - 1)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Ce projet soutient deux objectifs généraux ; d'une part « **Un territoire qui cultive sa distinction** » et plus précisément son objectif spécifique « **un territoire qui anticipe et encadre son aménagement** » par l'installation d'un nouveau concept d'EPN qui répond aux nouveaux modes de vie en place depuis quelques années, accentués par la proportion d'employés qui bénéficient du télétravail depuis la crise sanitaire.

D'autre part, le projet soutient également l'objectif général « **un territoire qui cultive les relations** » et plus particulièrement l'objectif spécifique « **un territoire qui favorise la solidarité et la convivialité** » grâce à la création d'un lieu de rencontre et la proximité d'un nouveau service à disposition de la population.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité du village et renforcement du sentiment d'identité locale et collective.	X	X	
Renforcement des échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village.	X		
Favorisation des échanges entre les acteurs culturels	X		
Renforcement de l'accueil et de l'offre dédié à divers publics et besoins	X		
Accès facilité à la l'information et la culture (bibliothèque)	X		
Lutte contre la fracture numérique	X		
Engagement d'un animateur	X		X
Facilitation de l'accès à internet	X		
Accès aisé via une mobilité douce (parking vélo, réseau points nœuds, bus, accessibilité complète pour les PMR)	X	X	

5. Localisation et statut



L'espace Tiers-lieu se situera au centre du village, à quelques pas de la place d'Ellezelles, sur le site actuel de la Maison du Pays des Collines.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet est la commune d'Ellezelles ; l'Agence de Développement Local (ADL) de la commune contribuant à la mise en œuvre de celui-ci.

L'ASBL PGI (ou une nouvelle entité juridique mise en place) sera le gestionnaire de cette infrastructure et aura pour mission de développer une programmation multiple.

On peut identifier également l'ASBL Parc naturel du Pays des Collines, qui, outre son hébergement sur le site, contribuera au développement du Tiers-Lieux ; dans la même optique, l'ASBL Centre Culturel du Pays des Collines sera également un partenaire actif dans l'élaboration du programme. La bibliothèque d'Ellezelles se verra accueillie dans un nouvel espace lui permettant de se déployer davantage. Enfin, notons quelques associations locales qui pourront bénéficier des différents services offerts : CCCA, CCCJ, écoles, maison de repos (Automne ensoleillé), Patro, ...

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...)

Opportunité de réaliser cet espace au sein de la future Maison du Pays des Collines dont l'inauguration est prévue début 2025.

- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;

Montage d'un dossier dans le cadre de l'appel à projet "Tiers-lieux ruraux". La candidature de la Commune d'Ellezelles n'a pas été retenue.

- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)¹;
- Isolation de l'espace via dossier UREBA exceptionnel 2023
- Installation d'un système de ventilation de l'espace
- Sécurisation des accès de toutes les salles via badges magnétiques
- Placement de mobiliers (rayonnage, tables, chaises, bureau, ...)
- Intégration du câblage
- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
- Sachant que le projet général de restructuration et d'extension de l'infrastructure verra son aboutissement avec une ouverture au printemps 2025, les travaux d'aménagements de ce nouvel espace se feront après les travaux de la nouvelle Maison du Pays des Collines.
- Démarches administratives à réaliser ² ;
 - o Dossier de candidature « Appel à création de nouveaux Espaces Publics Numériques (EPN) - octobre 2023
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé³-
 - o Mise en place d'un programme d'actions pour l'EPN
 - o Mise en place d'un programme d'actions de la bibliothèque

¹ A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

² En quelque sorte, la « to do list » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidants, emprise, état de propriété, ...

³ Communication, mode de gestion, animation, ...

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Prix unitaire TVAC	Quantité	Total HTVA	Sources de financement
Achat de PC complet (tour, écran, clavier, casque, souris)	1000 €	11	11000 €	Fonds communaux, propres Appel à projet EPN
Achat et installation du système d'exploitation, logiciel de sécurité, ...	200€	11	2200€	Fonds communaux, propres Appel à projet EPN
Achat d'une imprimante-scanner et d'un lecteur de carte eID	500€	1	500€	Fonds communaux, propres Appel à projet EPN
Mobilier (postes "public" + poste animateur)	200	11	2200 €	Fonds communaux, propres Appel à projet EPN
Connectivité et câblage	2000	1	2000€	Fonds communaux, propres Appel à projet EPN
Projecteur	800	1	800 €	Fonds communaux, propres Appel à projet EPN
Rémunération animateurs	1.263,5€ rémunération mensuelle + cotisations patronales	36 mois	45486€	Fonds communaux, propres Appel à projet EPN
Bibliothèques (2*1.8m*0.3) - double rayonnage sur roulettes	2000	15	30000 €	FWB, Fonds communaux, propres
Espace de lecture et ludique	2000	1	2000€	FWB, fonds communaux propres
- Total TVAC	96186 €			DR, fonds communaux propres

Projet rémunérateur

oui

~~non~~

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre
Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Inauguration de la nouvelle Maison du Pays des Collines	1	Articles de presse, communication, photos...
Aménagement d'un espace polyvalent au sein de la Maison du Pays des Collines	1	Factures d'achat, photos, ...
EPN	1	Inauguration de l'EPN (photos, communication, ...)
Bibliothèque	1	Inauguration de la bibliothèque (photos, communication, ...)

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible
Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Utilisation régulière de l'espace	1 réunion / mois	Rapport de location des salles communales
Formation sénior	3/an	Liste signée des participants
Formation junior	3/an	Liste signée des participants
Ateliers	3/an	Liste signée des participants
Taux de fréquentation	+10%/an	Rapport d'activité

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

Sans objet

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**- Eléments quantitatifs généraux du dossier :**

- Superficie totale de la parcelle : 1280 m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 345 m²
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 180 m²

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

L'ensemble des eaux pluviales du bâtiment existant et de la future nouvelle Maison du Pays des collines sera récupéré. Ces eaux serviront pour les sanitaires et l'arrosage du "jardin des mystères" nouvellement créé.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Utilisation des énergies renouvelables : installation de panneaux solaires sur le bâtiment longeant l'église qui accueillera l'EPN et la bibliothèque - UREBA exceptionnel 2023
- Isolation des bâtiments : le bâtiment sera isolé et ventilé - UREBA exceptionnel 2023
- Citerne d'eau de pluie : oui, récupération des eaux pluviales (voir ci-dessus)
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : Tous les éclairages seront remplacés par du LED

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

L'enveloppe extérieure du bâtiment est encore de très bonne qualité et sera, dans le cadre d'UREBA, ventilé et isolé. Ce projet ne porte donc que sur l'aménagement intérieur de l'espace. Ce qui réduit très fortement le coût du projet. Ce projet, situé au cœur d'Ellezelles, sera facile d'accès et permettra donc à l'entière de la population de profiter de ce service. La conjonction entre le faible coût et la population touchée vis-à-vis de ce projet en fait un projet qui respecte le principe de sobriété.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Le bâtiment abrite actuellement une série de nichoirs à moineaux. Ceux-ci seront évidemment conservés. Signalons également que, dans le cadre de l'appel à projets "BiodiverCité" 2022, d'autres nichoirs à moineaux seront installés à l'arrière de l'église située juste en face de la Maison du Pays des Collines.

Dans le cadre de l'extension de la Maison du Pays des Collines, le "jardin des mystères" sera aménagé exclusivement avec des plantes indigènes.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

L'ensemble du site sera complètement accessible aux PMR. Installé en plein cœur du village d'Ellezelles, ce projet sera accessible facilement pour tous les moyens de transport. Enfin, un parking vélo sera installé à proximité.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

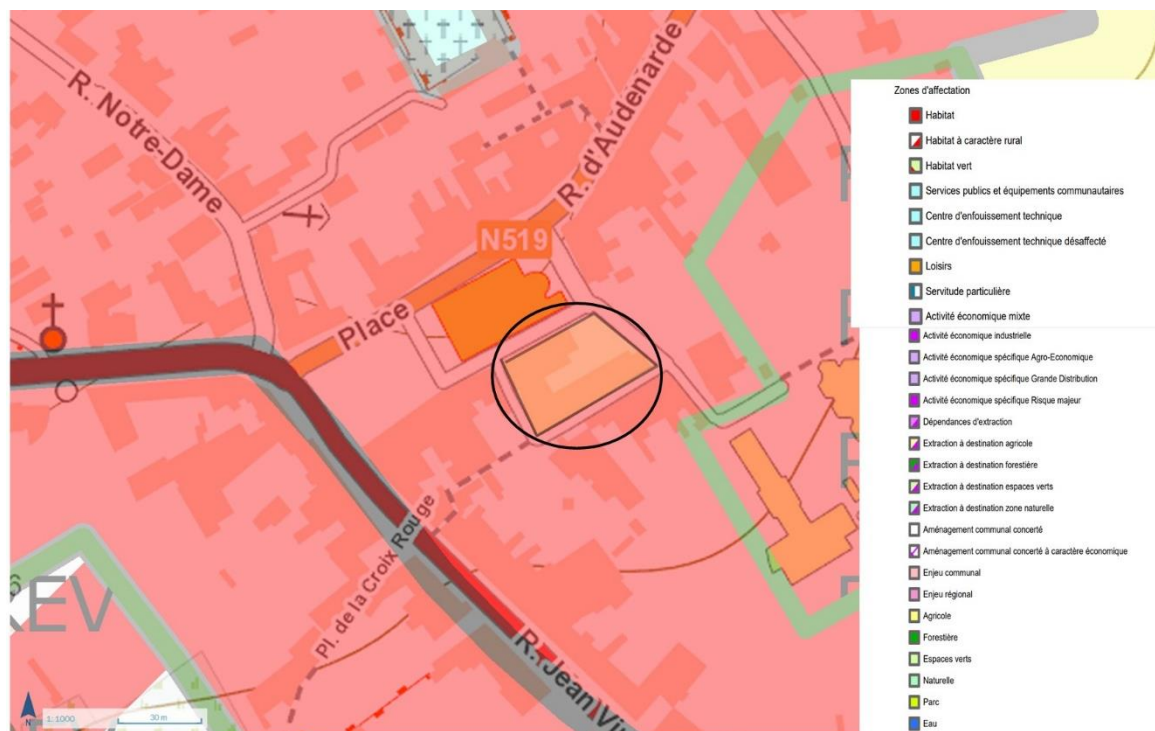
Pour le marché de travaux, des entreprises locales seront sollicitées. Le projet, dans son ensemble, vise à mettre en avant les patrimoines d'Ellezelles et du Parc naturel du Pays des Collines. Les initiatives locales portées par des associations trouveront dans ce projet un outil supplémentaire pour leurs activités de valorisation du territoire. Toute cette dynamique autour de la Maison du Pays des Collines aura indéniablement un impact positif sur le tourisme et donc, sur l'économie locale.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

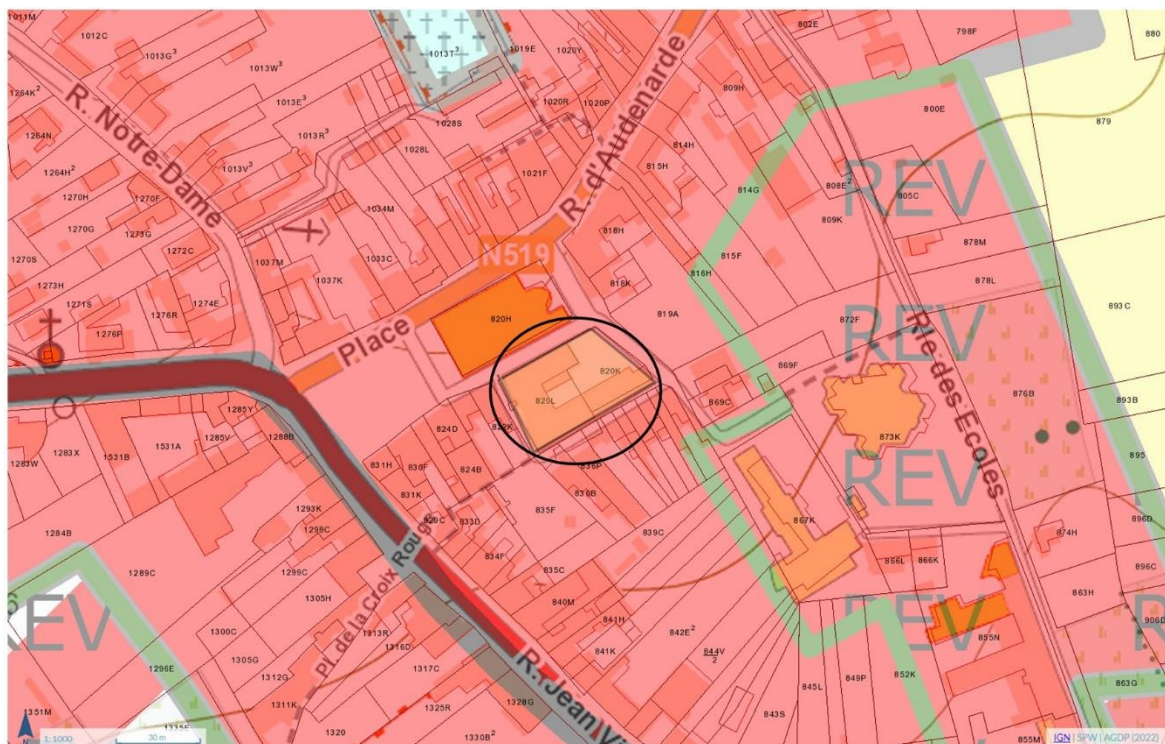
L'enveloppe extérieure du bâtiment n'étant pas modifiée, ce projet n'a aucun impact sur l'environnement.

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet**Annexes :****1. Plan de situation ;****2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur ;**

Périmètre d'intervention sur fond cadastral



Périmètre d'intervention sur fond cadastral



3. Dossier photographique ;

4. Etat des lieux ;

Le périmètre est composé, à ce jour, d'un bâtiment abritant la Maison du Pays des Collines et le Parc naturel du Pays des Collines, de deux anciennes classes et d'un petit parking en gravier.

La maison du Pays des Collines abrite actuellement une boutique de terroir, un parcours spectacle vieillissant, des sanitaires, des bureaux et à l'étage, les bureaux du Parc naturel du Pays des Collines. Les deux classes

5. S'il s'agit d'un bâtiment (type maison de village), fournir la liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets ;

6. Liste des projets de même fonction existant sur la commune ;

Lancer un plan de cohésion sociale (a) Ellezelles (b) Toute l'entité (c) Développement de l'action sociale	Fiche n° 28
	Priorité : Lot 1
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste en un renforcement des facteurs de cohésion sociale du territoire, à la fois par une organisation de la coopération entre acteurs et par l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action à finalité sociale, à destination de différents publics.

Sur le volet organisation de la coopération, il s'agira d'établir une plateforme des acteurs de la cohésion sociale, dont le CPAS, la Bibliothèque, le Patro, les associations d'aînés, le Home L'Automne Ensoleillé mais également les écoles d'Ellezelles. Cette plateforme se réunira à intervalles réguliers et aura la charge de l'identification des besoins et demandes des différents groupes sociaux ainsi que de la confection et du suivi d'un plan d'action approprié. L'opportunité de réaliser un plan d'actions supracommunal doit également être envisagée à cette étape de la réflexion (avec Flobecq par exemple, dont les réalités démographiques et économiques sont proches de celles d'Ellezelles).

Le plan d'action prendra la forme d'un plan de cohésion sociale (PCS) et visera sa mise en place pour la prochaine programmation¹ (2026-2030). Le PCS poursuit deux objectifs : réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Les droits fondamentaux sont les suivants :

- le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale
- le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté
- le droit à la santé
- le droit à l'alimentation
- le droit à l'épanouissement culturel, social et familial
- le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication
- le droit à la mobilité.

2. Justification du projet

La CLDR estime important que la cohésion sociale soit maintenue, notamment grâce au milieu associatif, dense et varié sur le territoire. Cependant, divers éléments risquent de menacer cette cohésion sociale. En effet, certains quartiers sont qualifiés de « dortoirs » car il y a peu d'emploi local et donc peu d'activités en journée. Il y a de moins en moins d'interactivités, de liens, de communication entre les habitants. Il est donc important de donner envie de s'impliquer dans les mouvements associatifs, de créer un lien affectif avec le territoire et de favoriser l'émergence d'une identité communale.

¹ Actuellement, les PCS répondent à la programmation 2020-2025.

Le caractère rural du projet tient à l'importance du tissu des relations sociales, de l'accès aux services ainsi que du travail en réseau et en partenariat.

Ce projet sera lié aux projets du PCDR suivants :

- Développer et faire reconnaître les bibliothèques (I – 31)
- Développer la mobilité multimodale (I – 23)
- Créer de logements tremplin (II – 19)
- Créer une cuisine de collectivité (II – 37)
- Créer des logements pour personnes âgées (II – 20)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Ce projet soutient directement l'objectif général **“un territoire qui nourrit les relations”** et plus précisément son objectif spécifique **“un territoire qui favorise la solidarité et la convivialité”** par la mise en place d'actions favorisant la cohésion sociale.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité du village et renforcement du sentiment d'identité locale et collective.	X		
Renforcement des échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village.	X		
Identification des besoins et attentes de toutes les catégories de personnes et actions à mener afin d'y répondre au mieux	X		

5. Localisation et statut

L'ensemble de la Commune

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.

Porteur de projet : CPAS

Parties prenantes : administration communale, la Bibliothèque, le CPAS, le Patro, les associations d'aînés, le Home L'Automne Ensoleillé mais également les écoles d'Ellezelles

Source de financement : Subside de la RW

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...);
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé);

Néant

- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)²;

Sans objet

- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
 - Constitution d'un groupe de réflexion avec les acteurs sociaux du territoire
 - Rédaction du PCS
 - Démarches administratives à réaliser ³ ;
 - Engagement d'un responsable PCS
 - Transmission du projet de PCS au GW
 - Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé
- Suivi des projets du PCS par un comité d'accompagnement mis en place au niveau local.

8. Estimation globale du coût

Sans objet

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre

Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise en place d'une forme de coopération entre acteurs sociaux	1	Compte-rendu de réunion
Mise en place d'un PCS	1	Rapport annuel du CPAS

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible

Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre d'actions mises en place	2/ an minimum	Rapport d'activités annuel du PCS

² A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

³ En quelque sorte, la « *to do list* » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidants, emprise, état de propriété, ...

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

Sans objet

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Sans objet

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Sans objet

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Sans objet

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Sans objet

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Sans objet

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Sans objet

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Sans objet

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet**Annexes :**

Sans objet

Développer et faire reconnaître les bibliothèques (a) Ellezelles (b) Ellezelles - Wodecq (c) Développement des bibliothèques communales	Fiche n° 31
	Priorité : Lot 1
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le territoire d'Ellezelles compte deux bibliothèques tenues par des bénévoles : l'une à Ellezelles et l'autre à Wodecq.

Ce projet doit être réfléchi en deux temps. En effet, les bibliothèques ne disposent pas des mêmes réalités de terrain. La bibliothèque de Wodecq profite de locaux rénovés dans la nouvelle Maison de village (projet issu du PCDR précédent), tandis que la bibliothèque d'Ellezelles accueille ses lecteurs dans un bâtiment qui n'est plus aux normes sécuritaires et conviviales actuelles : enfilade de pièces exigües et de surfaces très réduites, différents niveaux au rez-de-chaussée, escalier dangereux, hauteur sous plafond à l'étage (très basse), humidité...le tout dans une surface très restreinte de 75 m².

La première étape consiste donc en une analyse complète des besoins et des réalités pour la bibliothèque d'Ellezelles. Il faudra envisager deux possibilités : la rénovation du bâtiment actuel ou le déménagement de la bibliothèque, soit vers un autre bâtiment qu'il conviendra d'acquérir soit vers une nouvelle construction qui s'intégrera dans d'autres projets du PCDR (le quartier Beaubourg, la rénovation de l'ancien collège ou la création d'un espace de tiers-lieu par exemple).

La seconde étape du projet consiste à développer les actions de ces deux opérateurs culturels, via plusieurs axes :

- La mise sur pied, sous toutes formes possibles, de rencontres, d'échanges favorisant la pratique de la lecture pour tous les publics
- L'ouverture de l'offre proposée vers des ressources numériques
- L'installation d'aménagements inclusifs (bornes de paiement électronique, postes informatiques, boîte à dons de livres...)
- L'élargissement des horaires d'ouverture
- L'organisation de conférences-débats
- La mise en œuvre d'un plan de communication
- L'installation d'un espace consacré aux jeux (sur le principe de la ludothèque)
- ...

La dernière étape reposera sur l'activation de la procédure de reconnaissance de ces bibliothèques en bibliothèques publiques. Il s'agira d'étudier la possibilité de fusionner ces deux structures pour amplifier la politique culturelle locale du territoire.

2. Justification du projet

La bibliothèque d'Ellezelles n'est plus aux normes et les deux bibliothèques n'ont pas de bibliothécaire professionnel. Le projet se justifie par une lacune importante à combler dans les dispositifs de développement culturel et social du territoire et l'opportunité d'étendre la gamme et l'ampleur des activités d'opérateurs existants.

Il donnera un poids supplémentaire à l'argument culturel dans la liste des atouts fondant l'attractivité du territoire et contribuera à asseoir davantage le rôle de pôle culturel et sportif tenu par Ellezelles dans sa micro-région.

Ce projet est lié aux projets suivants :

- Mettre en évidence le petit patrimoine (II – 1)
- Préserver et faire connaître le patrimoine immatériel (II – 3)
- Elaborer un projet pour le quartier Beaubourg (III - 12)
- Faire de l'ancien collège une Maison multiservices (III – 21)
- Créer un espace Tiers-lieu à Ellezelles (I – 26)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général **“un territoire qui nourrit les relations”** et plus précisément l'objectif spécifique **“un territoire qui investit dans la culture, les artistes et le sport”** car il vise à renforcer l'action de deux structures culturelles déjà présentes sur le territoire, à savoir les bibliothèques.

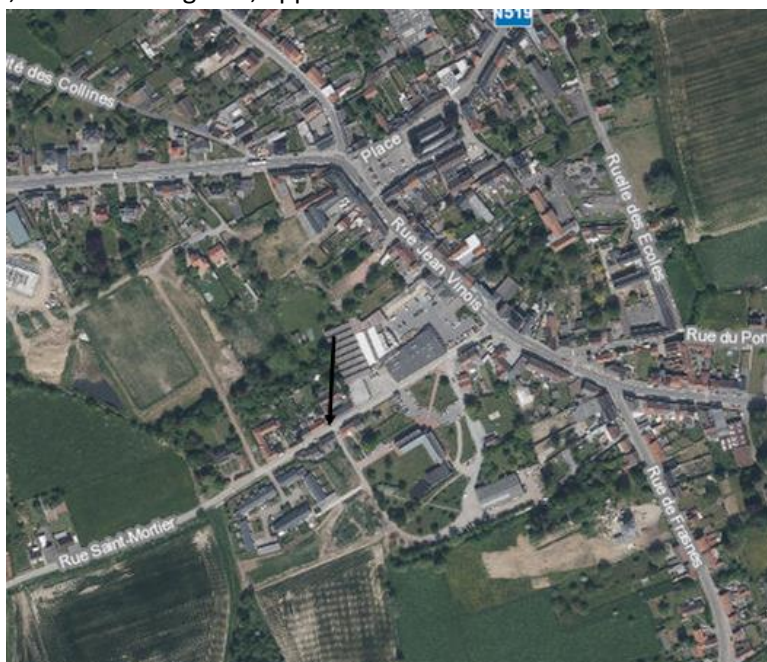
4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Favorisation des échanges et rencontres entre les citoyens	X		
Renforcement de la cohésion sociale	X		
Elargissement de l'accès et évolution vers le numérique	X		
Implication de différents partenaires locaux dans le projet	X		
Elargissement de l'offre d'activités culturelles et touristiques	X		X

5. Localisation et statut

- Bibliothèque d'Ellezelles : rue St Mortier, 22 à 7890 Ellezelles
Le bâtiment actuel, fortement dégradé, appartient à la commune.



- Bibliothèque de Wodecq : Maison des Sots d'Ocq (Place de Wodecq)
La bibliothèque se situe dans la maison de village de Wodecq, appartenant à la commune.



6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur de projet : Commune d'Ellezelles

Parties prenantes du projet : la CLDR, les bibliothèques, la Fédération Wallonie-Bruxelles, le CeCuCo, le centre culturel du Pays des Collines

7. Programme de réalisation

Mise à disposition de locaux adaptés pour la bibliothèque d'Ellezelles :

- Étude du bâtiment actuel
- Eventuelle prospection pour une autre localisation
- Eventuels travaux

Pour les deux bibliothèques : Demande de reconnaissance FWB

- Avoir un statut
- Constituer un dossier de demande de reconnaissance
- Mettre en place un plan quinquennal de développement
- Avoir fonctionné pendant un an dans les conditions d'un opérateur reconnu du Service public de la Lecture
- Signature d'une convention entre les différents pouvoirs organisateurs
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Prix unitaire HTVA	Superficie	Total HTVA	Sources de financement
Rénovation	2000 €/m ²	75 m ²	150.000 €	FWB, DR, fond propre communaux
Construction	1750 €/m ²	100 m ²	175.000 €	FWB, DR, fond propre communaux
Acquisition (si construction)	80 €/m ²	120 m ²	9.600 €	DR, fond propre communaux
- Total (TFC) si rénovation			159.000 €	DR, fond propre communaux
- Total (TFC) si construction			223 366 €	DR, fond propre communaux

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre
Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Reconnaissance des bibliothèques en "bibliothèque publique" et engagement d'un bibliothécaire	1	Approbation du dossier de candidature
Travaux de la bibliothèque d'Ellezelles	1	Réception des travaux
Construction d'une nouvelle bibliothèque	1	Réception des travaux

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible
Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Fréquentation des 2 bibliothèques	+ 50%	Bibliothèques
Organisation d'activités au sein des bibliothèques	2/bibliothèque/an	Rapport d'activité des bibliothèques

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :

Bibliothèque d'Ellezelles

- Superficie totale de la parcelle : 138 m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 22 m²

Bibliothèque de Wodecq

- Superficie totale de la parcelle : 220 m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 0 m²

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

A définir en fonction des travaux envisagés par un futur auteur de projet

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Si rénovation,

Des efforts pourront être entrepris afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment. Le bâtiment bénéficiera d'une isolation à l'aide de matériaux écologiques et sera équipé de panneaux solaires. A l'intérieur, les éclairages seront en LED.

Si reconstruction,

Des efforts pourront être entrepris afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment. Le bâtiment bénéficiera d'une isolation à l'aide de matériaux écologiques et sera équipé de panneaux solaires. A l'intérieur, les éclairages seront en LED. Si cela est possible, une récupération des eaux pluviales sera également prévue et permettra, par exemple, d'être utilisée pour les sanitaires.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Exemples de points d'attention :
 - Coûts/m²
 - Coûts/personnes impactées
 - Etudes de différentes alternatives
 - Analyse coût/bénéfice du projet
 - ...

Dans les deux cas (rénovation ou reconstruction), la future bibliothèque d'Ellezelles servira à toute la population.

D'après les estimations, une rénovation coûterait 2000 €/m² tandis que la reconstruction coûterait 1830€/m² pour une surface plus grande et l'opportunité d'installer un espace vert aux abords de la bibliothèque.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?

Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?

Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?

Si rénovation,

Aucun élément d'intérêt écosystémique n'est présent sur le site. L'étroitesse du site ne permet pas d'envisager des aménagements en faveur de la Biodiversité.

Si reconstruction,

A définir en fonction de la localisation.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Si rénovation,

le projet sera accessible aux PMR. L'accès à l'étage devra se faire avec un ascenseur, ce qui aura pour conséquence de réduire encore la place disponible et d'augmenter les coûts.

A l'avant de la bibliothèque, un trottoir permet aux piétons d'avoir un accès aisé.

Un parking vélo sera installé aussi proche que possible de la bibliothèque.

Si reconstruction,

Le projet sera réfléchi afin de permettre une accessibilité à tous les publics (PMR, piétons, cyclistes, ...).

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :

- Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale
- Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales
- Analyse économique du cycle de vie des bâtiments
- ...

Si rénovation,

des entreprises locales seront privilégiées pour la réalisation des travaux. Dans la mesure du possible, des matériaux recyclés seront utilisés comme ameublement (étagère bibliothèque en bois recyclé par exemple).

Si reconstruction,

des entreprises locales seront privilégiées pour la réalisation des travaux. Dans la mesure du possible, des matériaux recyclés seront utilisés comme ameublement (étagère bibliothèque en bois recyclé par exemple).

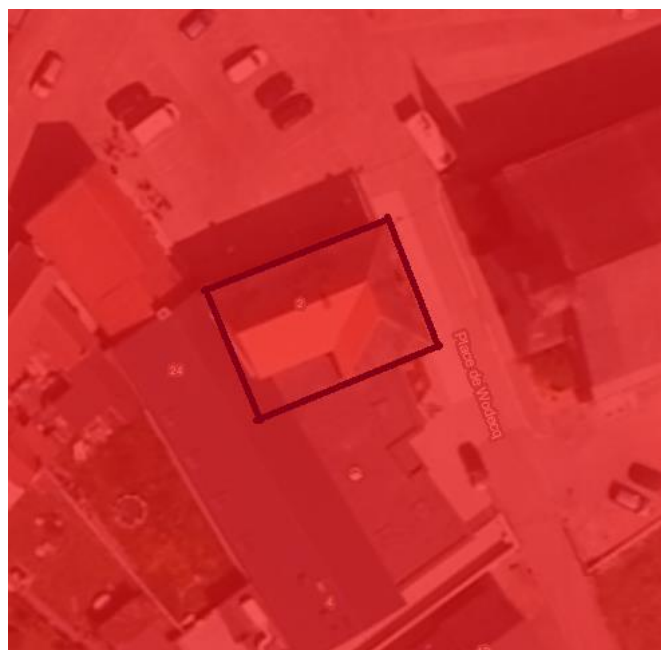
H. Intégration du projet dans l'environnement :

Si rénovation,

Le bâtiment est déjà intégré dans son environnement et ne présentent que peu d'impact sur le voisinage.

Si reconstruction,

en fonction de la localisation, le projet sera intégré dans son environnement tant au niveau paysager qu'au niveau de son impact sur le paysage.

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet**Annexes :****1. Plan de situation ;*****Place de Wodecq à 7890 WODECQ*****2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur ;*****2ème Division section C 144G***

3. Dossier photographique ;***Bibliothèque d'Ellezelles :***

Source: Administration communale d'Ellezelles

Bibliothèque de Wodecq:

Source: Administration communale d'Ellezelles

4. Etat des lieux ;

5. S'il s'agit d'un bâtiment (type maison de village), fournir la liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets ;
La bibliothèque de Wodecq se situe dans la "maison des sots d'ocq" au contraire de la bibliothèque d'Ellezelles qui elle, est isolée.

Développer et renforcer l'accueil touristique (a) Ellezelles (b) Toute l'entité (c) Développement touristique	Fiche n° 34
	Priorité : Lot 1
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à poursuivre et amplifier le développement du secteur touristique d'Ellezelles afin qu'il engendre davantage de retombées locales, tout en restant compatible avec la vie rurale et le cadre environnemental du territoire.

Ce développement touristique passera par deux actions essentielles :

- La mise en relation de tous les acteurs touristiques

Il s'agira de renforcer la coordination entre tous les acteurs impliqués, de près ou de loin, dans le secteur touristique : la Commune, l'ADL, Maison du Pays des Collines, le Parc naturel du Pays des Collines, les opérateurs HoReCa, les hébergements de terroir, les musées, les acteurs associatifs de la nature et de la culture, etc.

Cette coordination prendra au minimum la forme d'une réunion annuelle entre ces acteurs. L'objectif sera de créer davantage de dialogue, de synergies, de partenariats, afin de renforcer qualitativement et quantitativement l'offre touristique locale sur base de ce qui existe aujourd'hui, d'améliorer l'accueil et l'information des visiteurs et de mieux encore promouvoir les atouts de la Commune. Le renforcement de cette synergie permettra à terme de créer de proposer des packages touristiques de plus en plus complets.

- Le renouvellement de la signalétique

Le visiteur qui arrive au cœur des villages de Wodecq et Lahamaide ne trouve pas d'informations touristiques. Il est indispensable d'installer des panneaux touristiques, au moins dans les trois centres villageois.

De plus, une signalétique cohérente pour tous les acteurs du territoire viendra appuyer l'objectif de renforcement du secteur touristique.

Ces actions seront soutenues par les travaux de rénovation et d'extension de la Maison du Pays des Collines. Une scénographie novatrice en lien avec le folklore et les paysages sera le point central de ce nouvel équipement et d'autres salles d'expo et d'ateliers verront le jour après les travaux.

Le projet tiendra également compte des actions entreprises par l'ADL en matière de commerce local, matière qui entretient un lien particulier avec le tourisme.

2. Justification du projet

Durant la consultation citoyenne, le manque de cohérence et de coordination entre les atouts et acteurs touristiques a été soulevé. Certains éléments comme le sentier de l'Etrange, surchargé par période, devraient être complétés par d'autres points d'attrait répartis sur les autres villages. Une coordination des acteurs touristiques est aussi souhaitée afin de développer un tourisme plus diffus. Ellezelles possède en effet plusieurs atouts touristiques parmi lesquels son folklore, sa nature riche et diversifiée et ses paysages remarquables.

Ce dernier atout représente la figure de proue du tourisme local mais aussi, plus largement, du Pays des Collines. A cela s'ajoute un atout de taille, celui d'héberger un établissement HoReCa réputé, le Château du Mylord**.

Lahamaide vit une destinée étonnamment différente : bien qu'il abrite aussi un patrimoine rural remarquable via l'Ecomusée, et la Fête de la Moisson chaque premier dimanche d'août, il ne semble pas réellement représenter un point de chute touristique. Citons cependant deux établissements HoReCa (une friagerie et un restaurant). Il ne joue donc pas le rôle de moteur touristique local complémentaire à Ellezelles, la petite taille du village n'aidant pas en cela. A noter que les ruines du Château de Lahamaide, lieu de naissance du célèbre Comte Lamoral d'Egmont, font partie d'une habitation privée et ne sont donc pas touristiquement exploitables.

Le village de Wodecq mise également sur ses caractéristiques paysagères pour attirer le touriste, mais il peut aussi compter sur la tradition des processions pour en faire un point fort du Pays des Collines. Plus largement, si l'on excepte les opérateurs Horeca et propriétaires d'hébergements du terroir, peu d'acteurs privés sont susceptibles de vivre, au moins partiellement, du tourisme (attractions, activités sportives, nature, ludiques...). L'offre d'activités associant de tels opérateurs est ainsi restreinte, au-delà de l'offre traditionnelle composée de promenades balisées, d'itinéraires de découverte, de visites guidées, de bons moments gastronomiques. Des atouts sont par ailleurs aujourd'hui peu exploités à des fins touristiques, comme le patrimoine archéologique soutenu par une association de bénévoles.

- Le tourisme a donc encore, à Ellezelles, une marge de progression forte pour représenter un réel secteur économique.

Ce projet est lié aux projets suivants :

- Mettre en évidence le petit patrimoine (II – 1)
- Mettre en valeur les moulins de l'entité (II – 2)
- Préserver et faire connaître le patrimoine immatériel (II – 3)
- S'appuyer sur le patrimoine pour développer l'offre touristique (III – 4)
- Développer le maillage écologique (I – 9)
- Faire des abords de l'Administration communale une zone conviviale (II – 29)
- Développer et mettre en vie le réseau de sentiers (III – 24)

Le caractère rural du projet tient essentiellement en la volonté de déployer le secteur touristique de la commune au départ de atouts typiques d'un territoire rural, tout en misant sur un tourisme doux, vert, de découverte, compatible avec la qualité de vie des villages et des villageois.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général **“un territoire qui valorise ses ressources locales”** et l'objectif spécifique **“un territoire qui élargit et déploie ses atouts touristiques”** car il vise précisément à soutenir et développer ce pan de l'économie du territoire.

Il contribue également à l'atteinte de l'objectif spécifique suivant : **“un territoire qui préserve et rend plus accessible ses atouts”** en s'appuyant sur ces atouts comme éléments d'attractivité touristique.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Favorisation des échanges et rencontres entre les citoyens	X		
Renforcement de la cohésion sociale	X		
Elargissement de l'accès et évolution vers le numérique	X		
Implication de différents partenaires locaux dans le projet	X		
Elargissement de l'offre d'activités culturelles et touristiques	X		X
Mise en valeur du patrimoine culturel et du folklore local	X		
Renforcement de l'attrait pour le village et retombées pour l'HORECA et le commerce local	X		X
Mise en réseau des différents acteurs touristiques afin de faire profiter le touriste d'une offre complète et cohérente	X		
Mise en valeur et préservation du patrimoine environnemental		X	
Amélioration de l'accessibilité pour tous	X		

5. Localisation et statut

Toute la Commune : Ellezelles, Wodecq et Lahamaide.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur : Commune d'Ellezelles

Parties prenantes : ADL, CLDR, hébergements touristiques, HoReCa, CGT, Maison du Pays des Collines, PNPC, Maison du Tourisme de Wallonie picarde

7. Programme de réalisation

Le développement touristique passera par deux actions essentielles :

- La mise en relation de tous les acteurs touristiques
- Le renouvellement de la signalétique

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Totem d'information (graphisme, support, fixation)	1200 €	Fond propre communal
Panneau de localisation (graphisme, support, fixation)	150 €	Fond propre communal
Vitrine d'affichage extérieur en bois sur pied	1400 €	Fond propre communal
Table d'orientation en bois (sans graphisme)	500 €	Fond propre communal
- Total (TFC)		

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre
Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre minimum de réunions annuelles des acteurs du tourisme	1/an	PV de réunions
Nombre d'acteurs associés au projet	3	PV de réunions
Nombre de nouveaux produits touristiques identifiés et concrétisés	1/3 an	
Nombre de panneaux touristiques installés	3/an	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Augmentation du nombre de nuitées officielles	+10% /10 ans	Statbel
Augmentation de la fréquentation touristique (tourisme de jour)	+20%/ 10 ans	Maison du Pays des collines

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**

Sans objet

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Sans objet

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Sans objet

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Sans objet

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Sans objet

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Sans objet

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Sans objet

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Sans objet

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet**Annexes : Sans objet**



 Ellezelles

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PCDR)

PARTIE V



LOT 2 : Les fiches projets à moyen terme



Mettre en évidence le petit patrimoine (a) Ellezelles (b) Toute l'entité (c) Actions de valorisation du patrimoine	Fiche n° 1
	Priorité : Lot 2
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

L'Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP) définit le petit patrimoine populaire wallon comme suit : « Le petit patrimoine populaire est constitué d'une foule d'éléments qui constituent des traces de nos histoires locales. Ils constituent des repères affectifs, des points d'intérêts ou d'orientation. Ils se situent en bordure de nos rues, marquent nos quartiers ou ornent nos façades. Le petit patrimoine populaire peut également se révéler intéressant par sa structure, sa situation, son environnement ou son affectation ».

Le projet consiste d'une part à conserver la mémoire du petit patrimoine populaire du territoire d'Ellezelles, architectural et religieux. Pour cela, il est proposé, à la lumière d'un inventaire préalable, de restaurer le patrimoine dégradé et de réaliser une mise en valeur, notamment touristique, de ce patrimoine. D'autre part, ce projet nécessitera un volet de sensibilisation, auprès des citoyens et des propriétaires particuliers.

Ce projet comporte plusieurs dimensions :

- La première étape consistera à réaliser un inventaire participatif du petit patrimoine populaire sur l'ensemble des trois villages (chapelles, potales, petits monuments, ...). Cet inventaire permettra de dresser un bilan de l'état de santé du petit patrimoine sur l'entité et donc d'identifier les éléments de patrimoine nécessitant une restauration.
- Sur base de cet inventaire, il s'agira ensuite de prioriser et de réaliser des actions de rénovation sur les éléments de patrimoine dégradés.
- L'étape suivante consistera à mettre en valeur ces éléments de patrimoine populaire, via des itinéraires de découverte, des panneaux informatifs, une plateforme cartographique numérique, un ouvrage photographique... L'organisation d'événements en lien avec le patrimoine pourrait également être envisagée (balades contées, journées du patrimoine...)
- Enfin, une étape de sensibilisation soutiendra le projet de manière transversale. L'objectif est ici de sensibiliser les habitants à leur histoire et donc de faire vivre une identité rurale ellezelloise commune et de sensibiliser les propriétaires particuliers. Un accompagnement spécifique pourrait leur être proposé afin d'éviter une dégradation de ces biens et de réussir leur rénovation de manière qualitative.

Ces actions doivent permettre aux habitants de prendre conscience et de connaître leur patrimoine. Elles doivent permettre également de faire connaître le petit patrimoine de l'entité aux visiteurs de passage sur la commune. Cette mise en valeur touristique pourra se faire en lien avec d'autres acteurs touristiques et/ou de développement présents sur le territoire d'Ellezelles (ADL, Parc naturel du Pays des Collines...).

2. Justification du projet

Le projet répond à un souhait des habitants d'entretenir la mémoire d'Ellezelles et de préserver le patrimoine local. Le diagnostic partagé a mis en exergue l'attachement des habitants à la qualité de leur cadre de vie et à leur patrimoine, et la nécessité de préserver ces éléments patrimoniaux locaux et de les valoriser par une communication adaptée.

Le balisage ainsi que les panneaux informatifs et directionnels, s'ils devaient être installés, s'intégreront au mieux dans le paysage environnant chaque élément patrimonial et avec l'accord de leur propriétaire.

Ce projet est étroitement lié avec ces autres projets :

- Mettre en valeur les moulins de l'entité (II – 2)
- Préserver et faire connaître le patrimoine immatériel (II – 3)
- S'appuyer sur le patrimoine pour développer l'offre touristique (III – 4)
- Développer et mettre en vie le réseau de sentiers (III – 24)

Le caractère rural du projet tient en la préservation et la mise en valeur d'un patrimoine distillé dans les villages, témoin de la vie rurale d'autrefois, afin d'en faire notamment un ciment de l'identité et de la cohésion villageoises.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet soutient directement l'objectif général **“un territoire qui cultive sa distinction”** et plus précisément l'objectif spécifique **“un territoire qui préserve et rend plus accessibles ses atouts”** car il vise à la fois à préserver, rénover, entretenir et mieux mettre en valeur un des facteurs historiques du territoire.

Il contribue également à l'atteinte de l'objectif **“un territoire qui élargit et déploie ses atouts touristiques”** en faisant en sorte que le patrimoine et l'histoire continuent à contribuer à l'attractivité d'Ellezelles.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Renforcement et promotion du patrimoine	X		
Sauvegarde du petit patrimoine	X		
Renforcement de la cohésion sociale	X		
Amélioration de l'offre touristique	X		X
Renforcement de l'attrait pour le village et retombées pour l'HORECA et le commerce local	X		X

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse, situation ;
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village ; intégration sociale, culturelle, économique, ...) ;
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine, ...) ;
- Contraintes naturelles existantes (inondation, ruissellement, karst, captage, Natura 2000, ...) ;
- Présentation du périmètre d'intervention ;
- Statut de propriété.
 - Sans objet (toute l'entité)

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.

Le porteur de projet est la commune d'Ellezelles soutenue par un groupe de citoyens et bénévoles, ainsi que les propriétaires des biens privés.

Les partenaires potentiels pour la fiche projet sont : la CCATM, le PNPC, l'Ecomusée, QVW, CLDR

L'un des partenaires potentiels pour financer le projet pourrait être le SPW via un financement spécifique à la restauration du Petit Patrimoine Populaire Wallon (AWaP) et son service de maintenance. Enfin, un appel au don et la recherche de mécènes pourraient également être réalisés.

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...) ;
 - o L'inventaire exhaustif n'est pas encore réalisé. C'est la première étape.
 - o L'IPIC a été actualisé par l'AWaP en 2022 et reprend certains éléments du petit patrimoine.
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;
 - o Projet lot 0 : actualisation de la carte du circuit des chapelles du village de Wodecq (projet citoyen)
 - o Inventaire du Patrimoine immobilier culturel (IPIC) mis à jour en 2022 : https://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/index.php/recherche/recherche
- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)¹;
 - o Inventaire (localisation, état sanitaire, définition des travaux de restauration)
 - o Restauration de certains éléments
 - o Valorisation (circuits, aménagements de qualité, cartographie...)
 - o Communication
- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
 - o Phase 1 : inventaire et diagnostic du petit patrimoine populaire
 - o Phase 2 : réalisation des travaux de restauration
 - o Phase 3 : demande de permis si nécessaire et ouverture de marchés publics
 - o Phase 4 : adjudication des travaux en lots (lot « restauration », lot « mise en valeur touristique », lot « création de panneaux »...)

¹ A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

NB : Dans le cas de restauration ou de mise en valeur de patrimoine(s) privé(s), l'Administration communale pourra conseiller et accompagner les propriétaires.

- Démarches administratives à réaliser ² ;
 - Désignation d'un ou plusieurs auteurs de projet
 - Ouverture d'un ou plusieurs marchés publics

NB : Dans le cas de restauration ou de mise en valeur de patrimoine(s) privé(s)

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé³.
 - Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la réception
 - Sensibilisation des propriétaires (éviter une dégradation de ces biens et de réussir leur rénovation de manière qualitative)
 - Sensibilisation des citoyens
 - Entretien régulier

8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre
Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

création		
Réalisation de l'inventaire	1	Administration communale
Réalisation des travaux	1/an	Administration communale
Création de circuits	2/10 ans	Administration communale
Création de publications	2/an	Administration communale

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible
Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Connaissance du petit patrimoine populaire	+20%/10 ans	Enquête citoyenne

² En quelque sorte, la « to do list » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidiaires, emprise, état de propriété, ...

³ Communication, mode de gestion, animation, ...

Mettre en valeur les moulins de l'entité (a) Ellezelles (b) Ellezelles et Wodecq (c) Mise en valeur du patrimoine	Fiche n°2
	Priorité : Lot 2
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à valoriser un aspect typique du patrimoine ellezellois : les moulins. Témoins de la mémoire collective, ces éléments bâtis sont les ciments d'une identité territoriale et le reflet de modes de vie passés. Ils ont également un pouvoir d'attraction bien réel, qui fait d'eux de possibles leviers de développement local, en matière de tourisme notamment.

Plusieurs phases seront nécessaires à l'aboutissement du projet :

- Mise en place d'une commission en charge de la valorisation des moulins, composée de citoyens, des propriétaires, des meuniers (le cas échéant), de la commune et de l'ADL
- Réalisation d'un inventaire sanitaire des moulins afin de déterminer les besoins en matière de restauration ou d'autres mesures de conservation. Cet inventaire pourrait également définir une affectation potentielle future pour chaque élément.
- Restauration du patrimoine dégradé. Il s'agira ici de distinguer les moulins privés du Moulin du Cat Sauvage qui appartient à la commune. La commission pourra accompagner les propriétaires privés dans leur démarche auprès d'entreprises spécialisées et/ou au SPW Direction du Patrimoine
- Mise en valeur des -6 moulins de l'entité, via des actions proposées par la commission. Il pourrait s'agir de définition d'un circuit de découverte, d'édition d'un ouvrage photographique et didactique, d'installation de panneaux informatifs et directionnels...

Ce projet doit se réfléchir en adéquation avec le projet porté par l'ADL concernant la création d'une filière céréales (voire d'une filière pain) au départ du Moulin du Cat Sauvage.

2. Justification du projet

Anciennement, les moulins étaient très importants dans la vie sociale et économique des localités rurales. Ils constituaient la première et, pendant longtemps, la seule utilisation de l'énergie naturelle mise au service de l'homme. Ils étaient également le lieu où se concrétisait et aboutissait leur travail destiné à assurer la subsistance. Ellezelles compte quatre moulins sur son territoire, trois moulins à eau et trois moulins à vent :

- Le moulin du Mouflu :

Le moulin du Mouflu est un moulin à eau situé au Quesnoit 28, sur le rieu du Tordoir construit entre 1789 et 1823.

Ce moulin moulait de la farine et de la drêche pour la brasserie Jouret jusque dans les années 60. Sa roue, de près de 6m de diamètre, entièrement en métal est classée comme monument au patrimoine immobilier de Wallonie en 1990. Actuellement, le moulin appartient à un privé qui y a installé son activité HoReCa.



Source : lampspw.wallonie.be



- Le moulin du Tordoir :

Le moulin du Tordoir est un moulin à eau qui servait à tordre des graines pour en extraire l'huile. Il se situe au Vert Marais 5, sur le ruisseau du Tordoir. Sa construction daterait d'avant 1276. L'activité liée à l'extrait d'huile cessera à la fin de la Première Guerre Mondiale. Vers 1950, le complexe est renforcé par un moulin à farine, qui fonctionnera jusque dans les années 70. Appartenant à un privé, le moulin, rénové en 2000, se modernise grâce à une nouvelle roue à aube qui produisait jusqu'il y a peu de l'électricité (système de production en attente de réparation).



Source : lampspw.wallonie.be

- **Le moulin Bouckaert (ou moulin d'Hubermont) :**

Le moulin Bouckaert est un moulin à eau situé à Séménil 11, sur le ruisseau de Hubermont. Sa construction daterait de 1245. Le moulin Bouckaert profite d'une implantation originale sur un relief très accidenté, il apparaît ainsi en contrebas du chemin qui le longe. De plus, un accès direct à l'étage du moulin est assuré par le biais d'une passerelle directement accessible de la voirie. Ce moulin appartient également à un privé.



Source : lampspw.wallonie.be

- **Le moulin du Cat Sauvage :**

Le moulin du Cat Sauvage est un moulin à vent situé au Crimont, le long de la voirie qui relie Ellezelles à Renaix. Ce moulin, construit en 1750, est entièrement en bois et fait l'objet d'un arrêté de classement depuis 1960. Plusieurs rénovations ont permis à ce moulin de ne pas s'altérer avec le temps, gardant ainsi son état originel et son pivot central. Ce moulin à vent, à corps tournant, est des monuments caractéristiques du Pays des Collines, dressé à 116m d'altitude.

Le moulin du Cat Sauvage appartient à la commune d'Ellezelles.

En 2023, un architecte est venu sur place afin de fournir un devis pour les travaux suivants : restauration des latis, restauration des cales de support et de quelques bardeaux extérieurs. En interne, une remise en place de l'axe central des ailes est également à prévoir. Dès réception du devis, ces travaux pourront faire l'objet d'une demande de subsides.



Source : lampspw.wallonie.be

- **Le Blanc Moulin (extrait de l'IPIC) :**

Isolé sur une butte formant promontoire, l'ancien Blanc Moulin est un moulin à vent érigé probablement au début du 19e siècle, qui a fonctionné jusqu'en 1923. Si l'essentiel de la maçonnerie est encore en élévation, le moulin a perdu sa calotte tournante et l'intérieur est en ruine. Il peut être assimilé à un moulin-cavier par la cave ouverte à l'avant-plan et servant d'abri à bétail actuellement.



Source : IPIC - AWaP

- **Moulin Delatre :**

Etabli sur une petite butte, l'ancien moulin Delatre est un moulin à vent tronconique du 19e siècle, actuellement en ruine. Construit en briques et présentant un important talutage des murs, il a été incendié en 1882 et est aujourd'hui privé de sa partie supérieure. Signalons que le propriétaire actuel a déposé récemment un permis afin de l'aménager et d'en faire une pièce de vie.



Source : IPIC - AWaP

Ce projet répond à un besoin des habitants d'entretenir la mémoire d'Ellezelles et de préserver le patrimoine local. L'objectif est donc de renforcer la cohésion sociale en faisant vivre une identité villageoise commune, mais aussi de valoriser ces six éléments en y ajoutant une dimension touristique.

Le caractère rural du projet tient essentiellement en la préservation et la mise en valeur d'un élément de la mémoire historique du territoire, témoin de la vie rurale d'autrefois afin d'en recréer un ciment de l'identité ellezelloise.

Ce projet est lié aux projets du PCDR suivants :

- Mettre en évidence le petit patrimoine (II – 1)
- Préserver et faire connaître le patrimoine immatériel (II – 3)
- Mettre en vie le Moulin du Cat sauvage (II – 32)
- S'appuyer sur le patrimoine pour développer l'offre touristique (III – 4)

3. Lien à la stratégie du PCDR

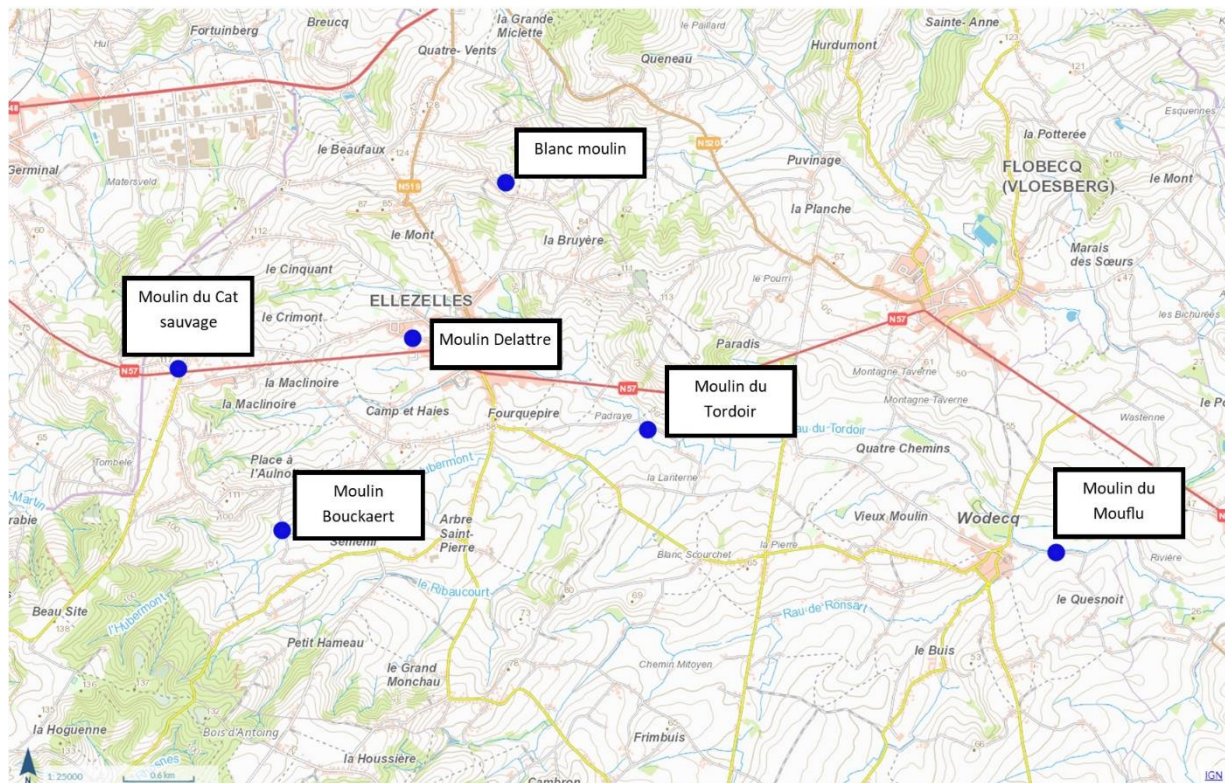
Le projet décrit soutient directement l'objectif général « **un territoire qui cultive sa distinction** » et plus précisément l'objectif spécifique « **un territoire qui préserve et rend plus accessibles ses atouts** » car il vise à la fois à préserver, rénover, entretenir et mieux mettre en valeur un des facteurs distinctifs du territoire, à savoir le patrimoine lié aux moulins.

Il contribue aussi à l'atteinte de l'objectif spécifique « **un territoire qui élargit et déploie ses atouts touristiques** » en faisant en sorte que le patrimoine et l'histoire contribuent à l'attractivité d'Ellezelles.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Renforcement et promotion du patrimoine	X		
Sauvegarde du patrimoine rural	X		
Renforcement de la cohésion sociale	X		
Amélioration de l'offre touristique	X		X
Renforcement de l'attrait pour le village et retombées pour l'HORECA et le commerce local	X		X
Développement d'une filière agricole/céréalière locale	X	X	X

5. Localisation et statut



6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.
Porteur de projet : Commune d'Ellezelles, propriétaires des moulins privés

Partenaires : CCATM, PNPC, Ecomusée du Pays des Collines, Qualité village Wallonie, AWAP, groupe de travail, CLDR

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...) ;
La création de la commission et l'enclenchement de la réflexion peuvent avoir lieu à court terme. Néanmoins, il faudra définir exactement les contours du projet sur base des réflexions. Le projet est donc en lot 2.
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;
 - o Classement au patrimoine de la Wallonie de deux éléments (moulin du Tordoir et du Cat Sauvage)
 - o Rénovations sur plusieurs moulins (Moulin du Moufflu, du Tordoir et du Cat sauvage)
 - o Actions de valorisation liées aux journées du patrimoine (visites guidées)
- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)¹;

¹ A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
 - o Sur base d'un état des lieux, planification des travaux d'aménagements urgents
 - o Actions de sensibilisation (pose de panneaux informatifs, organisation de visites guidées, ...)
- Démarches administratives à réaliser ² ;
 - o Prise de contact avec les propriétaires privés
 - o Rédaction d'un programme d'actions
 - o Rédaction de dossier de candidature pour l'obtention de subsides
 - o Rédaction d'un cahier des charges
 - o Attribution du marché
 - o Suivi des travaux
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé³
 - Surveillance et veille régulière de l'état sanitaire des moulins

8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre
Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise en place de la commission	1	Administration communale
Réalisation de l'inventaire sanitaire	1	Commission citoyenne et Administration communale
Travaux d'entretien	3	Administration communale et privés
Actions de mise en valeur des moulins	1/an minimum	Commission citoyenne et Administration communale
Création d'un circuit des moulins ?	1	

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible
Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Inauguration de travaux de valorisation/réhabilitation	1/3 ans	Administration communale
Fréquentation du circuit des moulins ?	100 / 10 ans	

² En quelque sorte, la « to do list » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidants, emprise, état de propriété, ...

³ Communication, mode de gestion, animation, ...

Préserver et faire connaître le patrimoine immatériel (a) Ellezelles (b) Sans objet (c) Préservation et mise en valeur de la mémoire historique, culturelle et immatériel locale	Fiche n° 3
	Priorité : Lot 2
	Octobre 2023
	(1)

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mettre en valeur le patrimoine immatériel de l'entité.

Il comporte deux dimensions :

- Recueil de témoignages (traditions locales, anecdotes, événements historiques, etc.). La méthodologie pourrait s'inspirer des travaux du « Comité histoire et patrimoine » (commission citoyenne) créé dans le cadre de « Devoirs de mémoire » en 2014, spécifiquement pour recueillir des témoignages sur la guerre.
- Transmission de la connaissance de l'histoire de la commune par l'organisation d'événements ou d'activités qu'il conviendra de préciser et d'opérationnaliser.

Les connaissances rassemblées par le « Comité histoire et terroir » seront utilisées de façon attractive et accessible à tous, notamment aux plus jeunes (en ce compris le public scolaire), afin de les intéresser à l'histoire et au patrimoine, via, par exemple, une exposition, la production de documents cartographiques, la production d'un ouvrage, un parcours de panneaux didactiques, chasse aux trésors, balades à vélo, ...

2. Justification du projet

Le patrimoine immatériel d'un territoire sert de repère à la population et contribue au sentiment d'appartenance.

En matière de valorisation du patrimoine immatériel, la sensibilisation de tous les acteurs et utilisateurs du territoire constitue un axe stratégique majeur. Celle-ci permet en effet de responsabiliser les citoyens vis-à-vis de cet héritage particulier. Parallèlement, la sensibilisation de la population permet d'éveiller la curiosité, de renforcer le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale.

Les projets s'y référant doivent s'inscrire dans la sauvegarde d'une forme vivante de patrimoine, en contribuant, autant que faire se peut, à sa recreation continue et à sa transmission aux générations futures.

Signalons également que la Commune d'Ellezelles a obtenu le label wallon pour la promotion du patois et que plusieurs troupes locales proposent des spectacles patoisants.

Ce projet est en lien avec les projets suivants :

- S'appuyer sur le patrimoine pour développer l'offre touristique (III – 4)
- Lancer un plan de cohésion sociale (I – 28)

Le caractère rural du projet tient essentiellement en la préservation et la mise en valeur de la mémoire historique du territoire, afin notamment d'en faire un ciment de l'identité et de la cohésion villageoise.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Ce projet soutient particulièrement l'objectif général **“un territoire qui cultive sa distinction”** et plus précisément l'objectif spécifique **“un territoire qui préserve et rend plus accessible ses atouts”** car il vise à préserver et à mettre en valeur le patrimoine historique de l'entité.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Renforcement, sauvegarde et promotion du patrimoine immatériel	X		
Renforcement de la cohésion sociale	X		
Amélioration de l'offre touristique	X		X
Renforcement de l'attrait pour le village et retombées pour l'HORECA et le commerce local	X		X
Sensibilisation des jeunes générations au patrimoine	X		

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Une commission de citoyens est née en 2014 d'un appel à projets de la Région Wallonne dans le cadre des commémorations de la Guerre 1914-1918. Cette commission, appelée “Comité mémoire” se réunit 8 fois par an afin de proposer une exposition annuelle de témoignages liés aux deux guerres mondiales (images, films, voix...). Cette commission pourrait soit s'élargir à d'autres citoyens et d'autres thématiques soit servir d'exemples en termes de méthodologie, de contacts avec les habitants, de valorisation des données...

L'écomusée du Pays des Collines, œuvrant également pour la sauvegarde des Patrimoines pourrait également être un partenaire de ce projet.

7. Programme de réalisation

- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;
 - o Commission citoyenne chargée de valoriser les témoignages liés aux deux guerres mondiales
 - o La Commune d'Ellezelles a obtenu le label wallon pour promouvoir le patois
- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)¹;
 - o Inventaire
 - o Valorisation et transmission
 - o Communication
- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
 - o Phase 1 : inventaire du patrimoine immatériel
 - o Phase 2 : étude des moyens de transmission et de valorisation
 - o Phase 3 : ouverture des marchés publics (réalisation d'un ouvrage, réalisation d'une exposition...)
 - o Phase 4 : Adjudication
- Démarches administratives à réaliser ² ;
 - o Ouverture des marchés publics
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé³.
 - o Création d'une commission en charge du projet
 - o Sensibilisation des citoyens

8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre

Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Réunions de la commission de citoyens	5x/an	Compte-rendu des réunions
Actions de promotion du patrimoine immatériel	1x/an	Affiches, communication, ...

¹ A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

² En quelque sorte, la « *to do list* » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidants, emprise, état de propriété, ...

³ Communication, mode de gestion, animation, ...

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible

Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Augmentation et capitalisation du patrimoine immatériel, notamment avec le jeune public	1 action/an	Travaux réalisés dans les écoles, expositions
Intégration de nouveaux membres dans les comités patoisants	1 personne/an	Composition des troupes

Renforcer la trame noire (a) Ellezelles (b) Toute l'entité (c) Actions favorables à la protection, à la restauration et au développement du réseau écologique	Fiche n° 7
	Priorité : Lot 2
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Ce projet vise à réduire la pollution lumineuse en sensibilisant la population, en diagnostiquant et en analysant des zones à enjeux.

Pour ce faire, un groupe de citoyens sera mis en place afin de réfléchir à une série d'actions planifiées à mener en vue de développer et de préserver la trame noire sur le territoire de l'entité. Des associations locales, tenant le rôle d'experts, telles que le Parc naturel du Pays des Collines, les Guides natures des Collines ou encore Natagora seront également invitées à participer aux différentes réunions et actions. A titre d'exemples, les actions suivantes pourraient être mises en place :

- Diminution de l'éclairage sur les bâtiments publics
- Extinction de certains luminaires entre 24h et 05h
- Inventaire des populations de Chouettes Effraies
- Inventaire des populations de chauve-souris

Ces initiatives devront impérativement s'accompagner d'une sensibilisation régulière de la population via des articles dans le bulletin communal, sur le site internet communal, sur les réseaux sociaux ou encore en organisation des conférences sur le sujet.

2. Justification du projet

Une part importante de notre biodiversité est de plus en plus menacée par la pollution lumineuse. Eclairages publics, enseignes et néons des commerces, éclairage des églises ou autres bâtiments patrimoniaux, ... Ces différentes sources de lumière ont un impact non négligeable sur la biodiversité nocturne (fragmentation de l'habitat des espèces nocturnes, perturbation des comportements de reproduction et de migration de certaines espèces, etc...).

Les actions qui seront menées bénéficieront d'une mise en valeur régulière afin de sensibiliser la population à la préservation de la trame noire.

La commune d'Ellezelles, et plus largement les communes du Parc naturel, s'engage depuis longtemps pour la préservation de la biodiversité et des paysages. Cependant, des actions de protection de la trame noire sont encore marginales. La concrétisation de cette fiche permettra d'accentuer les actions autour de cette thématique.

Le caractère rural du projet tient essentiellement en la gestion et la protection d'atouts importants du territoire, sa nature et ses paysages ruraux, afin de préserver ceux-ci.

Ce projet est étroitement articulé avec ces autres projets :

- Développer le maillage écologique (I – 9)
- Construction d’une stratégie globale d’aménagement du territoire (I – 18)
- Créer un espace de détente et de sensibilisation à la nature (III – 10)
- Elaborer un projet pour le quartier Beaubourg (III – 12)
- Aménager le Cœur d’Ellezelles (II – 13)
- Aménager la place de la gare (I – 14)
- Aménager la place du Grand Monchaut (III – 15)
- Aménager le centre de Wodecq (I – 16)
- Aménager le cœur de village de la Hamaide – volet 2 : aménagements complémentaires (III – 17)

3. **Lien à la stratégie du PCDR**

Ce projet décrit soutient directement l’objectif général “**un territoire qui cultive sa distinction**” et plus précisément l’objectif spécifique “**un territoire qui rend l’ensemble des Ellezellois acteurs de l’amélioration de leur environnement**” car il vise à compenser, de manière générale, la perte de biodiversité.

4. **Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l’article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l’intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l’impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Renforcement et promotion de la biodiversité		X	
Mise en réseau des différents acteurs communaux et para-communaux	X		
Mise en valeur du patrimoine environnemental		X	
Actions de protection d’espèces menacées		X	
Réduction des coûts liés à l’éclairage public et privé		X	X

5. **Localisation et statut**

Sur toute l’entité.

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.

Porteur du projet : Commune d’Ellezelles

Parties prenantes : PNPC, Guides nature des Collines, groupe de travail citoyens, citoyens

7. **Programme de réalisation**

- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;
 - Fiche BiodiverCité 2023 – “Mener des actions de sensibilisation autour de la pollution lumineuse” : distribution de feuillet, organisation de la nuit de la chauve-souris.
 - Participation régulière à la Nuit de la Chauve-souris et à la Nuit de l’obscurité
- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d’organisation des espaces, ...)¹;
 - A définir en fonction des propositions du groupe de travail
- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
 - Mise en place d’un groupe de travail
 - Définition commune d’un programme d’actions
 - Recherche de moyens/subventions
 - Suivi des actions entreprises
- Démarches administratives à réaliser ² ;
 - Quand nécessaire, recherche de subsides
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l’investissement réalisé³.
 - Suivi régulier des aménagements et actions

8. **Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

Indicateurs de réalisation :

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre

Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Création du groupe de travail	1	Administration communale
Création d'un plan d'actions	1	Administration communale, compte-rendu des réunions
Mise en œuvre d'actions	1/an minimum	Administration communale
Mise en place d'indicateurs de suivi		Administration communale, groupe de travail

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible

Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Population d'espèces cibles	+ 5 % / 10 ans	Compte-rendu d'inventaires

Faire d'Ellezelles une commune zéro déchet (a) Ellezelles (b) Toute l'entité (c) Actions de sensibilisation à la réduction des déchets	Fiche n°8
	Priorité : Lot 2
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

La démarche zéro déchet est soutenue par le Gouvernement Wallon. Elle fait référence à l'arrêté du Gouvernement Wallon du 17 juillet 2008 (et modifié en 2019 afin de rendre la démarche zéro déchet accessible à toutes les communes wallonnes intéressées et de soutenir leurs efforts en octroyant une majoration du subside (qui passe de 0.50€ à 0.80€ par habitant et par an).

La Commune d'Ellezelles est engagée dans cette démarche depuis fin 2020. Un comité de pilotage interne à l'administration a été créé peu de temps après cet engagement. Actuellement, la commune ne dispose pas de comité de pilotage externe et n'a pas encore réellement mis d'actions sur pied.

Ce projet consiste donc à soutenir la démarche de l'administration communale, en créant des actions adaptées au territoire d'Ellezelles et en incluant toute la population.

Les solutions mises en place doivent être concrètes et doivent intégrer tous les acteurs du territoire, autour d'un même objectif : réduire la production de déchets. Ces solutions sont à définir avec le comité de pilotage. Par exemple :

- Mettre en place le tri des déchets organiques (grâce au compostage de proximité ou la collecte séparée) pour diminuer le poids des poubelles d'ordures ménagères résiduelles.
- Mettre en œuvre des systèmes d'incitation financière comme la tarification incitative, qui permet aux citoyens de payer en fonction de la quantité de déchets qu'ils produisent.
- Promouvoir les alternatives zéro déchet, lutter contre l'usage unique, encourager le réemploi et accompagner les initiatives locales en ce sens.
- ...

2. Justification du projet

En agissant sur la diminution de ses déchets en interne, l'administration communale devient un exemple inspirant pour sa population. Au-delà de cette fonction d'exemple, la démarche zéro déchet permet d'engendrer de multiples bénéfices pour tous les acteurs du territoire : des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux. Cette démarche est d'ailleurs inscrite dans le PST, tant en interne, qu'en externe.

En effet, cette démarche va permettre d'éviter la surconsommation et donc d'économiser les ressources naturelles. Aussi, les projets auront pour vocation de soutenir les producteurs locaux et le développement de leurs circuits courts. Enfin, certaines actions permettront de tisser du lien social et de créer des moments de partage entre tous les citoyens.

Le caractère rural du projet tient en la préservation du cadre de vie des citoyens, mais aussi en l'implication de tous les acteurs présents sur le territoire.

Ce projet sera étroitement articulé avec les projets du PCDR suivants :

- Mettre en vie le Moulin du Cat sauvage (II – 32)
- Créer une filière bois (III – 35)
- Créer un hall relais agricole (III – 33)
- Construire une stratégie globale d'aménagement du territoire (I – 18)
- Créer une cuisine de collectivité (II – 37)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « **un territoire qui cultive sa distinction** » et plus précisément l'objectif spécifique « **un territoire qui rend l'ensemble des Ellezellois acteurs de l'amélioration de leur environnement** », en menant de concert avec toute la population des actions qui permettront de préserver le cadre rural de l'entité.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Réduction de la quantité de déchets		X	X
Impact positif sur la santé publique	X	X	X
Exemplarité à l'égard des citoyens	X		

5. Localisation et statut

Le projet concerne l'ensemble du territoire.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.

Porteur de projet : La Commune d'Ellezelles

Parties prenantes : la CLDR, IPALLE, les écoles, les agriculteurs et producteurs locaux, les commerces, les associations et l'ensemble des citoyens

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...) ;
Le projet soutient la démarche communale, traduite notamment dans le PST. . Projet du lot 2.
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;
La commune est déjà engagée dans cette démarche depuis 2020, mais aucun projet n'a encore été mis en place.
- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)¹;
A définir pour chaque action et chaque projet proposé.
- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
 - o Mise en place d'un comité de pilotage
 - o Inventaire des actions déjà présentes sur le territoire (exemple : magasin vrac)
 - o Définition d'un plan d'actions
 - o Mise en place des actions

¹ A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

- Démarches administratives à réaliser ² ;
 - Obtention de subsides
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé³.
 - Mise en place d'actions de sensibilisation auprès de la population

8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre
Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise en place du comité de pilotage interne	1	Commune
Mise en place du comité de pilotage externe	1	Commune
Mise en place des actions	1/ an minimum	Commune

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible
Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Réduction de la quantité de déchets résiduels dans les bâtiments communaux	- 10 % /10 ans	AC
Réduction de la quantité de déchets résiduels des ménages	10 % /10 ans	Ipalle

² En quelque sorte, la « to do list » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidiaires, emprise, état de propriété, ...

³ Communication, mode de gestion, animation, ...

Aménager le cœur d'Ellezelles (a) Ellezelles (b) Ellezelles (c) Aménagement d'espace public	Fiche n°13
	Priorité : Lot 2
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

La place d'Ellezelles constitue un vaste espace au centre du village. Elle est bordée par l'église Saint-Pierre-aux-Liens, faisant l'objet d'un arrêté de classement, la Maison du Pays des Collines, quelques commerces et une fontaine représentant plusieurs éléments du folklore ellezellois. Elle a fait l'objet d'aménagements importants en Développement rural fin des années 90.

A proximité pédestre, se trouvent deux écoles maternelles et primaires, le home « L'automne ensoleillé », la crèche « Les petites cerises », le CACS (Centre d'Accueil et de Séminaire) et la salle « Chez Nous » (projets du PCDR précédent), l'administration communale, tout un ensemble d'équipements et services pour les citoyens et les associations.

Le projet vise à aménager le cœur du village d'Ellezelles : la place et ses abords immédiats. Le périmètre d'intervention englobe l'espace place et la voirie (N57) qui la borde, jusque derrière l'église. Les aménagements devraient s'étendre jusqu'au carrefour entre la rue Jean Vinois et la Rue Notre-Dame d'un côté et jusqu'à la rue d'Audenarde de l'autre, rejoignant ainsi ceux déjà réalisés. Il s'agira de tenir compte de ces aménagements pour garantir la cohérence de l'ensemble.

Les abords de l'église, en ce compris l'arrière et le monument aux morts, sont à intégrer, de même que la ruelle longeant la Maison du Pays des Collines, dont la rénovation est prévue pour une ouverture en 2025).

Signalons également que d'autres travaux à proximité de la Place ont eu lieu ou sont prévus :

- Réfection de la voirie et des trottoirs de la rue Jean Vinois (en 2020)
- Rénovation et aménagement de la Maison du Pays des Collines (début des travaux en 2024)
- Réfection de la voirie et des trottoirs de la Rue d'Audenarde (début des travaux en 2023)

Le projet est guidé par les principes de philosophie suivants :

- Augmentation du confort des déplacements cyclo-piétons
- Mise en valeur de l'église classée
- Mise en valeur du Hêtre Pourpre, arbre remarquable juxtaposant le monument aux morts
- Rénovation de la fontaine
- Verdissement général
- Amélioration de l'éclairage public
- Qualité des matériaux
- Pose de mobilier esthétique
- Facilité d'entretien

2. Justification du projet

Le centre d'Ellezelles a déjà fait l'objet d'un projet d'aménagement, mené dans le cadre du PCDR 1995-2005. Les travaux réalisés étaient essentiellement des travaux de revitalisation :

- Terrassement et pose de pavés
- Travaux de raccordement pour avaloirs
- Construction de la fontaine
- Pose d'éclairages

La place d'Ellezelles constitue le centre naturel du village et un lieu déjà porteur de dynamiques citoyennes. Il accueille certaines activités, mais pourrait gagner en convivialité et en multifonctionnalité par des aménagements mieux adaptés à la vie quotidienne des citoyens.

Sur le coin de la place, la Maison du Pays des Collines (projet de restructuration et d'extension en cours – ouverture dans le courant de l'année 2025) est destinée à devenir un lieu de vie hybride, moteur de l'attractivité et du redéploiement économique du cœur de village et de la campagne environnante, celui-ci constituera une vitrine artistique, culturelle, touristique et artisanale pour la commune et le Parc naturel ; un lieu dédié à la vie sociale, propice aux rencontres et aux échanges informels ; un espace stimulant et inspirant favorisant le réseautage, à la concentration et à l'authenticité ; un point de départ vers les collines et les nombreux atouts naturels et patrimoniaux de la région.

En termes d'urbanisation, le cœur d'Ellezelles fait déjà l'objet de plusieurs projets de logement : l'aménagement prévu par le Schéma d'Orientation Locale (SOL) Beaubourg, la réhabilitation du Convent des Collines en appartements (projet privé), la mise en œuvre du SOL Quartier de l'Etrange. Ce projet permettra de restructurer ce cœur de village en reliant entre elles les fonctions diverses déjà présentes à Ellezelles et en anticipant l'augmentation de la population du centre.

Le projet permettra donc de soutenir les dynamiques associatives et touristiques déjà en place à Ellezelles. Ce centre sera également plus convivial, sécurisé et mieux accessible à l'ensemble de la population tout en proposant des réponses en termes de stationnement. Il se justifie aussi par la centralité du site et l'importance du village d'Ellezelles à l'échelle de la commune.

Le caractère rural du projet tient essentiellement à cette volonté de rassembler l'ensemble des conditions qui permettent le déploiement d'une vie villageoise au centre de l'entité.

Ce projet est lié à d'autres projets du PCDR :

- Développer et renforcer l'accueil touristique (I – 34)
- Faire de l'ancien collège une Maison multiservices (III – 21)
- Faire des abords de l'administration communale une zone conviviale (II – 29)
- Construire une stratégie globale d'aménagement du territoire (I – 18)
- Elaborer un projet de quartier pour Beaubourg (III – 12)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif spécifique « **un territoire qui cultive sa distinction** » et l'objectif spécifique « **un territoire qui anticipe et encadre son aménagement** », par l'approche globale qui le caractérise, sa prise en compte des besoins de diverses catégories d'habitants et sa recherche d'intégration des différentes fonctions.

Il soutient également l'objectif général « un territoire qui nourrit les relations » et son objectif spécifique « **un territoire qui favorise la solidarité et la convivialité** » grâce à la création d'aménagements conviviaux.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Amélioration de la convivialité du village et renforcement du sentiment d'identité locale et collective.	X	X	
Renforcement des échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village.	X		
Embellissement du cadre de vie des habitants.	X	X	
Mise en valeur du patrimoine local	X		
Verdissement général des différents espaces et recours à des matériaux naturels		X	
Renforcement du réseau écologique et paysager.		X	
Amélioration de l'accessibilité et promotion des modes de déplacements doux.	X	X	
Soutien et développement de l'HORECA et du commerce local			X
Renforcement de la sécurité des lieux pour les différents usagers de la route (piétons, cycliste et automobilistes)	X		

5. Localisation et statut

Localisation : Commune d'Ellezelles – Village d'Ellezelles – 51017 Section C et D (Cœur de village d'Ellezelles : la place et ses abords immédiats : voirie qui la borde jusqu'à derrière l'église, du carrefour entre la rue Jean Vinois et la Rue Notre-Dame à la rue d'Audenarde)

Statut au plan de secteur : zone d'habitat

Statut de propriété : espace public (Commune d'Ellezelles et SPW)



6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur du projet : la commune d'Ellezelles et le SPW Mobilité - Infrastructures

Parties prenantes : la CLDR, les habitants d'Ellezelles, le SPW Développement Rural

7. Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche :

A Ellezelles, la rénovation de la salle « Chez Nous » et la création du CACS ont été deux projets phares du développement rural. L'embellissement de la place viendra dans un second temps renforcer cette dynamique positive et l'amplifier.

De plus, une réflexion est actuellement en cours afin de définir un Masterplan du PCA Beaubourg. Ce dernier, outre le fait de répondre à la demande de logements croissante, devra proposer un lien fort entre ce nouveau quartier et la place d'Ellezelles.

Etat du dossier :

- Aménagement de la place en Développement rural (Convention 1995)
- Rénovation et extension de la Maison du Pays des Collines (ouverture en 2025)
- Rénovation de la salle « Chez Nous » en 2014
- Réalisation de la réhabilitation de l'égouttage de la rue d'Audenarde et la rue Docteur André à Ellezelles, ainsi que de la pose de conduite d'adduction d'eau dans la même zone (2023-2024)
- Réfection de la voirie et des trottoirs de la Rue Notre-Dame en 2017

Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage :

- Affiner la réflexion sur la programmation de l'aménagement : activités à prévoir, occupations récurrentes, occupations occasionnelles, nombre d'emplacements de stationnement à maintenir sur place ou à déplacer à proximité...
- Affiner la réflexion quant au mobilier public à disposer, aux éléments du patrimoine à intégrer et valoriser (église, fontaine...), aux trottoirs à aménager
- Délimiter le contour effectif de la place
- Aménager la N57 au niveau de la place et à son approche pour garantir la sécurité
- Améliorer l'éclairage de la place, de façon fonctionnelle et esthétique
- Améliorer le verdissement de la place

Démarches administratives à réaliser :

- Obtention de la convention-faisabilité de Développement Rural
- Appel d'offre Choix de l'auteur de projet
- Avant-projet (consultation de la CLDR et de la CCATM), obtention du permis d'urbanisme et obtention de la convention-réalisation de Développement Rural
- Réalisation du cahier des charges et mise en adjudication

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé :

- Penser l'espace pour les différentes catégories d'âges et pour favoriser l'intergénéralité
- Signaler les différents espaces (fonctions, directions...)
- Organiser un service d'entretien régulier des espaces verts, voies lentes et espaces publics en général

8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre

Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Réalisation des aménagements		Rapport annuel du PCDR Constats sur place de réalisation du projet dans ses différentes composantes : revêtements, mobilier et équipement, éclairage.
Surface totale aménagée	A définir	Constats sur place de réalisation du projet dans ses différentes composantes : revêtements, mobilier et équipement, éclairage.

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible

Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Le taux de satisfaction des habitants	75% de taux de satisfaction	Enquête communale réalisée auprès des habitants dans les 6 mois après la fin des travaux
Fréquentation des espaces de convivialité	A définir	Enquête communale réalisée auprès de toute la population ellezelloise dans les 6 mois après la fin des travaux

Créer des logements tremplins (a) Ellezelles (b) Non défini (c) Création de logement pour jeunes	Fiche n°19
	Priorité : Lot 2
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Un logement tremplin est un logement locatif mis à la disposition de jeunes par une commune moyennant un loyer modéré. Le principe est de permettre à ces jeunes d'économiser durant quelques années en vue ensuite de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement. Une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune.

Le projet vise à créer des logements tremplin soit en rénovant de l'habitat existant, en préservant du patrimoine bâti, soit en construisant ces logements dans un des deux SOL du centre d'Ellezelles (SOL Beaubourg ou SOL de l'Etrange). Une attention particulière sera bien entendu portée sur les questions énergétiques.

Leur nombre et leur localisation précise restent à déterminer, en s'appuyant sur la réflexion générale relative à l'aménagement du territoire communal. Toutefois, le village d'Ellezelles, qui dispose de nombreux services et de possibilités en matière d'aménagement du territoire avec les deux SOL, serait un lieu idéal pour ce projet.

2. Justification du projet

De manière générale, en milieu rural, peu de logements locatifs de qualité et de prix raisonnable sont disponibles et adaptés pour des jeunes couples ou les jeunes célibataires issus de la commune. A Ellezelles, les appartements et les logements locatifs sont peu nombreux. Conséquence de la hausse des prix de l'immobilier ces 20 dernières années, les habitations en vente sont souvent trop onéreuses et de trop grande taille.

Le diagnostic partagé révèle également la nécessité de mettre en avant des solutions innovantes en matière de logement afin d'en garantir l'accès à tous. En effet, la pression urbanistique est importante à Ellezelles et les jeunes peinent à trouver des logements financièrement accessibles. La commune essaye dès lors d'enrayer ce phénomène d'exode des jeunes. Ceux-ci sont en effet essentiels au sein d'un territoire pour le rôle qu'ils jouent en matière de sentiment d'appartenance au territoire et de dynamisme social et économique.

La mise à disposition de logements qui sont performants au niveau énergétique permet également de réduire les factures énergétiques des locataires.

Ce projet sera étroitement lié avec ces autres projets du PCDR :

- Faire de l'ancien collège une Maison multiservices (III – 21)
- Lancer un plan de cohésion sociale (I – 28)
- Construire une stratégie globale d'aménagement du territoire (I – 18)
- Elaborer un projet de quartier pour Beaubourg (III – 12)
- Création de logements pour personnes âgées (II – 20)

Le caractère rural du projet tient à la mise en place d'une solution de logements particulièrement adaptée à la taille de la commune d'Ellezelles et des villages ainsi qu'au mode de vie en milieu rural (entraide).

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général **“un territoire qui nourrit les relations”** et deux objectifs spécifiques :

- **“un territoire qui aide les jeunes à se construire et à construire leur avenir”** en offrant la possibilité à de jeunes ménages, de jeunes familles, de bénéficier transitoirement et à conditions avantageuses, d'un logement adapté, afin qu'ils s'installent ensuite durablement sur le territoire communal
- **“un territoire qui favorise la solidarité et la convivialité”** en veillant à réduire les risques d'isolement de certaines catégories de personnes et à stimuler les échanges et services entre résidents d'un même quartier

Il soutient aussi l'objectif spécifique **“un territoire qui anticipe et encadre son aménagement”** en profitant de la création de logements pour rénover des éléments bâtis en cœur de village.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Favorisation des échanges et rencontres entre les citoyens	X		
Renforcement de la cohésion sociale	X		
Maintien des jeunes à Ellezelles	X		
Implication de différents partenaires locaux dans le projet	X		
Développement du commerce local			X
Création de logements performants au niveau énergétique		X	
Implication de partenaires privés			X

5. Localisation et statut

La localisation des logements tremplins n'est pas encore définie.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur du projet : la commune d'Ellezelles

Parties prenantes : la CLDR, la Région wallonne, CCATM, partenaires privés éventuels (PPP)

7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...)** ;
Dans le cas de figure où les logements tremplins seraient localisés dans un des deux SOL du centre d'Ellezelles, il est nécessaire de définir dans un premier temps les lignes urbanistiques de ces SOL.
- **Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)** ;
Sans objet.
- **Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)¹** :
 - Acquisition et rénovation de logements existants ou construction neuve
 - Réalisation des travaux
 - Mise en place d'un comité d'attribution des logements (si location)
- **Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage** ;
 - Affiner la réflexion sur la localisation des logements
 - Année 1 : Obtention de la convention-faisabilité de Développement Rural, appel d'offre et
 - Choix de l'auteur de projet, consultation citoyenne, avant-projet
 - Année 2 : permis d'urbanisme, dossier de projet définitif et convention-réalisation
 - Année 3 : adjudication et travaux
- **Démarches administratives à réaliser²** ;
 - Obtention de la convention-faisabilité de Développement Rural
 - Appel d'offre Choix de l'auteur de projet
 - Avant-projet (consultation de la CLDR et de la CCATM), obtention du permis d'urbanisme et obtention de la convention-réalisation de Développement Rural
 - Réalisation du cahier des charges et mise en adjudication
 - **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé³** ;
 - Etablissement d'un règlement d'attribution des logements
 - Mise en place d'un comité d'attribution : suivi des occupations des logements, accompagnement des locataires, modalités de rétrocession du loyer

¹ A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

² En quelque sorte, la « *to do list* » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidants, emprise, état de propriété, ...

³ Communication, mode de gestion, animation, ...

8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre

Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre de logements créés	A définir	Rapport annuel de la CLDR

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible

Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Taux d'occupation des logements	100%	Administration communale d'Ellezelles
Ménages ayant occupé un logement et ayant construit ou acheté un logement sur la commune	50%	Administration communale d'Ellezelles

Créer des logements pour personnes âgées (a) Ellezelles (b) Ellezelles (c) Construction de logements adaptés aux personnes âgées	Fiche n° 20
	Priorité : Lot 2
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à créer un ensemble de logements pour personnes âgées autonomes. Ces logements seront liés à un service de soins et de santé à domicile.

Les constructions seront de plain-pied avec 1 ou 2 chambres (permettant d'accueillir occasionnellement de la famille ou des amis), équipées et adaptées aux besoins spécifiques des seniors. Ces maisons seront également performantes sur le plan énergétique.

Les cheminements depuis les logements rencontreront toutes les prescriptions en matière d'accessibilité.

Une attention particulière sera portée sur la mise à disposition d'espaces communs, intérieurs et/ou extérieurs, conçus comme des lieux de convivialité et de rencontre.

Afin de soutenir l'autonomie des locataires, l'implantation qui sera retenue pour ces logements doit se situer en cœur de village, non loin des principaux services de proximité (administration communale, CPAS, bureau de poste, commerces locaux, réseau de transport en commun).

La mise à disposition de services spécifiques à domicile sera rendue possible par la sensibilisation des entreprises de services à la personne présents sur le territoire communal ou, le cas échéant, en périphérie. Sur base de l'intérêt des services privés intéressés, un répertoire sera mis à disposition des résidents.

Actuellement, le projet ne bénéficie pas encore de localisation, il pourrait s'insérer dans l'aménagement du Schéma d'Orientation Locale (SOL) Beaubourg.

2. Justification du projet

Les maisons familiales en milieu rural sont souvent inadaptées pour les seniors (surfaces trop grandes, difficultés d'entretien, volumes vides à chauffer...) et la commune compte un manque de logements de plus petite taille. Ellezelles présente l'une des plus faibles proportions d'appartements de la micro-région. Malgré la présence d'une maison de repos, la consultation de la population a permis de rapporter une insuffisance de structures, d'outils d'accompagnements à domicile et de petits logements adaptés aux aînés. Ces derniers ont donc tendance à quitter la commune pour trouver des lieux de vie mieux adaptés à leurs besoins.

La Commune est convaincue que le logement constitue un droit fondamental et un élément essentiel pour le bien-être des personnes. Cependant, certaines personnes, les aînés notamment, ne se trouvent plus toujours en sécurité en raison de leur isolement et/ou en raison de la configuration de leur logement. La Commune veut mettre à leur disposition des logements qui allient le désir de rester dans leur région et le besoin d'être entouré par toute une série de services de soins et/ou de santé.

Ce projet permettra également de libérer des habitations de plus grande taille qui pourraient être acquises et rénovées par des familles souhaitant s'établir dans l'entité d'Ellezelles.

Le caractère rural du projet tient à l'importance des relations sociales et à l'accès aux services et à un logement adapté, pour une catégorie de population en particulier.

Ce projet sera étroitement lié aux projets du PCDR suivants :

- Développer l'habitat léger ou alternatif (III – 11)
- Lancer un plan de cohésion sociale (I – 28)
- Construire une stratégie globale d'aménagement du territoire (I – 18)
- Créer des logements tremplin (II – 19)
- Élaborer un projet de quartier pour Beaubourg (III – 12)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif « **un territoire qui nourrit les relations** » et son objectif spécifique « **un territoire qui favorise la solidarité et la convivialité** », par la mise à disposition de logements particulièrement adaptés aux personnes âgées.

Il participe également de la poursuite de l'objectif spécifique « **un territoire qui réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable** » par l'attention donnée à la qualité énergétique des futurs logements.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Favorisation des échanges et rencontres entre les citoyens	X		
Renforcement de la cohésion sociale	X		
Maintien des personnes âgées à Ellezelles	X		
Implication de différents partenaires locaux dans le projet	X		
Création de structures d'aide	X		X
Création de logements performants au niveau énergétique		x	

5. Localisation et statut

Aucune localisation n'a été définie actuellement.

Une piste est possible via le SOL Beaubourg au centre d'Ellezelles

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur de projet : Commune d'Ellezelles

Parties prenantes : CLDR, RW, CCATM, CCCA, collaboration éventuelle avec un partenaire privé

7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...)** ;
Aucune localisation définie actuellement – projet de lot 2
- **Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)** ;
Réunion citoyenne organisée le 6 juillet 2023 au sujet du SOL Beaubourg où quelques ainé(e)s de l'entité ont pu déjà marquer leur intérêt pour ce projet.
- **Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)¹**;
 - Acquisition éventuelle et rénovation d'un bâtiment ou de maisons, ou construction neuve
 - Réalisation des travaux
 - Mise en place d'un comité d'attribution des logements (si location)
 - Mise en vente des logements (si vente)
- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
- Année 1 : Obtention de la convention-faisabilité de Développement Rural, appel d'offre et
- Choix de l'auteur de projet, consultation citoyenne, avant-projet
- Année 2 : permis d'urbanisme, dossier de projet définitif et convention-réalisation
- Année 3 : adjudication et travaux
- Démarches administratives à réaliser ² ;
 - Obtention de la convention-faisabilité de Développement Rural
 - Appel d'offre Choix de l'auteur de projet
 - Avant-projet (consultation de la CLDR et de la CCATM), obtention du permis d'urbanisme et obtention de la convention-réalisation de Développement Rural
 - Réalisation du cahier des charges et mise en adjudication
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé³.
Un comité d'attribution des logements sera mis en place afin d'établir un règlement et suivre la procédure d'attribution des logements. Une charte de mise à disposition (ou un bail locatif adapté) pourrait également être signée par les locataires.

¹ A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

² En quelque sorte, la « *to do list* » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidants, emprise, état de propriété, ...

³ Communication, mode de gestion, animation, ...

8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre

Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre de logements créés	A définir	Rapport annuel de la CLDR

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible

Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Taux d'occupation des logements	100%	Administration communale d'Ellezelles

Renforcer les services aux associations (a) Ellezelles (b) Toute l'entité (c) Soutien aux associations locales	Fiche n°22
	Priorité : Lot 2
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à coordonner les différentes dynamiques associatives locales, à apporter un soutien logistique aux associations et à favoriser le maintien des associations existantes. Ceci concerne plusieurs actions :

- Coordonner les différentes associations. Le calendrier communal des activités et des événements permet de diffuser l'information sur les activités des autres villages.
- Organiser des réunions entre les différentes associations afin d'étendre leurs activités à l'ensemble de la commune et d'identifier les synergies existantes et potentielles au niveau associatif et mutualiser les ressources ; voire de se regrouper entre elles pour organiser des événements.
- Fournir aux associations un soutien logistique et matériel afin d'améliorer et développer leurs activités. Il s'agira d'acquérir du matériel et surtout de mutualiser les moyens, y compris humains, et les équipements entre toutes les associations au niveau communal. Disposer d'une vision précise et détaillée des lieux accessibles, de leur configuration, de leur équipement et des possibilités qu'ils offrent, de leurs conditions de location, des personnes à contacter, permettra également aux associations de pouvoir mieux déployer leurs actions. Maintenir et développer les associations qui sont liées au nombre et au dynamisme de leurs bénévoles qui ont tendance à diminuer. Afin d'endiguer voire d'inverser ce phénomène, une campagne de promotion des associations sera mise en place pour mieux les faire connaître et donner envie de s'y impliquer. Les plus jeunes seront particulièrement ciblés.

2. Justification du projet

Environ 70 associations témoignent du dynamisme socio-culturel, mais le manque de synergie et de communication entre elles freine leur développement. Ce projet, répond parfaitement aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé en maintenant le dynamisme associatif local et les liens entre villageois. Depuis plusieurs années, les associations voient le bénévolat diminuer et regrettent de disposer de peu de matériel. Parallèlement à la mise à disposition d'infrastructures associatives récentes et diversifiées, il est maintenant urgent d'agir pour renforcer et dynamiser l'élément humain. Une meilleure coordination et la mutualisation des moyens humains et matériels, notamment via des réunions et l'utilisation d'outils numériques, permettront aux différentes associations de maintenir et de développer leurs activités sur le territoire communal. De plus, la rationalisation des activités et des moyens associatifs compensera en partie la diminution du nombre de bénévoles et de l'implication des villageois dans leurs associations.

Ce projet est lié aux projets suivants :

- Faire de l'ancien collège une Maison multiservices (III – 21)
- Lancer un plan de cohésion sociale (I – 28)
- Préserver et faire connaître le patrimoine immatériel (II – 3)

Le caractère rural du projet tient essentiellement à l'importance cruciale du rôle du secteur associatif dans les territoires ruraux, vecteur important de vitalité locale et de cohésion entre villageois et entre villages.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général "un territoire qui nourrit les relations" et deux de ses objectifs spécifiques :

- "un territoire qui structure et renforce le tissu associatif" car il vise précisément à soutenir le secteur associatif d'Ellezelles, en lui donnant les moyens de son expansion (matériel, communication...)
- "un territoire qui aide les jeunes à se construire et à construire leur avenir" car de la vitalité du secteur associatif dépend partiellement la capacité d'attraction résidentielle du territoire, en particulier auprès des jeunes.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Dynamisation du secteur associatif	X		
Renforcement de la cohésion sociale	X		
Renforcement de l'attrait pour le village et retombées pour l'HORECA et le commerce local	X		X
Attractivité du secteur auprès des jeunes	X		

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur de projet : Commune d'Ellezelles

Parties prenantes : la CLDR, l'ensemble des acteurs associatifs du territoire ou actifs sur celui-ci, Centre Culturel des Collines

7. Programme de réalisation

- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;
 - o Listing des associations locales
- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
 - o Organisation de réunions pour identifier avec précision les besoins des associations
 - o Définition d'un programme d'actions
- Démarches administratives à réaliser ¹ ;
 - Mise à jour régulière du listing des associations locales
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé²
- Organisation d'une réunion d'évaluation annuelle avec le secteur associatif

¹ En quelque sorte, la « to do list » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidants, emprise, état de propriété, ...

² Communication, mode de gestion, animation, ...

8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre
Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Agenda des activités/événements des associations	Création et mise à jour régulière	Bulletin communal Site internet communal
Réunions entre associations	Minimum 1/an	PV réunions

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible
Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Augmentation du nombre de bénévoles	+ 5%	Compte-rendu des assemblées générales des associations
Augmentation du nombre d'événements organisés	+ 3/ 10 ans	Administration communale

Faire des abords de l'administration communale une zone conviviale (a) Ellezelles (b) Ellezelles (c) Aménagement d'espace public	Fiche n°29
	Priorité : Lot 2
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à créer un espace d'accueil et de convivialité, accessible à tous, au cœur du village d'Ellezelles : dans le parc où se situe le bâtiment de l'administration communale.

Bien que certaines activités s'y déroulent déjà, cet espace de plus de 130 ares est actuellement sous-exploité. Le bâtiment de l'administration, ainsi que le hangar "travaux", représentent les fonctions communales et administratives du territoire. S'y trouvent également : une plaine de jeux adossée au bâtiment de la garderie extrascolaire, le garage de la police, un terrain de pétanque. Un espace de béton délimité en près de 30 places de parking occupe une partie du site. Un projet de voiture électrique partagée est en cours d'installation également.

A l'arrière du bâtiment communal, on retrouve un vaste espace vert planté de fruitiers et agrémenté d'une mare qui a été réaménagée de façon écologique dans le cadre de l'appel à projet "BiodiverCité".

De plus, ce site est méconnu des habitants ainsi que des touristes car il n'est pas signalé.

Cet espace pourrait donc bénéficier d'une réflexion globale sur son aménagement afin d'en créer un véritable espace de rencontre et de convivialité, en harmonie avec l'environnement paysager du village.

Certains aménagements seront nécessaires :

- Mettre en place du mobilier urbain harmonieux et moderne (bancs, poubelles, lampadaires, potelets, etc.) ;
- Construire une structure polyvalente semi-ouverte servant d'espace de pique-nique notamment ;
- Prévoir des aménagements végétalisés et des plantations en privilégiant les espèces mellifères et indigènes ;
- Revoir l'emplacement et la philosophie du parking (mieux intégré au site, semi-filtrant avec pose de dalles engazonnées) ;
- Installer des équipements afin de favoriser les échanges intergénérationnels ;
- Installer une signalisation marquant la fonction des différents espaces ;
- Installer une signalétique touristique, notamment pour les parcours points-nœuds ;

D'autres aménagements pourraient s'avérer pertinents au moment de l'activation du projet.

2. Justification du projet

Ce projet répond au souhait des habitants de renforcer la cohésion sociale. Cet espace contribuera à la valorisation d'un cadre de vie agréable où les habitants auront les moyens de se divertir, se rencontrer ou se rassembler autour d'activités fédératrices. Ce type d'espace permettra finalement de favoriser la convivialité, le bien-être de l'ensemble des habitants dans le respect de l'identité du village.

Le site pourra être utilisé par les habitants pour partager un moment ensemble mais aussi par des touristes et promeneurs souhaitant faire une halte en plein air (inexistant actuellement au centre d'Ellezelles).

De manière générale, l'ensemble du projet doit venir améliorer l'intégration du bâtiment communal au cœur du parc.

Une attention toute particulière sera portée à la protection des milieux naturels notamment autour de la mare au niveau des berges, et des plantations.

Le caractère rural du projet tient au maintien d'un cadre de vie rural et à l'importance des relations interpersonnelles entre citoyens.

Ce projet entretient un lien privilégié avec ces autres projets du PCDR :

- Développer et faire reconnaître les bibliothèques (I – 31)
- Développer et renforcer l'offre touristique (I – 34)
- Développer le maillage écologique (I – 9)
- Aménager le cœur d'Ellezelles (II – 13)
- Lancer un plan de cohésion sociale (I – 28)
- Construction d'une stratégie globale d'aménagement du territoire (I – 18)
- Créer un espace de détente et de sensibilisation à la nature (III – 10)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient l'objectif général « un territoire qui nourrit les relations » et cet objectif spécifique « un territoire qui favorise la solidarité et la convivialité » par la création d'un espace spécifiquement consacré à la rencontre et aux échanges entre habitants.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Renforcement et promotion de la biodiversité		X	
Mise en valeur du patrimoine environnemental		X	
Renforcement du réseau écologique et paysager.		X	
Renforcement de la cohésion sociale	X		
Amélioration de l'accueil touristique	X		X
Renforcement de l'attrait pour le village et retombées pour l'HORECA et le commerce local	X		X
Amélioration de l'accessibilité pour tous	X		

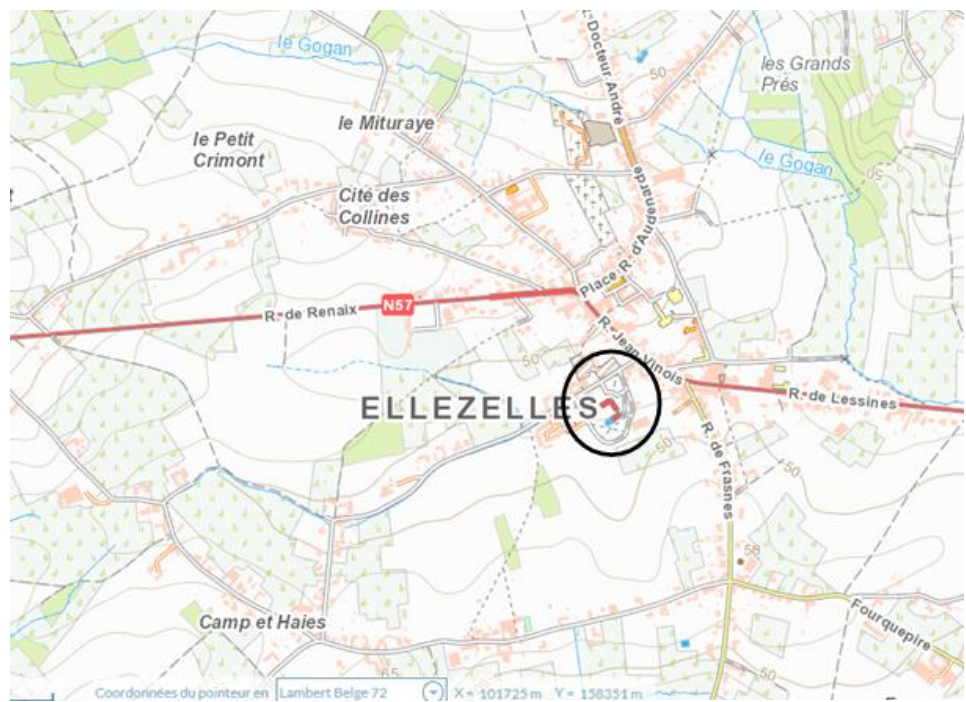
5. Localisation et statut

Le site se situe dans le village d'Ellezelles, rue Saint-Mortier (51017/1^{ère} Div E / 1474 A).

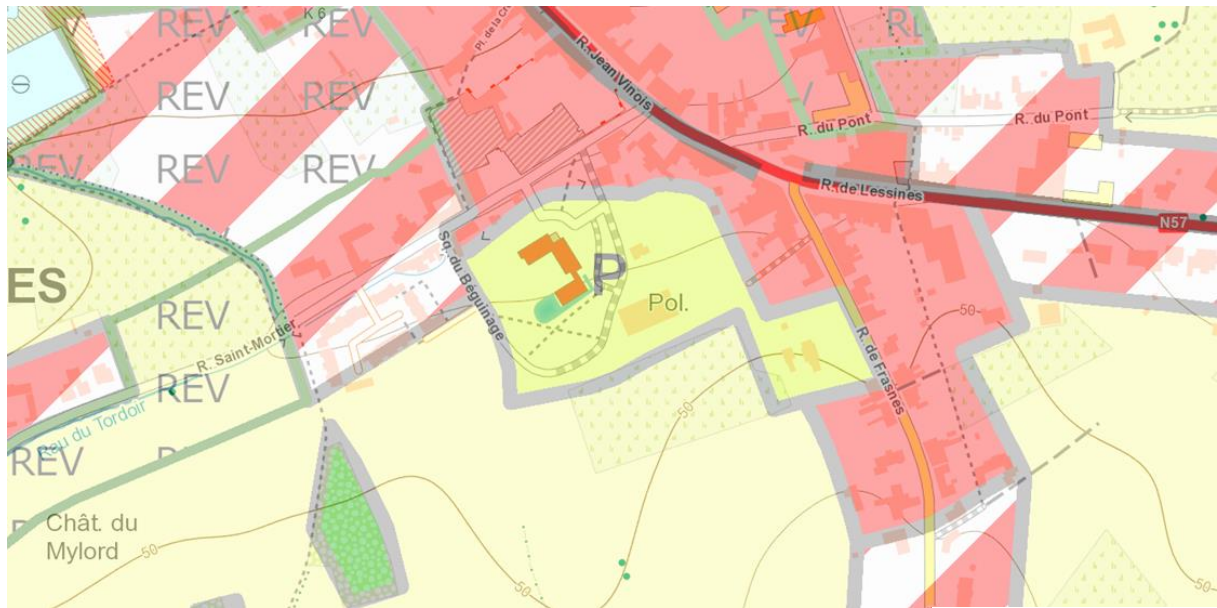


Statut au plan de secteur : zone de parc

Statut de propriété :
Espace public



Source : WalOnMap



Source : WalOnMap

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.
Porteur de projet : Commune d'Ellezelles

Parties prenantes : ADL, associations, CLDR, employés communaux

7. **Programme de réalisation**

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...) ;
Projet de lot 2
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;
Le site comporte déjà des aménagements (mare, verger, terrain de pétanque...) mais les citoyens ne le connaissent pas et il n'y a pas eu de réflexion globale sur le potentiel de cet espace.
Subsides BiodiverCité 2021 et 2023 : aménagement du bassin en une mare naturelle
- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...) ¹ ;
A définir
- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
A définir
- Démarches administratives à réaliser ² ;
 - o Obtention des subventions (BiodiverCité par exemple)
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé ³.
 - o Signalisation des différents espaces
 - o Service d'entretien régulier des espaces verts et des espaces publics

¹ A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

² En quelque sorte, la « to do list » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidants, emprise, état de propriété, ...

³ Communication, mode de gestion, animation, ...

8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

*Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre
Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre de panneaux de signalisation / d'indication installés/ de mobilier installé	À définir	Administration communale
Plantations et aménagements de zones de biodiversité	À définir	Administration Communale
Installation d'une structure polyvalente	1	Administration Communale

Indicateurs de résultat :

*Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible
Quels sont les effets du projet ?*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre de citoyens/ touristes fréquentant le site	+ 20% /10 ans	Administration communale

Créer une école des devoirs (a) Ellezelles (b) Non défini (c) Mise en place d'une école des devoirs	Fiche n°30
	Priorité : Lot 2
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mettre en place une école des devoirs (EDD) sur le territoire. Une EDD est une structure d'accueil des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans, ouverte après les heures scolaires et indépendante des écoles. Sur base d'un projet d'accueil, d'un plan d'action annuel et avec l'appui d'une équipe pédagogique qualifiée, elle développe un travail pédagogique, éducatif et culturel d'accompagnement aux apprentissages et de formation citoyenne.

Une phase d'évaluation des besoins des enfants en âge de fréquenter l'école primaire fera office de point de départ au projet. Cette évaluation sera affinée par village, afin de déterminer la nécessité et l'emplacement d'une ou plusieurs EDD.

La création d'une EDD sur le territoire d'Ellezelles se fera en adéquation avec le décret relatif à la reconnaissance et aux missions générales des EDD. L'objectif est de favoriser :

- Le développement intellectuel de l'enfant, notamment par l'accompagnement aux apprentissages, à sa scolarité et par l'aide aux devoirs et travaux à domicile ;
- Le développement et l'émancipation sociale de l'enfant, notamment par un suivi actif et personnalisé, dans le respect des différences, dans un esprit de solidarité et dans une approche interculturelle ;
- La créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions, par des activités ludiques, d'animations, d'expression, de création et de communication ;
- L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

Afin d'accompagner les EDD et les enfants, un projet d'accueil sera également mis en place. Le projet d'accueil présente le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur qui reflètent les valeurs portées par l'équipe de l'EDD et ses choix méthodologiques. Il décrit la structure et les actions concrètes qui seront mises en œuvre au quotidien.

Les subventions EDD sont un soutien financier qui peut permettre aux Pouvoirs organisateurs de démarrer les activités de leur(s) EDD ou de développer des projets annuels. Une subvention peut être octroyée uniquement si l'École des Devoirs est effectivement reconnue. Il existe 2 types de subventions : la subvention de lancement et la subvention annuelle (ou ordinaire).

2. Justification du projet

Trois écoles sont actives sur le territoire : une école communale à Wodecq, l'école libre Saint-Joseph et l'école de la communauté française "l'école des Collines" à Ellezelles. Actuellement, il existe un service de garderie extrascolaire proposée par le CPAS de 6h30 à 8h et de 16h à 18h. Vu le nombre d'enfants qui fréquentent la garderie et la petitesse du local, il n'est pas aisé d'aider les enfants dans la réalisation de leurs devoirs. Il en résulte que des parents placent leurs enfants dans des écoles de communes voisines ce qui a une influence directe sur la fréquentation des écoles ellezelloises.

Une EDD vise l'épanouissement global et le bien-être des enfants. Pour cela, l'EDD mène des projets qui contribuent à faire des jeunes accueillis de futurs citoyens actifs et responsables.

Aux côtés de la famille et de l'école, les actions éducatives menées en EDD, dans la durée, renforcent ainsi les compétences personnelles et sociales des enfants et des jeunes, stimulent leurs habilités (notamment scolaires), encouragent des habitudes de vie positives et soutiennent leur participation et celle de leurs familles. L'environnement favorable proposé en EDD leur permet de construire des repères dans différents domaines de leur vie : soutien scolaire, vivre ensemble, amitiés, expériences d'expression, de création, de participation.

L'EDD permettra également de compléter l'offre scolaire actuelle et soutenir les actions des écoles.

Le caractère rural du projet tient à l'importance du tissu des relations sociales et à l'accompagnement des enfants et de leurs besoins d'une part et au soutien de l'attractivité des écoles et donc du territoire.

Ce projet est lié à certains autres projets du PCDR :

- Faire de l'ancien collège une Maison multiservices (III – 21)
- Lancer un plan de cohésion sociale (I – 28)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général **“un territoire qui nourrit les relations”** et plus spécifiquement **“un territoire qui aide les jeunes à se construire et à construire leur avenir”** par l'identification et la prise en compte des besoins spécifiques de cette tranche de la population.

Il participe également au maintien d'un lien social à destination de tous les publics, y compris les plus fragiles et les plus en besoin de confiance via l'objectif **“un territoire qui favorise la solidarité et la convivialité”**.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Favorisation des échanges et rencontres entre les citoyens	X		
Renforcement de la cohésion sociale	X		
Création d'emplois	X		X
Maintien des enfants des écoles de l'entité et diminution des déplacements	X	X	X
Développement intellectuel, culturel et social des enfants	X		
Implication de partenaires privés et ou publics			X

5. **Localisation et statut**

La localisation n'est pas encore définie.

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.

Porteur de projet : Commune d'Ellezelles et le CPAS

Parties prenantes : les écoles, l'ONE, la CLDR, les habitants, CCCA

7. **Programme de réalisation**

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...)** ;

Actuellement, aucune démarche n'a été entreprise pour la mise en œuvre de ce projet. Néanmoins, c'est un projet qui permettra de soutenir les jeunes et donc de maintenir les familles sur le territoire.

- **Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)** ;

Sans objet.

- **Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)¹**;

A déterminer selon l'étude préalable des besoins.

- **Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage** ;

Décision de d'activer la fiche-projet

Rédiger le dossier de reconnaissance composé de :

- Formulaire R pour toute nouvelle demande de reconnaissance
- le projet pédagogique ;
- le règlement d'ordre intérieur à destination des parents
- le plan d'action annuel pour l'année en cours ;
- la copie du contrat d'assurance en responsabilité civile ainsi que la preuve de son paiement pour l'année en cours ;
- les brevets, diplômes, certificats, des membres de l'équipe ;
- un document mentionnant les références du compte financier du PO ou de l'EDD ;
- les statuts de l'Asbl permettant d'identifier son objet social.

¹ A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

- **Démarches administratives à réaliser ² ;**

- Acquisition et rénovation d'un bâtiment (ou construction le cas échéant)
- Permis d'urbanisme
- Constitution d'une asbl pour la gestion de l'EDD
- Dossier de reconnaissance de l'EDD (voir ci-dessus)
- Constitution de l'équipe d'animation

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé³**

- Entretien régulier du bâtiment par le gestionnaire
- Mise en place d'actions cohérentes par rapport au territoire d'Ellezelles

8. **Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

Indicateurs de réalisation :

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre

Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Création d'une EDD	Minimum 1	Administration communale

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible

Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre d'enfants fréquentant l'EDD	À définir	Administration communale
Nombre d'actions mises en place par l'EDD	À définir	Administration communale

² En quelque sorte, la « *to do list* » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidiaires, emprise, état de propriété, ...

³ Communication, mode de gestion, animation, ...

Mettre en vie le moulin du Cat Sauvage

- (a) Ellezelles
- (b) Ellezelles
- (c) Descriptif

Fiche n° 32

Priorité : Lot 2

Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste, dans un premier temps, à recréer un outil de mouture à façon et dans un second temps, à envisager la création d'une filière agricole complète de production de farine et de transformation via des artisans locaux, depuis la valorisation du grain jusqu'à la vente de pain.

Le moulin du Cat Sauvage, propriété de la commune d'Ellezelles, est un bien classé au patrimoine culturel immobilier de la Wallonie. Il apparaît comme l'outil idéal pour ce projet. En effet, c'est un moulin à vent en bois à corps tournant de 1750, ayant subi une restauration importante en 1970. Afin d'en maintenir l'aspect patrimonial et touristique, et d'ouvrir l'outil à son inscription dans une filière économique porteuse, l'infrastructure trouvera une deuxième jeunesse grâce à sa rénovation. Il sera, à terme, une attraction touristique marquante et un outil de mouture à façon de céréales panifiables, maillon nécessaire à la relocalisation de la filière céréale alimentaire.

Le projet consistera en :

- l'aménagement et la réhabilitation de l'intérieur du moulin (blutoir, nettoyeur, meules, éclairages, alarme, anille, petit fer, crapaudine, trempure, dos d'âne, régulateur à boules, enchevêtre, archure, converseaux, trémions, trémie auget, frayons, anche, huche, moteur électrique, potence...);
- L'équipement de la filière céréale (hangar, clark, silos de stockage, ensacheuse, peson, rack de stockage, unité d'ensilage...) et étude de faisabilité (contraintes liées au périmètre de protection et à l'étroitesse du site autour du moulin ;
- l'aménagement touristique (chalet d'accueil du public);
- La communication (panneaux didactiques, brochures, site internet...).

Le projet prendra alors également une nouvelle dimension pédagogique : la transmission des savoirs et savoir-faire des métiers tels que meuniers, agriculteurs et boulangers. Un lieu de stockage et de vente devra être identifié et, au besoin, réhabilité pour permettre la commercialisation du produit fini.



Source : Administration communale d'Ellezelles

2. Justification du projet

Le territoire de la Wallonie picarde est un territoire riche de producteurs diversifiés, sur lequel les circuits courts sont fortement développés. Dans le cadre du projet Alim'Ath¹, un diagnostic territorial des flux alimentaires du territoire a été réalisé durant près d'un an et demi.

La filière des céréales panifiables est apparue comme étant une filière à haut potentiel de développement dans la région. En effet, le territoire compte déjà plusieurs agriculteurs produisant des céréales panifiables, quelques outils de transformations (mais pas suffisamment) et de nombreux transformateurs (boulangers, HoReCa...). En plus d'un manque de lien, de coordination et de mise en réseau, il y a un cruel manque d'outils de transformation à façon (de type moulin) sur le territoire.

L'aménagement du moulin du Cat Sauvage permettra de compléter le paysage économique et de venir combler le manque empêchant les agriculteurs de se diversifier par la production et la vente de farine issue de leur ferme. Il est plus que jamais essentiel de soutenir les agriculteurs dans leurs démarches de diversification afin de maintenir une agriculture durable, familiale et à taille humaine, une agriculture qui soit rémunératrice et créatrice d'emploi.

Outre le souhait de booster cette filière, ce projet de réhabilitation pourrait servir d'exemple à la rénovation de nombreux autres moulins présents sur le territoire.

Ce projet est étroitement lié à ces autres projets du PCDR :

- Mettre en valeur les moulins de l'entité (II – 2)
- Faciliter l'accès aux produits locaux dans les villages (III – 27)
- Inciter au développement des productions locales (II – 36)
- Encourager une agriculture plus respectueuse de l'environnement (II – 38)
- Créer un hall relais agricole (III – 33)
- Créer une cuisine de collectivité (II – 37)

Le caractère rural du projet tient essentiellement à la mise en œuvre d'un projet rassemblant plusieurs acteurs économiques et agricoles du territoire et à la valorisation d'un produit local.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Ce projet soutient l'objectif général **“un territoire qui valorise ses ressources locales”** et plus précisément aux deux objectifs spécifiques suivants :

- **“un territoire qui stimule l'envie, la production et la consommation de produits locaux”** dans la mesure où il vise à stimuler la production locale du territoire
- **“un territoire qui encourage une agriculture durable et pérenne”** car la finalité du projet est aussi de soutenir les agriculteurs dans leur démarche de diversification agricole, en mettant à leur disposition un outil approprié.

¹ Alim'Ath est un projet visant à relocaliser l'alimentation sur le territoire d'Ath et du Parc naturel du Pays des Collines (PNPC), porté par le PNPC, le CARAH (Centre Agronomique de Recherches Appliquées du Hainaut) et l'ADL d'Ath.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Renforcement et promotion du patrimoine	X		
Sauvegarde du patrimoine rural	X		
Renforcement de la cohésion sociale	X		
Amélioration de l'offre touristique	X		X
Renforcement de l'attrait pour le village et retombées pour l'HORECA et le commerce local	X		X
Développement d'une filière agricole/céréalière locale	X	X	X
Soutien à l'agriculture locale	X	X	X

5. Localisation et statut



Le Moulin du Cat Sauvage est situé à la croisée de la Rue Crimont et de la Rue de Renaix. L'ensemble formé par le moulin ainsi que ses abords sont classés au Patrimoine culturel immobilier de Wallonie (arrêtés du 30/11/1960 et du 04/10/1974). Au plan de secteur, il se trouve en zone agricole et un périmètre de protection autour du moulin a été décidé suite à son classement.

Le moulin appartient à la commune d'Ellezelles.



Source : Walonmap

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.

Le projet sera porté par la commune d'Ellezelles via son ADL et par le PNPC qui collaborent sur différentes actions en faveur de la production locale et du développement des filières.

Parties prenantes : les agriculteurs d'Ellezelles et du PNPC minimum, les boulangers, les restaurants, ...

7. Programme de réalisation

Le projet fait déjà l'objet d'une demande de subvention auprès du Fonds Claire et Michel Lemay depuis octobre 2022. A ce stade de l'écriture de cette fiche-projet, le résultat n'est pas encore connu. D'après le dossier de candidature, il est prévu :

- une étude préalable à la réhabilitation (estimation des travaux, marché public, permis, recherche des entrepreneurs)
- le montage financier du projet : 1er semestre 2025
- préparation du projet de relocalisation de la filière céréales panifiables (consultation des agriculteurs, mise en réseau des acteurs, formation et accompagnement)
- la réalisation des travaux
- une phase-test pour la mouture à façon, de manière à analyser les farines et à calibrer l'outil et son planning d'utilisation.

Cette phase permettra de planifier la production en partenariat avec les agriculteurs afin que le moulin prenne sa "vitesse de croisière" dans les premiers mois de sa mise en activité.

8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Travaux de rénovation du moulin	1	Commune
Création de la filière céréale	1	Evaluation du contrat-programme de l'ADL d'Ellezelles
Augmentation de la culture de céréale panifiable	+5 % / 10 ans	Tableau de bord de l'agriculture

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible

Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre d'agriculteurs produisant des céréales panifiables	+ 3/ 10 ans	
Nombre de boulangers qui utiliseront la farine produite sur le territoire	+1/10 ans	
Nombre de visites touristiques	5/an	Registre des visites

Créer une cuisine de collectivité (a) Ellezelles (b) Non défini (c) Création de service	Fiche n°37
	Priorité : Lot 2
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mettre en place une infrastructure de cuisines de collectivité à destination des écoles, du home " L'Automne Ensoleillé " et des personnes ayant besoin de repas à domicile. L'objectif est de fournir des repas sains et équilibrés, basés sur des produits frais de saison.

Un deuxième volet pourrait être apporté au projet : la création d'un atelier de transformation de produits locaux (conserverie par exemple). Une étude de marché sera nécessaire pour identifier les besoins exacts.

Plusieurs étapes seront nécessaires à la mise en place de ce projet :

- Organiser un groupe de travail, composé par exemple de membres de la CLDR, de représentants des écoles, du home, du CPAS... afin d'alimenter la réflexion sur ce projet (se baser sur le diagnostic alimentaire du territoire réalisé dans le cadre d'Alim'Ath¹ et sur les effets des premières actions mises en place)
- Effectuer une analyse de faisabilité du projet ainsi qu'étudier la pertinence d'y associer un atelier de transformation des produits locaux
- Sensibiliser les agriculteurs et les producteurs locaux
- Mettre en place le réseau de cuisines de collectivité alimentées principalement par les producteurs locaux
- Les écoles seront associées au projet dans un but pédagogique : participation des enfants dans les potagers des différents maraichers locaux, réalisation d'ateliers de préparation de repas avec les enfants...

2. Justification du projet

La commune d'Ellezelles est une commune rurale, composée essentiellement de surfaces agricoles. Comme ailleurs, le nombre d'agriculteurs a malheureusement diminué au cours des dernières décennies. Cependant, plusieurs maraichers se sont récemment installés sur le territoire.

Ce projet ambitionne de permettre une reconnexion entre agriculture et alimentation, entre système alimentaire et territoire. En effet, l'idée est de permettre aux agriculteurs d'être responsables de la gestion de leurs produits, de la phase production à la phase consommation.

En outre, ces repas réalisés à base de produits locaux seront plus savoureux et plus sains et contribueront ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires.

Enfin, par la valorisation de produits destinés au rebut, le projet stimule et soutient le développement des producteurs en circuit court. Ce projet permettra le maintien d'un mode d'agriculture familial et durable sur le territoire : respect de l'environnement, prix juste pour le producteur et maintien (voire création) d'emploi(s) au sein des exploitations.

¹ Projet porté par le PNPC, le CARAH asbl et la ville d'Ath, dont l'objectif est de soutenir la relocalisation alimentaire sur le territoire d'Ath et des communes du PNPC

¹ Projet porté par le PNPC, le CARAH asbl et la ville d'Ath, dont l'objectif est de soutenir la relocalisation alimentaire sur le territoire d'Ath et des communes du PNPC

La mise en route du projet aura également un impact positif sur l'économie locale. En effet, ce projet garantira la création d'emplois directs (en cuisine et en livraison) et le maintien d'emplois indirects (les producteurs via l'augmentation de la valeur-ajoutée de leurs produits).

Ce projet fait écho à une initiative portée par l'ADL et le PNPC dans le cadre de l'appel à projet « Relocaliser l'alimentation en Wallonie » du SPW. Un formulaire de candidature a en effet été déposé en septembre 2022 auprès du SPW. La présente fiche-projet sera adaptée, lors de son activation, selon l'avancement du projet porté par l'ADL.

Il est étroitement lié à ces autres projets du PCDR :

- Mettre en vie le Moulin du Cat sauvage (II – 32)
- Faciliter l'accès aux produits locaux dans les villages (III – 27)
- Inciter au développement des productions locales (III – 36)
- Encourager une agriculture plus respectueuse de l'environnement (II – 38)
- Créer un hall relais agricole (III – 33)
- Lancer un plan de cohésion sociale (I – 28)

Le caractère rural du projet tient essentiellement à la mise en œuvre d'un projet rassemblant plusieurs acteurs économiques et agricoles du territoire et à la facilitation de l'accès, pour tous, à une alimentation durable et de qualité.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « **un territoire qui valorise ses ressources locales** » et trois de ses objectifs spécifiques :

- « **Un territoire qui stimule l'envie, la production et la consommation de produits locaux** » dans la mesure où il vise à stimuler la production locale présente sur le territoire
- « **Un territoire qui supporte l'emploi local** » dans la mesure où le système mis en place est porteur d'emploi
- « **Un territoire qui encourage une agriculture durable et pérenne** car la finalité du projet est aussi de soutenir les agriculteurs dans leur démarche de diversification agricole, en mettant à leur disposition un outil approprié.

Il soutient également l'objectif spécifique « un territoire qui favorise la solidarité et la convivialité » par la mise à disposition d'une alimentation saine, de qualité et à prix abordable.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Maintien et développement d'une agriculture familiale et locale	X	X	X
Mise en réseau des différents acteurs du monde agricole pour développer des projets communs	X		X
Mise en réseau de citoyens et d'acteurs locaux	X		X
Création d'emplois			X
Accès à une alimentation saine et locale		X	X
Sensibilisation du public scolaire	X		
Valorisation des productions locales		X	X

5. Localisation et statut

La localisation reste à définir

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteurs de projet : la Commune d'Ellezelles,
- Parties prenantes : le CPAS, le PNPC, les écoles, les producteurs locaux, les habitants

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...) ;
 - o Sans localisation précise, ce projet a été placé en lot 2.
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;
 - o Sans objet
- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)²;
 - o Définition des besoins spécifiques des futurs utilisateurs
 - o Acquisition et rénovation d'un bâtiment ou construction neuve
 - o Réalisation des travaux
- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
 - o Appel d'offre afin de désigner un auteur de projet
 - o Réalisation d'un cahier des charges et mise en adjudication
- Démarches administratives à réaliser ³ ;
 - o Veille en vue d'éventuels appels à projets
 - o Elaboration d'un règlement pour les utilisateurs
- Projet rémunérateur oui ~~non~~

² A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

³ En quelque sorte, la « to do list » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidiaires, emprise, état de propriété, ...

1 Projet porté par le PNPC, le CARAH asbl et la ville d'Ath, dont l'objectif est de soutenir la relocalisation alimentaire sur le territoire d'Ath et des communes du PNPC

8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

*Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre
Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Création de la cuisine de collectivité	1	Administration communale
Nombre de repas livrés dans les collectivités	À définir	Administration communale ou gestionnaire

Indicateurs de résultat :

*Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible
Quels sont les effets du projet ?*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Satisfaction des bénéficiaires	80%	Enquête dans les collectivités (écoles, home, etc)

Encourager une agriculture plus respectueuse de l'environnement (a) Ellezelles (b) Toute l'entité (c) Actions en faveur de la biodiversité et du développement durable	Fiche n°38
	Priorité : Lot 2
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Ce projet consiste, d'une part à définir un plan d'actions pour encourager des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et, d'autre part, à valoriser des réussites en termes de développement de la biodiversité dans le monde agricole. Ce projet fait suite à la constitution d'un Groupe Agriculture, créé au début de la consultation de la population, afin de mettre en lumière le métier d'agriculteur et ses réalités ellezelloises. Ce projet doit être défini en concertation avec les agriculteurs et le PNPC.

L'administration soutient la transition de l'agriculture vers une agriculture durable, en cohérence avec les politiques régionales, fédérales et européennes en la matière.

Au niveau local, certaines actions peuvent être mises en place (à définir) :

- Création d'un label de protection des ressources pour les exploitations soucieuses du respect des ressources (« Je protège l'eau à Ellezelles » par exemple)
- Mise en place d'aides à l'aménagement d'outils durables
- Mise en place d'aides à l'installation de nouvelles exploitations
- Accompagnement des agriculteurs désireux de changer leurs pratiques
- Mise en place de formations, de visites d'exploitations pratiquant une agriculture alternative, durable et inclusive
- Promotion des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)
- Soutien à la plantation dans les exploitations qui en font la demande
- Création d'une plateforme logistique agricole (mise en relations producteurs – consommateurs par exemple)
- ...

La création d'un hall relais agricole et la mise en place d'un système de cantine scolaire durable (cuisine collective) sont deux projets qui soutiendront les agriculteurs dans leurs différentes démarches de protection de l'environnement.

En parallèle, des actions de valorisation seront mises en place afin de mettre en lumière les agriculteurs acteurs de leur transition durable.

2. Justification du projet

Par ses modes de production, de valorisation, de commercialisation, l'activité agricole avec ses réalités différentes, joue un rôle majeur sur le territoire : alimentaire, social, maintien des paysages, effets sur l'environnement... Face aux enjeux environnementaux et climatiques, le secteur agricole doit faire preuve de résilience. Des expériences de diversification agricole, d'agriculture biologique ou familiale existent sur la commune, mais ce projet doit se donner les moyens d'accompagner la transition vers la durabilité de plus d'exploitations agricoles tout en garantissant un revenu confortable pour les familles qui en vivent.

Le but de ce projet est donc de faire évoluer les pratiques agricoles vers un modèle plus respectueux de l'environnement, ayant comme effets corolaires l'amélioration de la santé, l'amélioration des relations entre agriculteurs et citoyens, l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs et l'amélioration de la rentabilité du secteur.

Ce projet doit être mené en cohérence et en concertation avec l'équipe du PNPC qui développe déjà de nombreux projets en agriculture durable.

Le caractère rural du projet tient à l'importance que prend l'agriculture pour la valorisation des ressources locales et pour son impact sur les paysages et l'environnement.

Ce projet sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Mettre en vie le Moulin du Cat sauvage (II – 32)
- Créer une filière bois (III – 35)
- Développer l'agroforesterie (I – 6)
- Inciter au développement des productions locales (III – 36)
- Créer un hall relais agricole (III – 33)
- Développer le maillage écologique (I – 9)
- Améliorer la qualité des cours d'eau (III – 5)
- Créer une cuisine de collectivité (II – 37)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif « un territoire qui valorise ses ressources locales » et très précisément l'objectif spécifique « un territoire qui encourage une agriculture durable et pérenne » car il offre au secteur agricole un ensemble de possibilités pour réaliser sa transition vers une agriculture résiliente.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts positifs et négatifs du projet	Social et culturel	Environnement	Economique
Renforcement et promotion de la biodiversité		X	
Mise en réseau des différents acteurs du monde agricole pour développer des projets communs	X		
Mise en valeur du patrimoine environnemental		X	
Renforcement du réseau écologique et paysager.		X	
Réduction des intrants		X	X
Développement des relations entre agriculteurs et citoyens	X		
Renforcement de l'autonomie et de la rentabilité des exploitations agricoles familiales	X		X

5. Localisation et statut

Les actions concernent l'ensemble du territoire.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.

Porteur de projet : Commune d'Ellezelles

Parties prenantes : la CLDR, le Groupe Agriculture, les agriculteurs, le PNPC, le CRD

7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...)** ;
 - Projet déjà entamé via les actions du PNPC
 - Champ d'intervention à élargir
- **Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)** ;
 - Projets du PNPC (autonomie fourragère, préservation des sols, agriculture sociale, ...)
 - Mise en place du Groupe Agriculture en mai 2020
 - Projets du Groupe Agriculture (chroniques agricoles dans le bulletin communal, distribution de 2 calendriers présentant 12 portraits agricoles)
- **Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)¹** ;
 - Plan d'actions à établir avec les partenaires
- **Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage** ;
- **Démarches administratives à réaliser ²** ;
 - Obtention de subventions
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé³**.
 - Le projet doit être soutenu par une campagne de communication afin de valoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et afin de faire connaître les productions issues de ces pratiques

¹ A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

² En quelque sorte, la « *to do list* » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidants, emprise, état de propriété, ...

³ Communication, mode de gestion, animation, ...

8. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre

Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Mise en place d'actions d'encouragement d'une agriculture durable	2/an min	Administration communale/PNPC
Mise en place d'actions de valorisation des pratiques agricoles durables	2/an min	Administration communale (bulletin communal...)

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible

Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Agriculteurs adhérent aux MAEC	+ 5 % en 2 ans	SPW
Agriculteurs ayant adopté de nouvelles pratiques	1 en 3 ans	Commune et Groupe Agriculture

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PCDR)

PARTIE V



LOT 3 : Les fiches projets à long terme



S'appuyer sur le patrimoine pour développer l'offre touristique (a) Ellezelles (b) Toute l'entité (c) Mise en valeur touristique du patrimoine	Fiche n° 4
	Priorité : Lot 3
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet vise à développer l'offre touristique en valorisant, sur base d'un inventaire réalisé mais à actualiser régulièrement, le Patrimoine de l'entité.

Pour ce faire, les actions suivantes pourraient être entreprises :

- L'installation de panneaux didactiques et informatifs devant les monuments et sites historiques
- La réalisation d'articles sur les divers supports d'information communaux
- La mise en place d'une exposition de photos
- La création de balades thématiques
- Leur mise en avant sur les cartes de promenades
- L'organisation de visites guidées
- La participation aux Journées du Patrimoine
- ...

2. Justification du projet

La consultation des citoyens a mis en exergue l'importance que représentent les éléments du patrimoine à leurs yeux et la nécessité de conserver leur attrait. Certains biens, très emblématiques du territoire, figurent de l'identité collective du territoire mais d'autres sont méconnus voire oubliés ; aussi ces derniers méritent d'être identifiés précisément pour ne pas en perdre la trace.

Les habitants estiment également que certains lieux manquent d'entretien et sont dégradés. L'entretien, la restauration et la mise en valeur de ce patrimoine méritent donc une attention plus soutenue.

Outre l'aspect purement historique de ce patrimoine, il joue un rôle essentiel dans la constitution d'une mémoire et d'une identité partagée. La restauration des éléments du patrimoine implique de facto la revitalisation d'histoires passées, oubliées ou méconnues des plus jeunes. Ce faisant, il permet d'assurer un lien réel entre les générations via l'enseignement des plus âgés à destination des générations suivantes mais aussi un lien psychologique via l'identité sociale qu'il contribue à entretenir et à créer.

Notons que les chapelles rencontrées au fil des promenades pédestres de Wodecq viennent d'être promues dans le cadre de la réactualisation d'une carte touristique datant d'il y a une trentaine d'années, qui présente de nombreuses informations patrimoniales et mémorielles. Tout le contenu de ces informations n'est autre que le fruit d'un groupe de citoyens composé spécialement pour l'occasion dans le cadre de l'élaboration du PCDR.

Par ailleurs, le patrimoine représente également une dimension importante aux yeux des touristes soucieux de s'imprégner d'un lieu caractérisé par un patrimoine naturel et historique spécifique à la région et à la commune. La valorisation des éléments du patrimoine contribuerait au développement touristique de la commune, renforçant ainsi l'économie locale.

Ce projet est étroitement lié avec ces autres projets :

- Mettre en évidence le petit patrimoine (II – 1)
- Mettre en valeur les moulins de l'entité (II – 2)
- Préserver et faire connaître le patrimoine immatériel (II – 3)
- Développer et renforcer l'accueil touristique (I – 34)
- Développer et mettre en vie le réseau de sentiers (III – 24)

Le caractère rural du projet tient essentiellement à déployer le secteur touristique de la commune au départ de ses atouts typiques, tout en misant sur un tourisme vert et de découverte, compatible avec la qualité de vie des villages et des villageois.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général **“un territoire qui valorise ses ressources locales”** et l'objectif spécifique **“un territoire qui élargit et déploie ses atouts touristiques”** car il vise précisément à soutenir et développer ce pan de l'économie du territoire.

Il contribue également à l'atteinte de de l'objectif spécifique **“un territoire qui préserve et rend plus accessibles ses atouts”** car le patrimoine devient ici un moteur de l'attractivité touristique du territoire.

Améliorer la qualité des cours d'eau (a) Ellezelles (b) Toute l'entité (c) Actions en faveur de la qualité des cours d'eau	Fiche n°5
	Priorité : Lot 3
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Ce projet peut être divisé en deux axes :

- La gestion et l'amélioration de la qualité de l'eau
Cet axe consiste à améliorer la qualité de l'eau et à protéger la ressource en eau, qu'elle soit souterraine ou superficielle.
Plusieurs actions seront menées dans le cadre de ce premier axe :
 - La continuité du soutien de la commune à la mise en œuvre du Protocole d'accord avec le Contrat de Rivière Dendre
 - Des actions de sensibilisation, d'information, des démonstrations et conseils, des visites d'exemples inspirants sur des thématiques liées à l'eau (épuration individuelle par lagunage, épuration semi-collective, fabrication de produits écologiques, différence de gestion entre eau de pluie et eau grise (pour un public adulte et enfant)
 - La création d'un projet pilote de lagunage
 - La poursuite des projets de plantation le long des cours d'eau
 - La lutte contre l'érosion des berges
 - La limitation de l'imperméabilité des espaces publics
 -
- L'utilisation rationnelle de cette ressource
Ce second axe se base essentiellement sur des actions de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'eau et à la récupération des eaux de pluie. La commune doit jouer son rôle d'exemplarité en installant des équipements de gestion des eaux de pluie sur tous les bâtiments communaux (robinet économiseur d'eau, citernes de récupération de l'eau de pluie...)

Les deux axes vont permettre de sensibiliser et de former un grand nombre de citoyens, d'entrepreneurs et d'institutions pour une gestion durable de l'eau.

Lors de la concrétisation de certaines actions, une étroite concertation sera nécessaire avec l'ensemble des partenaires tels que le Contrat de Rivière Dendre, le Parc naturel du Pays des Collines, la Wateringue, les guides-nature, ...

2. Justification du projet

Les citoyens sont très concernés par la qualité des eaux de surface et demandent des solutions pratiques et efficaces pour en améliorer la qualité.

L'eau est une ressource de première nécessité et un bien précieux. La sécheresse de ces dernières années et les changements climatiques montrent à quel point il est nécessaire d'adapter nos pratiques.

La Wallonie est soumise à l'obligation de maintenir le bon état écologique des masses d'eau (directive européenne). Elle a mis en place des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS). Ces Programmes d'Actions sont définis pour une période de 6 ans et déclinent,

au niveau local, de grandes mesures planifiées dans des contextes et des échelles plus larges (masses d'eau, bassins versants). Pour chaque secteur du cours d'eau dont il est responsable, le gestionnaire de terrain (SPW, Province ou Commune) doit :

- Identifier et hiérarchiser un ou des enjeux prioritaires,
- Fixer des objectifs de gestion,
- Planifier un programme d'actions des mesures à mettre en œuvre sur le secteur sur une période de 6 ans pour atteindre les objectifs.

Ce projet est lié aux autres projets du PCDR suivants :

- Mettre en valeur les moulins de l'entité (II – 2)
- Encourager une agriculture plus respectueuse de l'environnement (II – 38)
- Développer le maillage écologique (I – 9)

Le caractère rural du projet tient essentiellement en la gestion qualitative d'un atout important du territoire agricole, l'eau.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général **“un territoire qui cultive sa distinction”** et l'objectif spécifique **“un territoire qui rend l'ensemble des Ellezellois acteurs de l'amélioration de leur environnement”** car il vise précisément par des actions de sensibilisation, de coordination et de gestion à préserver les cours d'eau, tout en y impliquant les citoyens.

Créer un espace de détente et de sensibilisation à la nature (a) Ellezelles (b) Non défini (c) Aménagement de zone dédiée à la biodiversité	Fiche n°10
	Priorité : Lot 3
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à créer ou réaménager un espace public collectif extérieur, ouvert et facilement accessible, dédié à la découverte de la nature, à sa préservation et sa valorisation. Le site doit être réfléchi et aménagé en cohérence avec son environnement proche et avec la ruralité qui caractérise la commune. Deux fonctions essentielles sont à prévoir :

- La possibilité de s'approprier / se réapproprier le patrimoine naturel ;
- La possibilité d'y retrouver une forme de bien-être, au sein d'un environnement vert.

La première étape est de choisir une localisation, de préférence au cœur d'un village ou d'un hameau. Ensuite, le projet doit être soutenu par une équipe d'animations, que ce soit pour des animations ponctuelles ou des animations en continu. Cette étape doit se réfléchir avec les acteurs « nature » du territoire.

Enfin, il conviendra d'aménager le site de manière à rencontrer ses deux fonctions essentielles. Différentes zones peuvent être aménagées en fonction de l'objectif visé, permettant ainsi à chacun d'évoluer au sein de cet espace de manière libre :

- Installations « nature » : coins sauvages, mare, nichoirs, prairie fleurie, haies, verger...
- Installations « détente » : jardin de lecture, allées paysagères...
- Aménagements conviviaux : tables de pique-nique, bancs, espace sportif, sanitaires
- Installations pédagogiques et ludiques
- Aménagements d'observation (oiseaux, insectes, plantes...)

Ce site nécessitera une campagne de communication et de mise en vie au travers de la sensibilisation aux enjeux de préservation de la biodiversité et d'un programme d'actions / événementiel (public familial, public naturaliste, écoles, seniors...).

Une attention particulière sera portée à l'entretien et la sécurité de cet espace ainsi qu'à l'éclairage.

Aucune localisation n'a encore été définie.

2. Justification du projet

Ce projet répond à un besoin des habitants d'améliorer leur cadre de vie, de renforcer la cohésion sociale de l'ensemble de la population et de valoriser un des atouts de leur territoire : la nature. Une demande plus précise a été formulée pour le centre d'Ellezelles par certains citoyens.

L'objectif est de proposer aux habitants un lieu facilement accessible qui rencontre l'adhésion de tous les publics, via des fonctions différentes mais complémentaires : la sensibilisation à la nature et à la biodiversité, la recherche du bien-être en milieu naturel, la stimulation de cohésion sociale...

La pérennité du projet sera assurée par une campagne de communication et de mise en œuvre d'actions envers tous les citoyens.

Le caractère rural du projet tient à sa finalité visant à faire découvrir un des atouts du territoire, la qualité de ses espaces naturels.

Ce projet est en lien avec les projets suivants :

- Développer le maillage écologique (I – 9)
- Lancer un plan de cohésion sociale (I – 28)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient l'objectif général « **un territoire qui cultive sa distinction** » et l'objectif spécifique « **un territoire qui rend l'ensemble des Ellezellois acteurs de l'amélioration de leur environnement** », par la mise à disposition d'un outil récréatif, didactique et accessible lié à la découverte des aspects « nature » du territoire.

Il soutient également l'objectif général « **un territoire qui nourrit les relations** » et plus précisément « **un territoire qui favorise la solidarité et la convivialité** », en prenant en compte le besoin de relations interpersonnelles dans la vie rurale.

Développer l'habitat léger ou alternatif (a) Ellezelles (b) Non défini (c) Soutien au logement léger	Fiche n°11
	Priorité : Lot 3
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à diversifier l'offre en logements sur la commune par la création d'habitations plus accessibles à tous et ayant moins d'emprunte Carbone.

Le récent code wallon du logement et de l'habitat durable (2019) précise les notions de logements d'utilité publique (recouvrant toutes les réalités du logement dit social de manière générale), de logement solidaires (kangourou, intergénérationnel) et d'habitation légère. L'habitat léger peut recouvrir des formes diverses mais satisfait toujours à, au moins, trois des caractéristiques suivantes : démontable, déplaçable, d'un volume réduit, d'un faible poids, ayant une emprise au sol limitée, auto-construite, sans étage, sans fondations, qui n'est pas raccordée aux impétrants.

Cette définition multicritère se veut volontairement large afin d'englober la diversité, notamment architecturale, des nouveaux modes d'habiter existants et à venir. Ce projet dépend de l'évolution de la législation en la matière.

Le projet consiste à mettre en place un projet-pilote innovant combinant habitat léger et habitat écologique, mais aussi à intégrer ces logements alternatifs dans le milieu rural. La commune jouera un rôle moteur dans ce projet, par la mise à disposition d'espaces adaptés. Un partenariat public-privé pourrait être activé.

Au préalable, il s'agit de réaliser un audit des besoins afin de connaître le type de logements recherchés.

Aucune localisation précise n'a encore été déterminée, mais la CLDR a cité notamment le site de l'ancien Beaubourg (SOL Quartier Beaubourg – Arrêté ministériel du 14/07/2009).

2. Justification du projet

Cette demande a été formulée à plusieurs reprises lors de la consultation citoyenne.

En effet, aujourd'hui, le parc de logement de la commune comprend essentiellement des habitations unifamiliales de type "4 façades" (maisons et villas), sur de grandes parcelles. L'offre se diversifie grâce au développement de nouveaux appartements mais cela reste peu important. Un logement accessible financièrement permettrait aux Ellezellois de rester sur leur commune tout au long de leur vie. L'offre locative n'augmente que légèrement et ne bénéficie que de quelques initiatives de diversification. Une offre alternative en logements pourrait aider certaines catégories de personnes à s'installer de manière durable sur le territoire.

Expérimenter des modes d'habitats différents (transformation d'anciennes fermes en appartements, logements groupés, habitats kangourou, habitat léger...) serait une opportunité pour diversifier l'habitat, ainsi que l'offre locative.

De plus, ces nouvelles formes d'habitat offrent la possibilité de réduire l'impact de l'habitat sur l'environnement et donc de répondre aux enjeux de durabilité actuels.

Les motivations des personnes qui choisissent ce mode d'habitat sont donc autant économiques qu'écologiques.

Ce projet est lié à d'autres projets du PCDR :

- Faire de l'ancien collège une Maison multiservices (III – 21)
- Lancer un plan de cohésion sociale (I – 28)
- Construire une stratégie globale d'aménagement du territoire (I – 18)
- Construire des logements tremplins (II – 19)
- Elaborer un projet de quartier pour Beaubourg (III – 12)
- Créer des logements pour personnes âgées (II – 20)

Le caractère rural du projet tient à la mise en place d'une solution de logements particulièrement adaptée à la taille de la commune d'Ellezelles et des villages ainsi qu'au mode de vie en milieu rural (entraide) et aux nouvelles aspirations des ménages.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général **“un territoire qui nourrit les relations”** et deux objectifs spécifiques :

- **“un territoire qui aide les jeunes à se construire et à construire leur avenir”** en offrant la possibilité à de jeunes ménages, de jeunes familles, de bénéficier d'un logement durable
- **“un territoire qui favorise la solidarité et la convivialité”** en veillant à réduire les risques d'isolement de certaines catégories de personnes et à stimuler les échanges et services entre résidents d'un même quartier

Il soutient aussi l'objectif général **“un territoire qui cultive sa distinction”** et deux objectifs spécifiques **“un territoire qui anticipe et encadre son aménagement”** en élaborant une vision à long terme de la gestion du logement en milieu rural et **“un territoire qui réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable”** en proposant des logements qui répondent aux enjeux de durabilité actuels.

Elaborer un projet de quartier pour Beaubourg (a) Ellezelles (b) Ellezelles (c) Logement, espaces publics, atelier rural, mobilité, communauté d'énergie	Fiche n°12
	Priorité : Lot 3
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

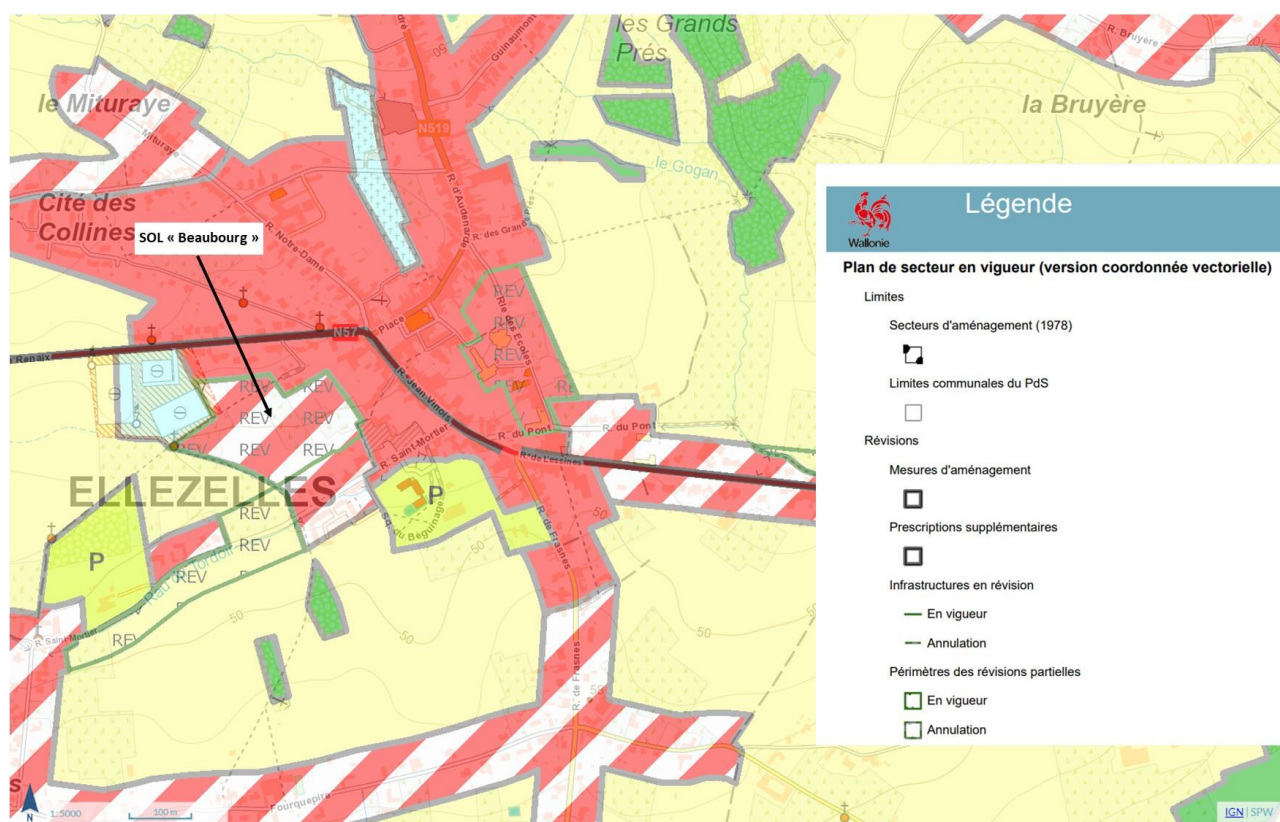
Le projet vise à soutenir la Commune d'Ellezelles dans la création du nouveau quartier Beaubourg.

La Commune a missionné un bureau d'étude afin de définir un master plan pour ce futur quartier. Une première consultation citoyenne a été organisée en juillet 2023 afin de cerner les besoins des habitants.

Cette fiche-projet devra permettre de venir en appui au projet communal, en fonction des besoins et desideratas. Par exemple :

- Création de logements (tremplins, pour personnes âgées, logements moyens, etc) ;
- Création de cellules commerciales ou d'ateliers ruraux ;
- Création d'espaces publics (petite placette, parc, zones de convivialité, etc) ;
- Développement de la mobilité active (piste cyclopiétonne, abris pour vélos, etc) ;
- Création d'une communauté d'énergie.

L'objectif de ce projet sera également de réussir la mise en vie du quartier (projets intergénérationnels, potager collectif, voiture partagée, etc).



2. Justification du projet

Dans le cadre de la consultation menée dans l'ODR, les citoyens ont mis en avant le problème de l'urbanisation galopante, le manque d'immeubles à appartements et la mauvaise intégration des nouvelles constructions dans le contexte paysager.

Le quartier Beaubourg fait l'objet d'un SOL dérogatoire au plan de secteur (arrêté ministériel du 28/06/2010). L'urbanisation du site concerné constitue une extension de la zone centrale du village, propice au renforcement de la centralité et à la densification de l'urbanisation.

Une première réflexion sur le PCA Beaubourg avait été menée en 2009. Ce projet n'a pas pu bénéficier d'avancées concrètes et la pression immobilière à Ellezelles nécessite aujourd'hui d'avoir une réflexion globale d'aménagement du territoire afin d'intégrer des notions de cohésion sociale et de développement commercial en soutien à la densification du quartier.

En juillet 2023, une consultation citoyenne a été organisée afin d'identifier les souhaits des habitants. Ils désirent que le futur quartier soit conçu tel un écoquartier. Cela implique pour eux la priorité à la mobilité alternative (pistes cyclopiétonne centrale dans le quartier, voitures partagées, etc), la végétalisation du lieu et la réflexion sur une communauté d'énergie. Ils souhaitent y voir créer du logement, pour personnes âgées notamment, ainsi que du logement social. L'objectif est de créer un noyau d'habitat tout en respectant le cadre de vie villageois (immeubles de 3 niveaux maximum par exemple).

Le caractère rural du projet lui est conféré par l'importance de la réflexion autour de l'urbanisation d'un centre de village.

Ce projet est lié aux projets du PCDR suivants :

- Développer et faire reconnaître les bibliothèques (I – 31)
- Faciliter l'accès aux produits locaux dans les villages (III – 27)
- Créer un hall relais agricole (III – 33)
- Développer le maillage écologique (I – 9)
- Aménager le cœur d'Ellezelles (II – 13)
- Développer l'habitat léger ou alternatif (III – 11)
- Construire une stratégie globale d'aménagement du territoire (I – 18)
- Créer des logements tremplins (II – 19)
- Créer des logements pour personnes âgées (II – 20)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif « **un territoire qui cultive sa distinction** » et cet objectif spécifique « **un territoire qui anticipe et encadre son aménagement** » puisqu'il vise à se doter d'une vision globale et cohérente avec le territoire pour le quartier Beaubourg.

Aménager le cœur du Grand Monchaut (a) Ellezelles (b) Ellezelles - hameau du Grand Monchaut (c) Aménagement d'espace public	Fiche n° 15
	Priorité : Lot 3
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à réaménager le cœur du hameau du Grand Monchaut. Il s'agira préalablement d'étudier un large périmètre pour intégrer dans le projet l'ensemble des fonctions du hameau. Actuellement, cet espace est peu accueillant. Le périmètre d'intervention englobe l'espace place et la voirie qui le borde, ainsi que l'église qui représente le point central de la place. Le périmètre de réflexion pourrait, en fonction d'une étude préalable, s'étendre sur toute la rue Grand Monchaut

Le projet est guidé par les éléments de philosophie suivants :

- Augmentation du confort des déplacements cyclo-piétons
- Augmentation de la convivialité
- Mise en valeur de l'église Saint-Antoine de Padoue et de son cimetière
- Mise en valeur d'autres patrimoines
- Organisation du parking





2. Justification du projet

Le Grand Monchaut est un important hameau du village d'Ellezelles, situé sur un des nombreux monts du Pays des Collines, sur la route entre Ellezelles et Lahamaide.

Le centre du Grand Monchaut a fait partie d'un projet d'aménagement des centres des villages de l'entité, issu du PCDR 1995-2005, et plus précisément de la pose d'éclairages et de bancs. Depuis, la façade de l'église a été restaurée en 2009. Le revêtement de voirie est aujourd'hui vieillissant.

Le hameau du Grand Monchaut ayant une structure linéaire, sans véritable centre, la réflexion urbanistique doit englober la rue Grand Monchaut dans son entièreté.

Les aménagements à réaliser devront contribuer à renforcer la convivialité de l'espace public et à soutenir la dynamique touristique de ce hameau. En effet, c'est un lieu de départ de balades, via les points-nœuds pédestres, permettant de s'imprégner des paysages des collines et du patrimoine, notamment la Chapelle à Cailloux rénovée par un groupe de bénévoles en 2010.

Le caractère rural du projet tient essentiellement à cette volonté de réunir, dans le périmètre d'une petite entité comme le Grand Monchaut, l'ensemble des conditions qui permettront le déploiement d'une vie villageoise.

Ce projet est lié aux projets du PCDR suivants :

- Développer et renforcer l'accueil touristique (I – 34)
- Construire une stratégie globale d'aménagement du territoire (I – 18)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif spécifique « **un territoire qui cultive sa distinction** » et l'objectif spécifique « **un territoire qui anticipe et encadre son aménagement** », par l'approche globale qui le caractérise, sa prise en compte des besoins de diverses catégories d'habitants et sa recherche d'intégration des différentes fonctions.

Il soutient également l'objectif général « **un territoire qui nourrit les relations** » et son objectif spécifique « **un territoire qui favorise la solidarité et la convivialité** » grâce à la création d'aménagements conviviaux.

Aménager le cœur de Lahamaide – Aménagements complémentaires (a) Ellezelles (b) Lahamaide (c) Actions en faveur de la sécurité routière	Fiche n°17
	Priorité : Lot 3
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Ce projet a pour vocation de réaliser les aménagements complémentaires au projet du cœur du village de Lahamaide, inscrit dans la dynamique « Cœur de village » menée par l'administration communale.

Le projet global se veut polyvalent et adaptable, privilégiant du mobilier qui peut être enlevé pour agrandir l'espace « place » de manière temporaire.

Plusieurs objectifs principaux sont visés :

- Apaiser la vitesse des véhicules motorisés sur la route régionale
- Permettre de mieux partager l'espace public pour tenir compte de tous les usagers et des nombreuses activités
- Maintenir un faciès et un cadre très rural, notamment par la mise en œuvre de matériaux sobres, durables et en lien avec les activités des acteurs du territoire
- Garder les espaces multifonctionnels
- Avoir une structuration cohérente et moderne de l'espace public.

D'un point de vue pratique, les aménagements prévus par l'appel à projet « Cœur de Village » concernent :

- La mise en place d'une signalétique (pierre d'orientation) utile pour les randonneurs, les cyclistes, les visiteurs, etc., afin de les inviter sur un nouvel itinéraire de balade mais aussi les informer sur le patrimoine (par exemple, panneau explicatif sur l'histoire de Lamoral d'Egmont)
- L'installation de mobilier urbain qui vise à rassembler les riverains sur la placette et à être un lieu convivial pour les visiteurs de l'Ecomusée, les randonneurs et les cyclistes. Ce mobilier sera modulable pour permettre l'agrandissement temporaire de la surface de la place en fonction des besoins et des événements.
- La restauration de la voirie dans la traversée du village de Lahamaide, afin d'assurer la convivialité et la sécurité comme demandé par les citoyens lors de la consultation (SI à Lahamaide et CLDR).
- L'installation de poubelles
- La mise en place d'un nouveau revêtement sur la place qui permettra l'infiltration des eaux de pluie.
- Verdurer les environs afin de réduire les surfaces revêtues
- L'installation de nouvelles zones de parking
- L'aménagement d'un bassin d'orage et d'une plaine de jeux

Le présent projet de compléments d'installation viendra parachever les aménagements déjà engagés afin de compléter les dispositifs mis en place pour garantir la sécurité dans le cœur du village et agrémenter son côté fonctionnel et convivial.

2. **Justification du projet**

Le village de Lahamaide possède la particularité de se structurer le long d'une route régionale (N529), autrefois axe de transit majeur entre Lessines et Tournai, mais désormais supplanté par l'autoroute A8. Le long de cette route se succèdent quatre espaces publics séparés de quelques dizaines de mètres : une placette face à l'église et au cimetière, la « Plada » centrale qui accueille le siège de l'Ecomusée, la devanture de l'ancienne école et enfin l'ancien terrain de balle pelote et l'ancienne maison communale devenue un logement d'urgence de la Commune. Ces espaces s'égrènent le long de la route régionale qui, visuellement et spatialement, prend une place devenue assurément disproportionnée par rapport à son rôle. L'ensemble de ces espaces forment le périmètre d'aménagement du projet. D'autre part, malgré la limitation de vitesse à 50 km/h, la route régionale telle qu'actuellement aménagée n'invite pas à la modération de vitesse des automobilistes.

La vitesse ainsi que le manque d'espace sécurisés font partie des revendications les plus marquées des habitants.

Ce projet est lié aux projets suivants :

- Développer la mobilité multimodale (I – 23)
- Améliorer la sécurité routière (I – 25)
- Construction d'une stratégie globale d'aménagement du territoire (I – 18)

Le caractère rural du projet tient essentiellement à cette volonté de créer l'ensemble des conditions qui permettra le déploiement d'une vie villageoise.

3. **Lien à la stratégie du PCDR**

Le projet décrit soutient directement l'objectif général **“un territoire qui cultive sa distinction”** et cet objectif spécifique **“un territoire qui anticipe et encadre son aménagement”** par l'approche globale qui le caractérise et sa prise en compte des besoins de diverses catégories d'habitants.

Il participe en outre de la poursuite de l'objectif spécifique **“un territoire qui favorise la solidarité et la convivialité”** par le développement d'espaces conviviaux au centre du village.

Faire de l'ancien collège une maison multiservices (a) Ellezelles (b) Ellezelles (c) Rénovation du bâtiment en espace polyvalent	Fiche n° 21
	Priorité : Lot 3
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à rénover et à réaffecter le bâtiment de l'ancien Collège en espace polyvalent en prenant en compte les desideratas de l'école, les attentes des associations et plus particulièrement celles du Patro.

Dans les années 70, une partie du bâtiment était utilisée par les jeunes comme lieu de rencontres. Actuellement, le bâtiment appartient à l'Association des œuvres catholiques de la Paroisse de Frasnes-lez-Anvaing et est occupé pour une partie par l'école libre Saint-Joseph et pour une autre par le Patro. Les différentes fonctions manquent de visibilité et le potentiel du site est sous-exploité. De plus, l'école libre est divisée en deux sites physiquement séparés.

Cet espace mixte pourrait abriter différentes fonctions :

- Une Maison de jeunes
- Un espace pour les activités du Patro
- Une salle polyvalente pour accueillir associations et manifestations ;
- Des classes pour l'école
- Du logement
- Un espace vert et convivial pour les habitants du quartier et pour les touristes de passage
- Des locaux de rangement et de stockage

2. Justification du projet

Le territoire est bien équipé en salles de village, mais il est dépourvu d'un lieu accessible aux jeunes en (quasi-)permanence. Ce projet intervient ainsi en réponse d'une part au besoin de rencontre et de dialogue exprimé par les habitants et les jeunes plus particulièrement et d'autre part à la préservation du bâti rural de la commune, tout en optimisant l'infrastructure de l'école.

La rénovation permettra également d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

Le caractère rural du projet tient à l'importance des relations interpersonnelles, diverses, qui constituent le ciment de la cohésion sociale du territoire.

Ce projet entretient un lien privilégié avec les projets suivants :

- Renforcer le service aux associations (II – 22)
- Créer une école des devoirs (II – 30)
- Aménager le cœur d'Ellezelles (II – 13)
- Lancer un plan de cohésion sociale (I – 28)

3. **Lien à la stratégie du PCDR**

Le projet décrit soutient directement l'objectif général **“un territoire qui nourrit les relations”** et l'objectif spécifique **“un territoire qui aide les jeunes à se construire et à construire leur avenir”**, par la création d'un lieu spécifiquement consacré à la rencontre entre les jeunes de l'entité.

Il soutient également les deux objectifs spécifiques **“un territoire qui structure et renforce le tissu associatif”** et **“un territoire qui favorise la solidarité et la convivialité”** par la mission de création de liens et de mise à disposition de nouveaux locaux pour les élèves de l'école libre.

Développer et mettre en vie le réseau de sentiers (a) Ellezelles (b) Toute l'entité (c) Actions en faveur de la mobilité douce	Fiche n°24
	Priorité : Lot 3
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le territoire d'Ellezelles est reconnu pour ses balades, notamment grâce au réseau points-nœuds de la Maison du Tourisme de Wallonie Picarde. Ce projet a pour objectif de renforcer l'usage des modes doux en mettant à jour et en développant le réseau de chemins et sentiers.

Ces tâches s'articulent à différents niveaux.

Dans un premier temps, avec un groupe de travail spécifiquement créé pour cette thématique, il s'agira de poursuivre et de finaliser le travail d'inventaire entamé par la CCATM afin de mieux connaître le potentiel existant, l'état physique et juridique des tronçons et les éventuels chaînons manquants.

Il s'agira ensuite de décider de l'affectation de chaque chemin ou sentier : maintenir l'ouverture, réouverture éventuelle, modification éventuelle de l'assiette du sentier, maintenir l'ouverture sans accès des promeneurs pour renforcer le maillage écologique.

La troisième étape consistera à identifier les actions nécessaires pour créer, déplacer, entretenir et remettre en état ceux qui doivent l'être.

Enfin, il faudra animer et faire vivre le réseau de voies lentes ainsi créé, pour tous les publics (écoles, citoyens, touristes, travailleurs...). Cette étape pourrait également comprendre le balisage ou la dénomination des chemins pour les rendre plus pérennes dans l'esprit collectif. Des actions ouvertes au public pourront soutenir cette étape d'information : édition de cartes, parrainage de voies lentes, encouragement des déplacements pédestres et de l'usage du vélo...

Ce réseau de chemins et sentiers sera accessible à différents modes de déplacements, qu'ils soient de loisirs ou utilitaires, et à destination des piétons, vélos, chevaux... Des bancs, tables de pique-nique et poubelles, implantés à des endroits judicieusement choisis, viendront améliorer le confort des utilisateurs du réseau.

2. Justification du projet

Les chemins et sentiers sont une thématique souvent plébiscitée par les habitants et relayée par la CLDR. Néanmoins, ceux-ci restent peu connus et mal répertoriés au niveau communal. La situation est parfois confuse sur le terrain et il est nécessaire de clarifier les choses. Certains sentiers ont disparu officiellement, ont été déclassés par décision du Conseil communal et il n'est plus possible de les remettre en fonction. Par contre, d'autres ne sont plus accessibles et donc plus utilisés mais mériteraient d'être remis en état. Une clarification est indispensable pour tous les acteurs et pour éviter les conflits entre les utilisateurs.

Le renforcement du réseau permettra également de répondre aux enjeux climatiques en favorisant les déplacements doux. Par ailleurs, les chemins et sentiers sont des outils primordiaux pour mettre en valeur nos paysages et notre patrimoine bâti et non bâti. Accompagnés de végétation, ils sont souvent vecteurs de biodiversité et participent au maillage écologique.

Le caractère rural du projet tient essentiellement à sa finalité visant à relier physiquement par des voies lentes des entités villageoises et hameaux éparpillés sur le territoire, en l'absence d'alternatives efficaces aux véhicules motorisés individuels.

Ce projet est en lien avec d'autres projets du PCDR :

- Mettre en évidence le petit patrimoine (II – 1)
- S'appuyer sur le patrimoine pour développer l'offre touristique (III – 4)
- Développer la mobilité multimodale (I – 23)
- Construire une stratégie globale d'aménagement du territoire (I – 18)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet soutient directement l'objectif général « **un territoire qui nourrit les relations** » et l'objectif spécifique « **un territoire qui diversifie les solutions de mobilité** » par la création d'un réseau de voies de mobilité douce.

Il contribue également à l'atteinte d'autres objectifs spécifiques :

- « **Un territoire qui préserve et rend plus accessibles ses atouts** », en favorisant une meilleure accessibilité, en mode doux, de ces différents atouts mais aussi une meilleure connaissance du terrain via le balisage et les panneaux informatifs
- « **Un territoire qui réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable** » et « **un territoire qui diversifie les solutions de mobilité** » en stimulant l'utilisation de moyens de déplacements doux, alternatifs à la voiture et autres déplacements motorisés
- « **Un territoire qui élargit et déploie ses atouts touristiques** » en encourageant le tourisme vert
- « **Un territoire qui anticipe son aménagement** » en contribuant à la structuration de l'ensemble du territoire au niveau de la mobilité douce

Faciliter l'accès aux produits locaux dans les villages (a) Ellezelles (b) Toute l'entité (c) Favoriser les produits locaux	Fiche n° 27
	Priorité : Lot 3
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

L'objectif est de proposer des services de proximité dans les trois villages de l'entité faisant la part belle aux produits locaux. La présence de nombreuses activités agricoles et d'artisans de produits de bouche sur le territoire communal ouvre des perspectives intéressantes de développement pour une économie locale. Les habitants ont marqué leur désir de voir se multiplier les initiatives locales dans les trois villages de l'entité.

Le projet sera décliné en deux axes de travail :

- La création d'infrastructures d'aide à la commercialisation et distribution des produits, notamment l'acquisition d'une camionnette avec chambre froide, la création d'un commerce ambulant avec livraisons à domicile, la mise à disposition d'un lieu pour une initiative privée de commerce local et de première nécessité... La vente pourrait être assurée par la mise à l'emploi d'Articles 60, en collaboration avec le CPAS ou également par des partenaires privés. La mise en place d'une campagne de communication

Une enquête sera réalisée afin d'analyser le panel de produits proposés (pain, produits fermiers...) et les besoins en termes de fréquence. Les divers projets d'infrastructures mis en place seront relayés auprès de la population afin de garantir leur adhésion auprès de la population.

Le plan stratégique de l'ADL, les actions du PNPC, les initiatives privées de mise en valeur de produits locaux déjà présentes sur le territoire sont des éléments sur lesquels il faut s'appuyer pour proposer des actions cohérentes avec les spécificités des villages et avec l'offre des produits du terroir.

2. Justification du projet

Suite à la disparition des petites épiceries générales dans les villages et des commerces itinérants, par défaut de rentabilité, les habitants, notamment les seniors, souffrent d'un manque de services de proximité. Le diagnostic a permis de mettre en évidence que les commerces se situent principalement au centre d'Ellezelles. A l'heure actuelle, les villages de Wodecq et Lahamaide ne disposent plus de magasin d'alimentation générale. Le manque de services à domicile risque de renforcer l'isolement de certaines catégories de la population.

Ce projet de services de proximité permettra de soutenir trois dynamiques de développement pour le territoire : la solidarité, l'économie et la santé.

Ce projet permettra de maintenir le lien social dans les villages et de favoriser l'accès à une alimentation de qualité, il offre également une belle opportunité de soutien aux producteurs locaux et de création d'emplois.

Ce projet est en lien avec d'autres projets du PCDR :

- Mettre en vie le Moulin du Cat sauvage (II – 32)
- Inciter au développement des productions locales (III – 36)
- Créer un hall relais agricole (III – 33)

Le caractère rural du projet tient à l'importance des relations interpersonnelles et de l'entraide entre citoyens mais également du soutien à l'agriculture locale.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « **un territoire qui valorise ses ressources locales** » et l'objectif spécifique « **un territoire qui stimule l'envie, la production et la consommation de produits locaux** » par le développement de commerces ambulants et de livraisons à domicile.

Le projet s'inscrit également dans l'objectif spécifique « **un territoire qui favorise la solidarité et la convivialité** ».

Créer un hall relais agricole (a) Ellezelles (b) Ellezelles (c) Mettre en place une infrastructure de valorisation des produits agricoles	Fiche n° 33
	Priorité : Lot 3
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mettre en place une structure à destination des agriculteurs et producteurs locaux. D'après la définition de l'AGW du 30/08/2018, un hall relais agricole est « l'immeuble destiné à accueillir des activités de stockage, de transformation, de conditionnement ou de commercialisation de produits agricoles, par des agriculteurs ou des SCTC, ainsi que l'équipement mobilier ou technique de ces immeubles destinés à développer des circuits courts de valorisation des produits agricoles »

Ce projet permettra de :

- Favoriser les comportements « durables » en profitant des ressources présentes et en valorisant les circuits courts
- Développer l'emploi dans des certains secteurs (exemple : secteur agricole via la production, la transformation et la commercialisation, secteurs environnemental et touristique)

L'emplacement où aménager la future infrastructure doit être choisi et étudié de manière optimale car cet endroit est destiné à devenir un pôle d'activités favorisant l'économie locale et est à concevoir comme un point de chute, une vitrine des produits locaux vis-à-vis de l'extérieur. Le choix du lieu sera déterminé en fonction d'une étude préalable.

Le projet doit également être soutenu par une campagne de communication et de sensibilisation qui pourrait dépasser les frontières de la commune, à destination de tous les citoyens et des touristes.

Le hall relais pourrait, à terme, devenir une structure polyvalente de rencontre autour des productions locales en organisant à titre d'exemples :

- Des événements de soutien à la vie économique locale (ateliers, ...)
- Le marché trimestriel
- Un espace de formations
- ...

Ce projet est à mettre en lien avec le projet de mise en place d'un système de cantine durable (cuisine collective), et à définir avec l'ADL et le PNPC.

2. Justification du projet

Le territoire communal, et le territoire du Pays des Collines, peuvent se targuer de proposer un panel de productions locales très diversifié. Actuellement, d'après la consultation citoyenne et les actions déjà entreprises par l'ADL et le PNPC, ces productions ne sont pas encore assez visibles. Ce projet de diversification des productions et de structuration des réseaux de distribution est une des solutions possibles afin d'optimiser la rentabilité et de faire croître le nombre de citoyens clients.

D'un point de vue agricole, ce projet permettra de renforcer l'activité économique locale en diversifiant ses filières. En effet, l'objectif est de soutenir les exploitants agricoles en mutualisant les coûts d'investissement et en privilégiant le modèle coopératif entre producteurs.

Enfin, l'accès à des produits de qualité en circuits courts est une demande sociale croissante.

Le caractère rural du projet tient au soutien de l'activité agricole, à l'importance d'une mise à disposition de produits variés pour tous.

Ce projet est lié aux projets du PCDR suivants :

- Mettre en vie le Moulin du Cat sauvage (II – 32)
- Faciliter l'accès aux produits locaux dans les villages (III – 27)
- Inciter au développement des productions locales (III – 36)
- Encourager une agriculture plus respectueuse de l'environnement (II – 38)
- Créer une cuisine de collectivité (II – 37)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif « **un territoire qui valorise ses ressources locales** » et ces deux objectifs spécifiques : « **un territoire qui stimule l'envie, la production et la consommation de produits locaux** » et « **un territoire qui encourage une agriculture durable et pérenne** » par l'encouragement, le soutien et l'aide qu'il apporte aux initiatives de diversification des agriculteurs et producteurs du territoire.

Créer une filière bois (a) Ellezelles (b) Toute l'entité (c) Mise en place d'une filière de valorisation du bois	Fiche n° 35
	Priorité : Lot 3
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Ce projet vise à mettre en place une filière bois valorisant les produits de taille des haies et de saules têtards. Sur base de l'expertise de partenaires pour garantir son efficacité et de l'expérience de « Et nos (Hainaut) saules têtards », ce projet de filière bois sera adapté afin de proposer un service adéquat autant aux particuliers qu'aux indépendants et agriculteurs, en appui aux structures partenaires : matériel à acquérir, infrastructures à concevoir, construire, équiper et gérer. Outre ces aspects, ce projet comprendra un important travail d'information des citoyens, et de mobilisation et de coordination des agriculteurs de l'entité d'Ellezelles voire au-delà du territoire communal (PNPC), idéalement au sein d'une structure coopérative.

2. Justification du projet

Depuis 2021, le projet « Et nos (Hainaut) saules têtards » est porté par les Parcs naturels du Pays des Collines, des Plaines de l'Escaut et des Hauts-Pays, en partenariat avec la HEPHO-Condorcet. L'objectif du projet est de tailler 500 saules têtards et de planter 5000 perches sur 3 ans, dans le cadre de la campagne « Yes, we plant » initiée par la Wallonie. Ce projet est né du constat de la disparition dans nos campagnes de cet arbre typique du Hainaut. Son existence repose sur des tailles régulières (tous les 8-10 ans) qui provoquent cette forme si particulière. Une phase d'étude des pistes de valorisation du broyat issu des tailles sera également initiée à travers ce projet :

- Mise en place d'une filière locale de production de pellets ou de bois "bûche"
- Bois de chauffage (via une étude préalable Plan Bois Energie)
- Utilisation du Bois Raméal Fragmenté (BRF) pour augmenter le taux d'humus des sols
- Utilisation des feuilles de saules comme fourrage

Les saules têtards bordent les ruisseaux du Pays des Collines et procurent un intérêt paysager. Outre leur fonction d'habitat pour une série d'espèces, ces arbres réduisent les risques d'inondation, délimitent les parcelles agricoles, offrent une protection naturelle pour le bétail et leur produit de taille servent comme bois de chauffage. S'ils ne sont pas entretenus régulièrement, les saules têtards dépérissent et éclatent sous le poids des branches devenues trop lourdes.

La création d'une filière bois permettra de mieux organiser la taille et l'entretien des haies et saules têtards. Cette charge, onéreuse et chronophage, incombe actuellement aux propriétaires, souvent agriculteurs.

Ce projet a également un rôle essentiel à jouer dans l'atténuation de changement climatique. Les arbres, stockeurs de carbone, offriront une ressource combustible locale. Cette initiative participera donc de la mise en place d'une politique énergétique durable et partagée sur le territoire de la commune et, plus largement, dans la région des Collines.

Ce projet est en lien avec les projets suivants :

- Développer l'agroforesterie (I – 6)
- Encourager une agriculture plus respectueuse de l'environnement (II – 38)
- Créer un hall relais agricole (III – 33)
- Développer le maillage écologique (I – 9)
- Inciter au développement des productions locales (III – 36)

Le caractère rural du projet tient à l'origine et à la finalité des ressources primaires mobilisées par ce projet et à la nécessaire participation d'agriculteurs à sa conduite.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général **“un territoire qui cultive sa distinction”** et les deux objectifs spécifiques suivants : **“un territoire qui rend l'ensemble des Ellezellois acteurs de l'amélioration de leur environnement”** et **“un territoire qui réduit ses besoins énergétiques et investit dans l'énergie renouvelable”**

En effet, il encourage la gestion responsable d'une ressource naturelle et patrimoniale.

Il contribue également à l'atteinte de l'objectif spécifique **“un territoire qui encourage une agriculture durable et pérenne”**.

Inciter au développement des productions locales (a) Ellezelles (b) Toute l'entité (c) Actions de promotion des produits locaux	Fiche n°36
	Priorité : Lot 3
	Octobre 2023

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à définir et à activer une démarche de stimulation de la diversification agricole, alimentaire et non-alimentaire, sur le territoire. Il s'agit de soutenir, en termes de communication et financier, la création de nouveaux circuits courts et d'en garantir leur pérennité. Ce projet pourra également tirer parti des initiatives et expériences privées déjà enclenchées sur le territoire (marché hebdomadaire, marché fermier, coopérative de producteurs)

Plusieurs phases seront nécessaires à la mise en place de ce projet :

- Une phase d'étude, d'inventaire des initiatives existantes, d'identification des besoins, attentes, craintes... de la part des agriculteurs / producteurs
- Une phase de réseautage et d'information à l'attention des agriculteurs / producteurs du territoire (cette phase se poursuivra à toutes les étapes du projet)
 - o Organisation de rencontres individuelles et collectives avec les agriculteurs / producteurs pour orienter une partie de leur production vers les circuits courts, à différents niveaux : vers les particuliers (vente à la ferme, marché, coopérative...) et vers les professionnels (restaurateurs, cantine...)
 - o Organisation de formations pour les producteurs (et/ou leur conjoint) sur diverses thématiques (techniques commerciales, réglementations, gestion de l'énergie, logistique...)
 - o Visite d'expériences proches et réussies
 - o La mise en place d'un encadrement des fermes / exploitations candidates à une entreprise de diversification
- Une phase de sensibilisation et de communication envers tous les ellezellois
 - o Mise en place d'une journée annuelle des producteurs locaux
 - o Sensibilisation des restaurateurs
 - o Sensibilisation des enfants via les écoles
 - o Utilisation de tous les canaux de communication communaux pour sensibiliser au projet (communication tous publics)
 - o Actualisation régulière d'une carte des produits locaux, en lien avec l'annuaire proposé par l'ADL
 - o ...
- Une phase de mise en place d'outils nécessaire à l'amélioration du réseau de distribution (à affiner selon les résultats des phases 1 et 2)
 - o Mutualisation des moyens
 - o Création d'un point de vente centralisé

Ce projet se fera en collaboration étroite avec l'ADL et le Parc naturel du Pays des Collines.

Il veillera surtout à rendre les agriculteurs partenaires et moteurs du processus, qu'ils devront pouvoir contribuer à orienter, voire accélérer. De ce point de vue, la démarche tirera parti de l'adhésion des agriculteurs réussie dans la cadre d'autres projets en lien avec l'agriculture.

2. Justification du projet

L'emprise et l'empreinte de l'agriculture sur le territoire et son économie sont fortes. Mais, le nombre de petites exploitations ne cesse de diminuer.

Le projet se justifie donc par une série d'opportunités présentes dans la région (marchés, points de vente, coopérative de producteurs), mais aussi et surtout par la nécessité de démultiplier les chances d'assurer un avenir au secteur agricole du territoire.

De plus, durant la crise sanitaire, beaucoup de consommateurs se sont tournés vers les produits locaux et les commerces de proximité, garants d'une meilleure qualité et traçabilité pour les produits et d'une minimisation des risques (liés aux trajets, files...). Néanmoins, lors des consultations villageoises, le manque de points de vente et de communication autour des initiatives et produits du terroir existants, pourtant de qualité, est apparu comme une réelle faiblesse.

Pour faire face aux crises climatiques, sanitaires et socio-économiques, il est primordial d'assurer le développement de l'alimentation en circuit court.

La présence d'acteurs tels que le PNPC, l'ADL ou encore la coopérative... constituent de sérieux atouts pour mettre en place les différents axes de ce projet.

Ce projet entretient un lien privilégié avec d'autres projets du PCDR :

- Mettre en vie le Moulin du Cat sauvage (II – 32)
- Faciliter l'accès aux produits locaux dans les villages (III – 27)
- Créer une filière bois (III – 35)
- Développer l'agroforesterie (I – 6)
- Encourager une agriculture plus respectueuse de l'environnement (II – 38)
- Créer un hall relais agricole (III – 33)

Le caractère rural du projet tient à l'importance de la population et de l'activité agricole, à la variété et à la valeur des fonctions qu'elle remplit sur le territoire.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « **un territoire qui valorise ses ressources locales** » et ces deux objectifs spécifiques « **un territoire qui stimule l'envie, la production et la consommation de produits locaux** » et « **un territoire qui encourage une agriculture durable et pérenne** » par l'encouragement, le soutien et l'aide qu'il apporte aux initiatives de diversification des agriculteurs et de la commune.